

Séance du Conseil général du 19 décembre 2022

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillères et conseillers généraux.
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux :
Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 3 octobre 2022
Procès-verbal décisionnel de la séance du 3 octobre 2022
4. Informations du Bureau
5. Examen et approbation du budget 2023 :
Présentation par le Conseil municipal
Rapport de la Commission de gestion et réponses aux questions de la CoGest / Amendements / Prise de position de la CoGest
Entrée en matière unique sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation et le budget
Discussion de détail et vote final sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation
Discussion de détail et vote final sur le budget 2023
6. Motion : Modification du règlement du Conseil Général en lien avec la prise des PV de chaque assemblée plénière.
7. En cas d'acceptation du point 6, création d'une commission ad'hoc .
Discussion
Vote
Constitution de la commission si le vote est accepté.
8. Réponse au postulat du 16.08.2021, "Pour des infrastructures funéraires adaptées à notre population" accepté en séance du Conseil général du 27 septembre 2021.
9. Informations du Conseil municipal
10. Questions
11. Divers

CONSEIL GENERAL

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillères et conseillers généraux

Intervention de Sotillo José: Chers collègues conseillères et conseillers généraux, monsieur le président, Mesdames et messieurs les conseillers municipaux, monsieur le secrétaire municipal, Messieurs de l'administration, Mesdames les représentants des médias, cher public, je vous souhaite à toutes et à tous la cordiale bienvenue et j'ouvre la séance du Conseil général du 19 décembre 2022. Le Conseil général a été convoqué en date du 29 novembre, soit dans le délai réglementaire. Les rapports et autres documents ont également été mis à votre disposition dans le délai prévu par le règlement. Merci aux intervenants, aux commissions et à l'administration pour leur travail. La séance de ce soir et l'ordre du jour proposé par le Bureau ont été publiés sur le site internet de la commune et annoncés aux médias par le Secrétaire à Carlos pardon par le secrétariat municipal. De plus, une information été publiée, publiée sur le panneau d'affichage communal. Suite à la démission de notre collègue conseillère générale, Madame Maria Gringeri, le centre qui a changé de nom depuis sa dernière assemblée générale le mois passé, le 28 septembre dernier, je vous annonce qu' en date du 21 novembre, conformément à la loi qui dicte le premier des viennent ensuite, le Conseil communal a prononcé la nomination de Monsieur Serge Haury, 53 ans domicilié à Muraz. En tant que nouveau Conseiller général, que je salue et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions politiques.

Je dois excuser ce soir Madame Elisa Pellegrino du PLR, Monsieur Michel Turin, le centre. Je ne sais pas s'il y en a d'autres.

Monsieur Manu Doval est excusé, il est, je crois en vacances. Il m'avait envoyé un mot . Non. Bref, il s'excuse. Je cède la parole au Secrétaire du Conseil général, Monsieur Christophe Brendle, pour l'appel nominatif des conseillers.

Intervention de Brendle Christophe:

Bonsoir,

Angst Stéphane, Présent.

Arlettaz Pauline, Présente.

Biolzi Stéphanie, Présente.

Birbaum Thomas, Présent.

Brendle Christophe, Présent.

Bressoud Alain, Présent.

Brunetti Giovanni, Présent.

Carron Eveline, Présente.

Clivaz Cherryl, Présent.

Iglesias Miguel, Présent.

Dal Molin Gregory, Présent.

Delarze Madeleine, Présente.

Doval Manuel, Excusé.

Ecoeur Magali, Présente.

Fauquet Lucie, Présente.

Gaillard David, Présent.

Gex-Fabry Romain, Présent.

CONSEIL GENERAL

Gollut Emmanuel, Présent.

Gringeri Maria qui est remplacée par Monsieur Serge Hauri.

Guinnard Nathalie, Présente.

Jomini Jonathan, Présent.

Joris Lionel, Présent.

Métraiiller Marie, Présente.

Meyer Hervé, Présent.

Morisod Carole, Présente.

Morisod Florent, Présent.

Nicolas Michael, Présent.

Oberson Patrick, Présent.

Pellegrino Elysa, Excusée.

Rudaz Lisa, Présente.

Ruiz Noé, Présent.

Schaffhauser Pascal, Présent.

Sotillo José, Présent.

Sprutta Emma, Présente.

Tazuila Ngamiak, Présent.

Tissièress Isabel, Présente.

Turin Michel, Présent.

Udressy Philippe, Présent.

Vanay Guillaume, Présent.

Vannay Damien, Présent.

Vetter Chantal, Présente.

Vieux Edgar, Présent.

Vuille Côme, Présent.

Zumbach Patrick, Présent.

Zürcher Cédric, Présent.

2. Approbation de l'ordre du jour

Intervention de Sotillo José:

Présents: 42, excusés: 3.

Le quorum est atteint, le Conseil peut librement délibérer. Je déclare donc la séance ouverte.

Approbation de l'ordre du jour. L'ordre du jour comporte 11 points. Vous l'avez tous reçu et il est actuellement à l'écran.

Y a-t-il une remarque sur l'ordre du jour proposé ce soir ? Aucune. Nous passons donc au point 3 : l'approbation des procès-verbaux.

CONSEIL GENERAL

Je remercie au passage le Secrétaire, Monsieur Christophe Brendle, pour sa rédaction, sans oublier le travail conséquent de l'administration communale.

3. Approbation des procès-verbaux

Intervention de Sotillo José: Je prie les scrutateurs de se lever et de rejoindre le Bureau. S'agissant du procès-verbal mot-à-mot de la séance du 3 octobre 2022. Il y a-t-il des remarques ou des propositions de modifications ? Si ce n'est pas le cas, les conseillères et conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal mot-à-mot du 3 octobre 2022 sont priés de lever la main. Et refus, merci, des refus ? Abstentions ? Le procès-verbal, mot-à-mot du 3 octobre, est donc adopté à l'unanimité.

a. Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 3 octobre 2022

Intervention de Sotillo José: S'agissant du procès-verbal décisionnel du 3 octobre 2022, y a-t-il des remarques ou des propositions de modifications ? Monsieur Gollut.

b. Procès-verbal décisionnel de la séance du 3 octobre 2022

Intervention de Gollut Emmanuel: Il me semble qu'au point 8: « Informations du Conseil municipal » c'est marqué voir dernier paragraphe Monsieur Mikael Vieux parle du projet de rénovation de la place du centre du village de Collombey, il me semble plutôt que c'est de celle de Muraz.

Intervention de Sotillo José: Nous prenons note.

Intervention de Gollut Emmanuel: Point 8: « Informations du Conseil municipal » dernier paragraphe: «centre du village de Muraz», à la place de Collombey me semble-t-il, bien que cette solution m'intéresse aussi.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Gollut nous prenons note et nous ferons modifier ces deux points. Y a-t-il d'autres modifications ? Ce n'est pas le cas. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal décisionnel tel que modifié du 3 octobre 2022 sont priés de lever la main. Merci, Refus ? Abstentions ?

Le procès-verbal décisionnel du 3 octobre est donc adopté à l'unanimité. Merci aux scrutateurs de rejoindre leur place. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour, les Informations du Bureau.

CONSEIL GENERAL

4. Informations du Bureau

Intervention de Sotillo José: Le bureau s'est réuni le 15 novembre 2022 en prévision de la séance de ce soir. À cette occasion, nous avons échangé sur quelques points avec le vice-président du Conseil municipal, Monsieur Alexis Turin. Il nous a proposé de présenter le projet de masterplan sur les infrastructures sportives en particulier des Perraires-Plavaux, ainsi que de présenter la promotion économique de Chablais région. Le Bureau en a discuté et a demandé de présenter ces 2 points lors du plenum du mois de mars. Après une demande de clarification à ce sujet auprès de l'administration, ces présentations vont durer 60 minutes pour le masterplan Plavaux-Perraires, présentation du Bureau Bonnard et Woeffray, probablement par Madame Geneviève Bonnard et 15 minutes pour la promotion économique présentation Chablais région, probablement par Monsieur Norbert Zufferey. Enfin, ensemble, nous avons arrêté l'ordre du jour de ce soir.

Nous avons également repoussé 3 interventions postulats et interpellations ont été repoussé donc au prochain plenum, comme décidé par le Bureau l'année dernière. Seule une motion déposée par le Bureau a été discutée et validée. Il a été demandé également l'administration de détailler la fiche des vacances des conseillères et conseillers généraux pour l'année, ce qui sera fait pour l'année 2022, je remercie Monsieur Faustinelli et ses collègues pour la réalisation de ce document.

Nous avons établi l'échéancier des plénums du Conseil général pour 2023. Vous recevrez ces dates par les différents chefs de groupe, je peux vous les annoncer: lundi 13 mars, lundi 12 juin. Lundi 9 octobre et lundi 18 décembre, toujours à 19 heures. Une discussion pour des adresses mail pour les conseillers généraux devrait être remontée par les chefs de groupe auprès de chaque parti et sera analysée hors du prochain Bureau. Enfin, je vous informe qu'un apéritif est organisé à l'issue de ce plénum pour toutes les personnes présentes et ainsi prendre congé de cette année 2022, qui a quand même été bien différente que la précédente.

Nous passons maintenant au point 5: l'examen et l'approbation du budget 2023.

5. Examen et approbation du budget 2023

c. Présentation par le Conseil municipal

Intervention de Sotillo José: Conformément à la loi sur les communes et à notre règlement, il appartient au Conseil général d'approuver le coefficient d'impôt, le taux d'indexation et le budget 2023 de la commune. De plus, selon le règlement communal d'organisation, le budget peut-être approuvé rubrique par rubrique. La procédure préalable de dépôt des amendements a abouti au dépôt (*inaudible*) dont la COGEST a pris part. Ils vous seront soumis pour un vote séparé. L'examen du budget aura lieu comme suit : présentation du budget 2023 par le Conseil municipal. Rapport de la COGEST. Entrée en matière unique sur le coefficient d'impôt et le taux d'indexation et le budget 2023. Discussion de détail sur le coefficient d'impôt et le taux d'indexation, suivis du vote final : développement et vote des amendements proposés, discussion de détail sur l'ensemble du budget 2023 et vote final. Cela appelle des commentaires de votre part.

Nous commençons donc après par la présentation du budget 2023 et je passe la parole au Conseil municipal Monsieur Olivier Turin, Président.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Turin Olivier: Merci monsieur le président du Conseil général. Mesdames et messieurs les conseillers généraux, mesdames et messieurs, chères et chers collègues.

Vous avez donc toutes et tous pu analyser les budgets de fonctionnement et d'investissement dans leurs détails et y aura différents amendements qui seront traités tout à l'heure. Je vais d'abord vous présenter le budget en trois parties, la première partie. Eh bien ! Les raisons : les raisons pour lesquelles il est moins bon qu'attendu. Ensuite les points positifs de ce budget et pour terminer ses perspectives. Les chiffres clés comme d'habitude, un total de revenus financiers de 39,5 millions et des charges financières pour 36,6 millions, ce qui dégage une marge d'autofinancement de 2,9 millions selon le modèle comptable MCH 2. Je me permets encore une fois de le relever, ce sera la dernière année un comparatif avec MCH 1 4,2 millions parce que le MCH 1 n'enlevait pas les autofinancés. Dans un monde plus serein, auquel on se préparait encore, il y a moins d'une année au printemps dernier, cela aurait été plutôt un message empreint de confiance empreint de sérénité, avec une marge qui aurait dépassé les 6 millions selon le MCH 1 avec un bénéfice d'exercice nous laissant anticiper sereinement le prochain cycle d'investissement. Bref, un monde presque parfait, où nous aurions disserté sur MobiChablais, de la même manière que ce soir aussi longuement, j'imagine que ce soir, et où chaque groupe politique, bien sûr aurait déposé différents amendements budgétaires ambitieux, amendements budgétaires conséquents en raison de nos finances saines et inaltérables.

Au lieu de cela, plusieurs événements non maîtrisables nous ont conduit à réagir et rester prudents. Le monde d'après Covid, n'est pas plus enthousiasmant que l'ancien.

Nous nous sommes fixés l'objectif de législature de tendre à 4,5 millions de marge d'autofinancement selon le MCH 1, force est de constater qu'on y est juste pas parvenu malgré les priorisations que le Conseil a réalisées, autant du côté du fonctionnement que du côté des investissements. Le déficit projeté dans le compte de résultat s'élève ainsi à 700'000 francs après comptabilisation des amortissements pour 4,9 millions et des prélèvements d'1,3 millions. Sur les fonds spéciaux. Ce déficit reflète surtout la réalité d'un exercice qui a été fortement impacté par des causes exogènes, je souvent, utilisé ce terme-là également dans la presse auparavant. Effectivement, on peut le remarquer, on peut mettre en évidence ce soir, ces causes exogènes suffiraient d'ailleurs à justifier, la marge d'autofinancement de ce budget, 2023 et son déficit.

Mais cela montre aussi, et cela et cette nouvelle est plutôt rassurante, cela montre aussi que notre commune est résiliente, et puis qu'elle repose sur des bases solides et que le Conseil est parvenu à poursuivre et adapter sa saine gestion.

Les déficits antérieurs que nous avons vécus dans les précédents budgets, 2020 en 2021 peuvent découler des investissements conséquents que nous avons décidés. Le déficit de cette année provient, lui, de causes imprévisibles.

Ces causes imprévisibles, et bien vous les connaissez toutes et tous. La première d'entre elles la première cause exogène et qui, à elle seule d'ailleurs, pourrait expliquer le déficit du compte de résultat, c'est la hausse des coûts de l'électricité découlant des problèmes géopolitiques mondiaux. Le budget d'électricité s'élève à presque 800'000 francs, à presque 800'000 francs de plus que l'an dernier. Désormais à 40 centimes le kilowatt-heure pour les clients captifs et 50 centimes le kilowattheure pour le marché libre, selon un scénario qu'on a estimé moyen et puis nous nous sommes accompagnés d'une agence de courtage en énergie. D'ailleurs, si vous avez des questions là-dessus, j'y reviendrai plus tard. Les budgets déficitaires de l'OMS, plus 500'000 francs par rapport au précédent qui découlent de nouvelles exigences cantonales, auxquelles il nous a fallu réagir. Donc on a réagi à ces exigences cantonales, je vous les décrirai plus tard. On a réagi par un lobbying prononcé, ce lobbying devrait permettre d'atteindre l'objectif de

CONSEIL GENERAL

baisser partiellement ce déficit. Les explicatifs, si vous êtes intéressés par plus de renseignements abeille, se trouvent dans les réponses à la COGEST qu'on a fait lors de nos différentes séances et puis mais bien sûr j'y reviens volontiers au besoin.

Ensuite donc l'augmentation du coût de la vie. Cette augmentation du coût de la vie a eu deux conséquences la première, c'est l'indexation des salaires de notre personnel communal de 3%, selon l'IPC, cette compensation aurait même pu être plus importante si nous avions répercuté la moyenne de l'augmentation depuis 2012, ce que nous n'avons jamais fait. La deuxième, et bien c'est la progression à froid, les exigences cantonales de modifier notre taux d'indexation et ce passage et le passage de 165 à 168. Nous l'avons accepté, nous l'avons accepté, mais nous aurions bien sûr pu invoquer des perspectives incertaines des finances, des investissements futurs conséquents qu'il nous faudra financer dans le futur et qu'il faudra également amortir et qu'il nous faudra également financer du point de vue du fonctionnement. Les perspectives futures des rentrées fiscales nous rendent toutefois encore confiants. Raison pour laquelle nous pouvons accepter ce nouveau barème, mais nous ne souhaitons pas aller plus loin que les exigences sous peine de ne plus pouvoir atteindre les objectifs en terme d'adéquation avec les besoins actuels et futurs de la population.

Ces facteurs exogènes maintenant, si on les cumule si on les additionne, ils se montent à plus d'1,6 millions, sans compter les charges liées conséquentes de certains éléments de notre budget, pour ne citer que les coûts de l'EMS.

Sans compter non plus les coûts de MobiChablais, une rubrique qui vous fâche, une rubrique qui nous fâche également c'est, bien sûr MobiChablais, on aura l'occasion d'en reparler, j'imagine assez longuement moment ce soir, je vais pas non plus vous faire une tirade sur ce sujet-là. S'il s'agit d'une hausse budgétaire annoncée de 700'000 francs pour notre commune et dans les mêmes proportions pour les autres communes partenaires de MobiChablais, le problème vient aussi d'un budget 2022 qui n'a, qui a été nettement sous-évalué de la réalité des comptes 2022 nous montrera d'ailleurs que qu'on est pas loin des chiffres de ce budget 2023. L'ensemble des communes partenaires de MobiChablais est, évidemment, vous pensez bien, très insatisfaits de cet état de fait et a exigé des transports publics des TPC des mesures de stabilisation, des mesures de consolidation et pour le moment en tous cas de ne pas poursuivre son développement. Cela signifie que les communes désireuses actuellement maintenant de rejoindre MobiChablais devront encore patienter. Les transports publics ne sont manifestement pas dans les jeunes de notre région. On peut déplorer une organisation faillible, mais on ne doit pas remettre en question cette vision des transports publics qui couvrent l'ensemble de notre agglomération, qui, agglomération est très atypique. Je, aller on va le dire, très atypique. Pourquoi ? Et bien parce qu'elle est constituée de pôles urbains. Et puis de, on peut appeler ça aussi des villages plus archipels, qui sont un peu liés les uns aux autres. Alors que les transports publics du Chablais constituent le ciment de notre agglomération Il faut aussi se rappeler que ce réseau est jeune et il n'a pas pu se développer par paliers. Les exécutifs partenaires de MobiChablais sont tous satisfaits de cette offre, ne souhaitent pas se replier sur un réseau faible qui ne donnerait pas d'alternative ou de solution complémentaire au trafic individuel motorisé. Nous continuons donc à soutenir MobiChablais tout en exigeant que ce réseau soit mieux structuré. Qu'il soit moins faillible et qu'on ne soit pas mis devant le fait accompli par une remise des budgets de leur budget qui est toujours trop tardive et qui nous empêche d'analyser et de donner des propositions afin de prendre des mesures. Cette augmentation des coûts nous contraint aussi à abandonner, à opter pour un système d'incitation qui abandonne la gratuité totale. D'autres communes d'ailleurs dans ce nouveau système d'incitation, devraient nous suivre dans un futur proche.

Les points positifs maintenant. Les points positifs, c'est que malgré cette paix compliquée, on voit que nous reposons sur des bases solides je vous le disais et que notre prudence ne doit pas, ne doit jamais

CONSEIL GENERAL

céder la place à la peur. Le travail du Conseil, sa gestion du ménage communal, qui est conjugué aux recettes fiscales, nous permettent de continuer à percevoir avec sérénité notre avenir.

Les prestations qui sont délivrées à nos citoyens, elles sont bonnes et les retours positifs qu'on en a de la population le confirme.

On va donc investir pour répondre aux besoins de nos citoyens comme par exemple en ce qui concerne l'accueil parascolaire et nous ne prenons pas de retard en ce qui concerne l'entretien de nos infrastructures. Notre planification énergétique territoriale suit son cours. Et puis maintenant, elle est aussi assortie enfin pas que maintenant mais depuis le début du projet d'ailleurs, elle est assortie de mesures concrètes qui nous permettront d'atteindre bientôt le label gold. Ce label montre qu'on va dans la bonne direction avec le trois quarts de notre énergie qui est issu de ressources renouvelables. Et ces investissements continuent, ces investissements se poursuivent.

Les perspectives, enfin pour terminer, notre nouveau plan de zone et notre RCCZ qui l'accompagne, ont été déposées au canton. Vous aurez certainement de nombreuses remarques à apporter lors de son passage devant vous puisque, évidemment, eh bien ! Vous allez pouvoir l'analyser, le critiquer, l'améliorer peut-être aussi, mais je pense que la vision qu'on a de notre développement territorial, elle est harmonieuse et puis elle est également contenue dans son développement. Le point des équipements, maintenant, je vous en avais parlé dans le passé déjà, j'avais défendu ce point, le plan des équipements qu'on peut appeler autrement, maintenant, on peut appeler ça le plan d'aménagement détaillé global de la zone Tamoil en clos Charbonnière. Et bien c'est un réel outil de promotion économique pour notre avenir. Cette planification globale, elle comprend à la fois, je vous le disais, un secteur Tamoil, le secteur enclos charbonnières. Cette planification on va permettre de permettre aux entreprises de s'établir d'abord sur le secteur Tamoil. Dès la fin de son démantèlement qui est prévue début 2025. On n'aura pas, on aura donc pas l'obligation de faire à chaque fois qu'une grosse entreprise veut s'établir un plan d'aménagement détaillé, normal qui ralentirait énormément l'implantation d'entreprises sur ce site. Voilà, et puis finalement, c'est vrai que lorsqu'on parle de bain de ce plan des équipements et puis de la colonisation du site Tamoil par les entreprises, vous verrez que ce plan des équipements donnera aussi une planification concrète des entreprises qu'on souhaite accueillir on va aussi être très sélectif par rapport à cet accueil. Le canton mais pas que nous également sera très sélectif. Et bien ça nous permettra de bénéficier de rentrées fiscales qui nous permettront de pouvoir planifier sereinement ou plus sereinement les investissements futurs. Ce sont des perspectives qui sont plutôt intéressantes. Et puis j'en termine par les investissements. Nous terminons maintenant, vous l'avez bien remarqué, une phase d'investissements assez importante donc la step, Clos-Novex pré-raye, la station de captage du Cret et de l'Avançon. Et puis maintenant, on commence déjà à en planifier une nouvelle qui est axée notamment sur les écoles et sur les infrastructures sportives, le home en mars prochain, lorsqu'on vous présentera le masterplan Plavaux-Perraires et bien vous pourrez vous rendre compte qu'on a (*Inaudible*) beaucoup d'investissements bien sûr, investissements phasés, c'est pas un projet qu'on imagine terminer en une décennie n'est-ce pas Natercia, c'est plutôt des investissements qu'on prévoit sur 2 - 3 décennies. Donc, pour ce faire, nous avons aussi une vision stratégique des investissements, cette vision qu'on a réalisée cette année sur les 2 décennies à venir, et puis bien sûr qui est affinée sur les années qui nous suivent sur les 5 années prochaines. Elle nous permet aussi, et vous l'avez remarqué, de vous proposer un plan quadriennal qui est le plus réaliste possible. Bien évidemment, ces investissements qu'on planifie en prenant en compte une simulation des coûts de fonctionnement et j'insiste là-dessus, ce ne sont pas juste des investissements, cadeaux de Noël, ce sont des des investissements qui sont aussi réfléchis avec le fonctionnement qui l'accompagne. Et bien seront bien évidemment rediscutés et priorisés en fonction de l'évolution de nos budgets, futurs. Voilà j'en ai assez dit je vous remercie de votre attention. Et à plus tard.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin, je passe maintenant la parole au rapporteur de la Commission de Gestion, Madame Stéphanie Biolzi.

d. Rapport de la Commission de gestion et réponses aux questions de la CoGest / Amendements /
Prise de position de la CoGest

Intervention de Biolzi Stéphanie: Bonsoir à tous, nous avons l'avantage de vous soumettre le rapport de la Commission de Gestion sur le budget 2023. Il est rappelé que la COGEST pourrait refuser l'entrée en matière entre autre si les objectifs qu'elle estime prioritaires n'étaient pas atteints. Entrée en matière est acceptée à l'unanimité. Comme mentionné dans le message du Conseil municipal, les prélèvements sur les financements spéciaux ne cessent d'augmenter d'année en année pour atteindre au budget 2023 une insuffisance de financement d'1'294'200 répartis comme suit : 294'600 eaux potables, 830'500 eaux usées 163'100 traitement des déchets avec le MCH 2, ces montants ne rentrent plus dans le calcul de la marge d'autofinancement, cela n'impacte pas le résultat de la commune mais péjore plusieurs indicateurs, soit le taux d'autofinancement et le degré d'autofinancement. Actuellement, les marges de ces services peinent à être couverts par les taxes en vigueur. Les amortissements du patrimoine administratif ont été modifiées avec l'introduction du MCH 2, le taux de 10% auparavant appliqué n'est plus obligatoire. Le taux moyen retenu par le Conseil municipal sera pour 2023 de 9,75%. Budget 2022 était de 9,54%, soit un total de 4'943'000 pour le patrimoine administratif, la rubrique 31 des biens et services et marchandises augmente de plus, 83%. Les principales modifications seront détaillée par la COGEST. A posteriori, la rubrique 36 des charges de transfert augmente à plus 7,16%. Cette augmentation s'explique notamment par la prise en charge du déficit projeté de l'EMS de la Charmaie, la contribution communale pour les élèves des écoles enfantines et primaires, la contribution communale pour les élèves t produits avant amortissement ont Contat, du COCMS du Bas-Valais, police de Monthey. En ce qui concerne le total des charges et produits avant amortissement on constate que les charges augmentent plus fortement que les produits, contribuant ainsi à un excédent de charges budgétées de 682'700. En effet, alors que les charges augmentent de 8,15% par rapport au budget 2022. ou plus de 18,71% par rapport au compte 2021 les produits n'augmentent que de 5,59% par rapport au budget 2022 ou plus 0,85% par rapport au compte 2021. De manière générale, nous constatons que les indicateurs financiers du budget 2023 se dégradent. En effet, alors que les indicateurs étaient très positifs dans le cadre des comptes 2021 sous MCH 1, ceux-ci sont moins favorables pour le budget 2023. La détérioration observée entraîne de facto une situation financière générale plus difficile pour la commune. De plus, le plan quadriennal présenté par le Conseil municipal indique que la situation financière continuera de se péjorer d'ici 2026, l'excédent de charges du compte de résultats de se creuser.

Du côté des investissements, ceux-ci repartent à la hausse causant de facto une augmentation de charges de fonctionnement afférentes. Il est à relever également que des réforme fiscales concernant les personnes physiques est actuellement en consultation. Les personnes proposées par le Conseil d'État impliqueront a priori 10 millions de pertes fiscales pour les communes. Analyse du budget charges personnels : les charges du personnel rubrique 30 sont en augmentation : de plus 11,01%, 90'000 francs revalorisation salariale de 4% structures jeunesse, 86'000 francs en augmentation du personnel 2023 aux structures jeunesse, 170'000 francs, salaires liés à l'ARPAJ, pris en charge par la commune et refacturés à l'ARPAJ 225'000 francs, adaptation des salaires à l'IPC : 75'000 francs augmentations annuelles globales, 100'000 francs engagement de personnel à la demande pour des remplacements dans les structures jeunesse, 150'000 francs de charges sociales en lien avec des éléments précités. Au niveau des EPT, seuls 3 nouveaux postes sont forcément qui au budget 2023, il se rapportent aux structures jeunesse. Énergie,

CONSEIL GENERAL

la hausse des coûts de l'énergie constatée dans tout le pays a des répercussions également sur le budget communal 2023. Il est budgétisé une augmentation de 775'300. La rubrique 31.

Les hypothèses suivantes ont été inventé : au niveau du budget, CAD : plus 0, % expliciter hors marchés 10 plus 40% maazou, puis 60%, gaz U100%. Un montant de 1'700 francs est prévu pour un service fiduciaire en énergie entreprises pour vergiat. Il s'agit d'un mandat d'achat d'électricité pour les 6 gros consommateurs de la commune présent sur le marché libre. En sus du fait de minimiser les risques, de signer un contrat avec des tarifs des réciter désavantageux, l'entreprise power jahr propose une plate-forme d'appel d'offres pour réciter ouverte et conforme aux exigences de la COMCO en la matière. On modifie ce rapport. Le prix n'a toujours pas été fixée ancien moyen pour les réciter été budgétisé pour 2023 à 50 centimes le kilowattheure. La COGEST s'étonne qu'à la fin novembre, aucun contrat de encore été signé pour ces 6 qu'aux consommateurs. Pour les 3 bâtiments communaux suivi de la comptabilité énergétique, 76,5% de la chaleur provient du chauffage à distance et de l'électricité renouvelable. Le solde de la chaleur et approvisionner au gaz ou au mazout la commune de communes Collombey-Muraz prévu plusieurs actions dans le secteur de l'énergie sur 2023 7 bis, 16'000 francs en Valais rénove, 44'000 francs appels d'offres groupées pour le photovoltaïque, 200'000 francs, télégestion, 13'000 francs, le label cité de l'énergie gold concernant le mandat de la délégué d'énergie à la suite de la Vincent du service communal ont monté élargi et ça le contrat de prestations d'énergie et de développement durable en faveur de la commune de Collombey-Muraz a été revu. Dans ce contexte, quelques adaptations mineures ont été effectués. La contre-prestation a été recalculés est légèrement adapté, plus 6'300 francs, nettoyage. À la lecture du budget 2023, nous constatons une très forte diminution des coûts de nettoyage par rapport au budget 2022. En effet, ces derniers diminuent. 302'600 francs à laquelle s'ajoute l'adret de nettoyage Covid représentant un montant de 120'000 francs. Cette diminution s'explique par le fait que le mandat de nettoyage été remis au concours.

Selon le Conseil municipal, le cahier des charges a été revu en fonction des besoins effectifs de la commune. Démission de la cadence des tâches du Bureau. Les tarifs peut-être revus à la hausse en fonction de l'évolution de la convention collective de travail CCT. Réseau de bus MobiChablais. Depuis la mise en service du réseau Mobi Chablais, la COGEST constate une augmentation annuelle, consentent des charges en service pour 2023. Le montant prévu est d'1,7 millions, plus 54,2% par rapport au budget 2022, plus 21,2% par rapport au compte 2021. Le Conseil municipal nous a fait part de son staff insatisfait insatisfaction face à la situation actuelle coût de planification. Les coûts importantes services ont été soulevées et interrogations de la part de la COGEST dans plusieurs rapports déjà. De plus, la COGEST rappelle ces remarques du rapport sur les comptes 2021. La COGEST se trouve que la coopération avec l'entreprise TPC ça pour le service MobiChablais n'est pas satisfaisante en termes de transparence du décompte d'économicité et de qualité de service. La COGEST encourage vivement le Conseil municipal à limiter les coûts du service actuellement au contrôle, à charge des communes et analyser les besoins réels de la population. La COGEST exige un meilleur accord Katiforis concernant les mesures de promotion de MobiChablais % 44'000 francs mis en place par la commune de la gratuité totale des transports pour les aliments. Les habitants de la commune sera remplacée par une carte charge charger à la hauteur de 120 francs par course par an pour une valeur totale de 360 francs. Cette carte sera vendue à la population pour 40 francs. La mise en place des cartes est prévue pour février 2023 selon l'autorité municipale, chèque scolaire afin de pas fini fier et d'alléger la gestion du stock du petit matériel scolaire tout en respectant le principe de la gratuité de l'école.

Le Conseil municipal a décidé l'attribution de chèques scolaires pour 64'500 francs, valeur de 50 francs par élève compensés par une diminution équivalent des rubriques liées à l'achat de matériel scolaire. Les Ems de la Charmaie, l'Ems de la Charmaie sa prévoit un déficit de 710'000 francs, 600 pour 2023 étant une Esat à 100% propriété de la commune. Cette dernière prévoit de prendre en charge le déficit pour 2023 :

CONSEIL GENERAL

l'augmentation de 290'600 francs par rapport à 2022 : la participation pour les coûts de soins en Ems également en augmentation de 9'000 francs.

Cette augmentation sont prévues en 2023 sans tenir compte de potentielles recettes supplémentaires. En effet, l'augmentation des subventions cantonales pour prendre en charge la hausse des salaires du personnel des institutions subventionnées, un diktat indexation 2% sera décidé en décembre lors du vote du budget du canton du Valais. Depuis, l'association valaisanne des Ems demande l'augmentation du prix de la pension.

Le Conseil municipal propose un coefficient identique à 2022, soit 1.25 et un taux d'indexation à 168% (en 2022 : 165%) pour tenir compte de la progression à froid (renchérissement des prix). Le taux d'indexation est augmenté à la suite du courrier du Service cantonal des Contributions informant du renchérissement des prix et rappelant aux communes les obligations de la Loi fiscale valaisanne. La hausse du taux d'indexation, qui implique une baisse des recettes fiscales, n'est pas obligatoire si la situation financière de la commune ne le permet pas. Cette diminution des recettes fiscales est estimée à CHF 260'000. Le taux d'indexation maximal pour les communes est de 173%. Un coefficient à 1.2 et un taux d'indexation à 168% impliquerait une diminution de recettes fiscales d'environ CHF 1.1m par rapport à la situation actuelle (coefficient à 1.25). Un coefficient à 1.25 et un taux d'indexation à 170% impliquerait une diminution des recettes fiscales d'environ CHF 382'000 par rapport à la situation actuelle (indexation à 165%).

Analyse du budget d'investissement Les principaux investissements prévus pour 2023 sont les suivants : CHF 2'498'000 routes communales CHF 1'505'000 canalisation eaux usées et réseau sources CHF 870'000 routes cantonales, participation aux tronçons cantonaux CHF 300'000 aménagement nouvelle UAPE à Clos-Novex. Les locaux seront loués au propriétaire. La capacité d'accueil est d'environ 38 enfants. Le volume d'investissements pour 2023 est inférieur à 2022 conformément au précédent plan quadriennal et aux remarques de la Cogest dans son rapport du budget 2022.

Message de la COGEST: Tout d'abord, nous relevons que dans le budget 2022, le Conseil municipal concluait son Message par : « Pour les exercices futurs, une attention particulière sera apportée à la maîtrise des investissements sur le moyen terme et au ralentissement de l'augmentation des charges de fonctionnement, afin d'assurer la pérennité financière de la commune ». Force est de constater que le plan quadriennal 2023-2026 prévoyant des investissements importants (2024 : CHF 8.8m; 2025 : CHF 14.1m ; 2026 : CHF 10.2m) et le compte de résultat négatif pour 2023 contredisent cette affirmation. Concernant les amendements, une proposition visant à réduire à 0%, pour le budget 2023, l'augmentation progressive liée à la prestation sur les salaires individuels, prévue à 1% en moyenne de la masse salariale par le Conseil Municipal, a été refusée par 4 CONTRE, 3 POUR, 1 ABSTENTION. Une seconde proposition visant à réduire de CHF 100'000 le budget de la rubrique 31 Biens et Services afin de passer à une marge d'autofinancement supérieure à CHF 3m a été acceptée par 5 POUR, 2 CONTRE, 1 ABSTENTION. Un amendement sera déposé dans ce sens. En conclusion, la Cogest est préoccupée par le résultat déficitaire du compte de résultat du budget proposé ainsi que par les pertes projetées dans le plan quadriennal qui montre une forte augmentation des investissements. Nous constatons que le budget de la commune subit de fortes augmentations (institutions sociales, énergies, EMS, MobiChablais). Si certaines s'expliquent par des facteurs exogènes (situation énergétique européenne, décisions cantonales), d'autres s'inscrivent dans le champ de compétences de la Commune. Nous prions donc l'autorité municipale d'utiliser toute la marge de manœuvre possible afin de limiter les coûts à charge de la collectivité publique. Nous saluons le principe d'économicité appliqué par le Conseil Municipal dans le cadre de l'appel d'offres de nettoyage.

Recommandation de la COGEST : Avant d'émettre ses recommandations, la Cogest précise que notre commission doit encore examiner les amendements que les groupes ou tout Conseiller général peuvent déposer. Ceux-ci sont donc susceptibles d'apporter des corrections plus ou moins importantes au budget tel que proposé par le Conseil Municipal, et analysé par la Cogest. Cela étant la Cogest recommande aux

CONSEIL GENERAL

membres du Conseil général : D'accepter un coefficient d'impôt de 1.25 (inchangé) pour le budget 2023, par 7 POUR et 1 ABSTENTION. D'accepter un taux d'indexation de 168% (augmentation de 3 points de pourcentage) pour le budget 2023, par 7 POUR et 1 ABSTENTION. D'accepter le budget 2023 tel que présenté par le Conseil Municipal et modifié par la Cogest, par 7 POUR et 1 ABSTENTION. Le vote final: Cela étant, la Cogest décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité. Conclusion et remerciements Les échanges avec le Conseil Municipal et l'administration ont été précieux et constructifs et nous les en remercions. En mettant à notre disposition, avant notre séance commune, les informations demandées, la Cogest a pu travailler dans de bonnes conditions. En conclusion, nos remerciements vont à tous ceux qui ont œuvré à l'étude et à l'élaboration de ce budget.

Je tiens à rajouter ici par rapport à l'amendement de la COGEST qui a été retiré. Un petit mot, la Commission de Gestion, conformément à la pratique du Bureau du Conseil général de la dernière législature a déposé un amendement pour réduire la rubrique générale 31 biens et services de 100'000 francs. Elle l'a fait afin de pouvoir faire monter la marge d'autofinancement au-delà de 3 millions. Elle laisse ainsi la possibilité au Conseil municipal de choisir dans quelle rubrique réduire les 100'000 francs.

Suite au dépôt de cet amendement, la Commission de Gestion a demandé si la pratique du Bureau du Conseil général permettant le dépôt d'un amendement sur rubrique générale en contradiction du règlement d'organisation communal était toujours d'actualité. Le Bureau du Conseil général après consultation du Conseil municipal, a décidé que non, cela n'était pas possible.

Un amendement sur une rubrique générale n'est donc pas possible conformément au règlement autorisations communales et en dérogation à la pratique du Bureau de la législature précédente.

La Commission de Gestion prend acte de ce changement pratique. Elle a donc retiré son amendement portant sur la rubrique générale 31.

A la suite de ce changement de pratique du Bureau, le groupe PLR a déposé 18 amendements demandant de réduire divers rubriques non liées pour un montant total de 100'000 francs respectant la volonté initiale de la COGEST. La COGEST a préavisé favorablement ces amendements. Ceux-ci seront discutés dans la lecture de détail.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Biolzi pour cette belle lecture. Et nous passons maintenant à l'entrée en matière. Je passe la parole à l'assemblée. Monsieur Birbaum.

e. Entrée en matière unique sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation et le budget

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Donc je remplace Manuel Doval qui peut pas être là comme chef de groupe pendant cette séance. Le groupe PLR partage les remarques de la Commission de Gestion. Plusieurs points ont attiré notre attention. Je vais pas relever tout ce que la COGEST a fait mais plutôt attirer l'attention sur quelques points qui soulèvent des interrogations de la part du groupe PLR, tout d'abord du point de vue des coûts de l'énergie, le groupe PLR constate, comme les contribuables comme les entreprises, que les coûts d'énergie augmentent, augmentent fortement pour la commune comme pour les privés. On s'interroge également pour la signature des contrats d'achat d'électricité. Vous avez parlé avant Monsieur Turin de la société qui ferait du courtage électricité. On a noté dans les comptes un budget de 1'700 francs qui était prévu comme honoraires pour cette société. On voudrait avoir un peu plus d'explications. On trouvait que ce montant de 1'700 francs étaient assez bas, pour le travail que cette société devrait faire si vous pouvez, après nous donner quelques explications

CONSEIL GENERAL

sur le mode de fonctionnement et comment les relations auront lieu entre la commune pour ces différents services. Et puis, cette fiduciaire en énergie.

Du point de vue des recettes fiscales, on a constaté une augmentation de plus 41% entre budget 2022 et budget 2023. Du côté du groupe PLR, on se réjouit d'une augmentation des recettes fiscales, ça montre, qu'il y a une activité économique sur notre commune, qui est dynamique que ce soit du côté des entreprises ou du côté des personnes physiques. On remarque également que ça fait suite à la réforme fiscale sur le financement de l'AVS, donc la RFFA, le volet cantonal valaisan qui avait été accepté au niveau Suisse et au niveau cantonal. Il y avait eu plusieurs discussions, des craintes en disant que si on accepte une réforme fiscale, les recettes allaient forcément diminuer et qu'on devrait après faire des mesures d'économies au niveau de nos dépenses. Force est de constater que vu les prévisions budgétaires, ces craintes ne se sont pas réalisées.

Parlons maintenant de l'éléphant dans la pièce, c'est-à-dire MobiChablais.

Donc état de fait, bah voilà on le résume, c'est que plusieurs communes ont une prestation commune, qui est le réseau de bus MobiChablais, c'est délivré via une entreprise concessionnaire via une entreprise qui est mandatée soit l'entreprise TPC SA. Il y a une convention intercommunale qui règle la répartition des coûts et le pilotage de la prestation via un comité de pilotage.

Vu les coûts, on va pas y revenir sur ces montants-là, on a déposé un amendement, on en discutera un peu plus profondément après. On se demande la question si y'a un pilote dans le bus, pour gouverner cette prestation. Donc, c'est une prestation intercommunale. Donc, on a plusieurs communes qui délèguent chaque fois des représentants dans un comité de pilotage, la commune de Collombey-Muraz paie un certain pourcentage et au sein du groupe PLR, on trouve que le montant total qui est soumis à l'approbation en tout cas pour la part communale, pour Collombey-Muraz est beaucoup trop élevé. Donc, pour nous, vous avez peut-être vu c'est une rubrique liée pour nous, ce n'est pas une rubrique liée dans le sens où on peut agir à ce niveau-là. Ce n'est pas un mandat de prestations comme nous avons avec la commune de Monthey pour la police, c'est-à-dire qu'on regarde le nombre d'habitants on paie le montant sur la base du nombre d'habitants y a pas de contestation ou pas de marge de manœuvre à avoir. Ce n'est pas par exemple, une répartition via la loi cantonale sur les routes ou par exemple, le service de la mobilité refait une route qui passe au centre du village. La commune de Collombey-Muraz paie 30%. C'est défini dans la loi cantonale. Ce n'est pas encore peut-être la délégation de compétences qu'on a au niveau de l'assistance sociale où on a le CMS du Bas-Valais qui fournit des prestations, puis ensuite qui refacture auprès des différentes communes sur la base des lois en vigueur.

Donc, pour nous, on peut agir à ce niveau-là, on peut également agir peut-être vous avez vu récemment, mais la commune d'Aigle a décidé de enlever 200'000 francs de la subvention qu'ils accordent pour ce réseau MobiChablais une proposition qui a été faite par la Commission de Gestion de la commune d'Aigle. Donc y a des fortes interrogations qui sont pas seulement de notre côté mais également du côté des autres communes partenaires. Le PLR avait alerté plusieurs fois sur le coût du service et également sur les problèmes que le réseau de bus rencontrait, lisibilité des arrêts ergonomie de l'application, les retards, les ruptures de correspondance, des horaires qui étaient mal coordonnés avec les trains, etc.

Donc, vous l'avez peut-être dit aussi Monsieur Turin, c'est-à-dire que notre population n'a peut-être pas dans ses gênes l'utilisation de transports publics, mais évidemment un client ne change pas du jour au lendemain ses habitudes de mobilité, il a besoin d'un service qui est fiable, un service qui est à l'heure. D'ailleurs, je suis venu avec une Madame Chantal Vetter, en prenant le bus TPC et si le bus n'était pas à l'heure et bien je ne serais pas à l'heure à ce Conseil général.

Du point de vue de la gratuité des transports publics, le PLR a toujours été extrêmement critique via ce système-là, on a plusieurs fois contesté. Et on avait cet argument qui avait été donné par Monsieur

CONSEIL GENERAL

Zürcher, c'est qu'on voulait pas signer un chèque en blanc. Et finalement on a vu le coût que ça représentait pour les comptes 2021 donc les comptes 2022 pour cette gratuité des bus ne sont pas encore bouclés, mais on pense qu'ils seront pas inférieurs aux prévisions. Donc, je pense largement supérieur.

Donc, ça a coûté plus cher et pour 2023, on a cette situation paradoxale où on a décidé de supprimer la gratuité transports publics, donc faire payer un peu plus la population pour le service, mais, de l'autre côté, on voit que le coût que la commune paie va littéralement exploser de plus de 500'000, c'est un peu paradoxal et c'est pour ça qu'on a également déposé cet amendement. Au niveau de cette nouvelle mesure, cette carte magnétique qui est applicable seulement sur les bus MobiChablais, donc on va remplacer les tickets papier par une carte magnétique, y avait cette question au niveau de cette carte papier qu'on pouvait utiliser pour prendre la ligne 120, donc le CarPostal, la ligne de la société CarPostal, utilise également cette carte papier pour prendre cette ligne CFF Monthey, gare CFF, maintenant avec la carte magnétique, on aura plus ces possibilités de prendre ce CarPostal car CarPostal n'a pas d'installations techniques de TPC, les CFF n'ont pas d'installations techniques des TPC donc, la carte magnétique sera plus valide et se pose la question est-ce qu'il y aura par exemple une on pensait une refacturation des CFF et de CarPostal pour nous, c'est pas encore clair par rapport aux services qu'on avait ces cartes, ces billets papier etc. Est-ce que la commune de Collombey-Muraz devra verser de l'argent à ces 2 sociétés ?

Concernant les 18 amendements, donc le groupe PLR avait toujours été depuis 2012 maintenant où le groupe PLR demandait de pouvoir déposer des amendements sur des rubriques d'ordre général. On avait trouvé sur la législature 2016 2020 un gentleman agreement, c'est-à-dire qu'on avait le Bureau du Conseil général qu'avait accepté que des amendements sur des rubriques générales puissent se faire et on regrette également que ça soit pas reconduit cette année. Donc tout simplement un exemple. Donc, si vous voulez actuellement, si on veut déposer un amendement, on doit aller au niveau de la rubrique la plus précise le tout dernier numéro. Par contre, on peut pas déposer des amendements sur des rubriques qui sont inférieures à 30'000 francs, ce qui pourrait inciter à faire du saucissonnage, c'est-à-dire découper chaque rubrique pour qu'aucune ne dépasse 30'000 francs. Résultat, aucun amendement ne pourrait être déposés sur un budget. Notre position, c'était de dire : On peut regrouper certaines rubriques par exemple si on a la rubrique frais nettoyage au niveau des écoles de chaque site scolaire, de chaque bâtiment administratif, plutôt que de devoir déposer, si on voudrait réduire les frais de nettoyage, un amendement sur chacun des postes. Donc 10-12 amendements qui concerneraient les frais nettoyages. On pourrait déposer un amendement global qui concernerait l'ensemble des frais de nettoyage, des différents sites, ce qui serait aussi à un gain de temps et on pense aussi à un gain d'énergie et surtout ça pourrait laisser au Conseil municipal toute la latitude pour décider où c'est qu'il faudrait plus réduire les frais de nettoyage sur un site ou sur l'autre ou réduire de manière global. Donc, on prend note que bien entendu, le ROC, le règlement d'organisation communale ne le permet pas. Au sein du groupe PLR, on pense qu'on doit le faire, c'est notre devoir en tant que Conseiller général de pouvoir donner notre avis sur différents postes au niveau du budget. On ira dans le sens de toute motion qui proposera de modifier le ROC à ce niveau-là motion qui sera déposée peut-être à une prochaine session du Conseil général. Donc, on demandera de revoir le ROC. Au niveau de ces 18 amendements, donc je disais on les a déposés pour montrer un peu le fait que nous voulons réduire 100'000 francs sur cette rubrique 31. On a déposé ces 18 amendements qui concernent chaque fois un point de la rubrique 31. Donc ces amendements ont été simplement déposés sur les rubriques qui étaient non lié, qui étaient supérieurs à 30'000 francs et qui concernaient la rubrique 31. Donc, ça concerne par exemple du matériel de Bureau à acheter, ça concerne des frais d'études etc., donc pour couper court au suspense, on va retirer ces 18 amendements, même s'ils ont été acceptés par la COGEST, c'était un peu pour montrer aussi le système comment il est actuellement. Donc on pense que c'est plus efficace d'agir au niveau de rubriques générales plutôt que de déposer une multitude d'amendements, ce qui nous ferait perdre du temps à chaque séance de décembre.

CONSEIL GENERAL

Donc, on les retire monsieur le président. Et puis après, concernant l'indexation, j'en reviendrai après mais on proposera une hausse de l'indexation à 170% pour un soutien au pouvoir d'achat des contribuables. Merci pour votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Birbaum. Au niveau du Bureau, j'ai pas l'impression qu'une demande a été faite concernant la votation rubrique par rubrique, je voulais juste modifier ce que vous avez dit.

Nous prenons en compte le fait que vous ayez retiré les 18 amendements. Ce sera certainement un gain de temps. Entrée en matière, nous continuons, Monsieur Romain Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. Le groupe UDC tient tout d'abord à remercier l'administration, le Conseil communal ainsi que la Commission de Gestion pour l'étude et l'élaboration de ce budget. Nous sommes tout à fait conscients qu'il n'est de loin pas évident de présenter un budget communal à la population après une telle année avec les situations que l'on connaît tous, je pense bien évidemment à la pandémie et cette malheureuse guerre en Ukraine. En rapport à cela, nous ne pouvons qu'adhérer au fait de limiter certains investissements ainsi que de garder une certaine rigueur dans les dépenses. Nous faisons confiance et encourageons encore l'exécutif à travailler de manière consciencieuse pour limiter les frais au maximum. Nous constatons, comme vous tous, une baisse de la marge d'autofinancement. Il est important de rappeler qu'avec le système MCH 2, celle-ci est inférieure à ce que l'on a connu auparavant avec MCH 1.

De plus, nous constatons également avec regret que les coûts de notre EMS la Charmaie explosent littéralement, suite aux décisions cantonales avec des frais supplémentaires dont seules les communes endossent malheureusement la responsabilité.

Une diminution des recettes fiscales est également prévue avec l'obligation cantonale d'augmenter le taux d'indexation de 3 points, passant de 165 à 168%. Le groupe UDC adhère totalement à ce changement afin de donner un minimum d'air à la population avec l'inflation connue cette année.

Enfin, le groupe UDC est conscient du défi pour la Municipalité de maîtriser son budget. Nous lui faisons confiance, je le répète comme par le passé, comme en 2013, notamment lorsque nous entrions dans le cycle d'investissements importants que l'on a connus. Il va de soi que nous ne pouvons et ne devons pas éviter d'investir pour la collectivité mais restons vigilants en ces temps incertains. Les amendements au budget ont été étudiés et discutés en séance de groupe nous prendrons la parole lorsque cela sera nécessaire. Cependant, sachez que nous ne voyons pas d'un bon œil les augmentations de budget proposés. Pour les raisons qui ont été évoquées. Il va également de la responsabilité de chaque groupe politique de veiller à la bonne santé financière de notre commune. Soyons cohérents envers la population, en n'inventant pas des études supplémentaires, ce n'est pas le moment. Merci pour votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Gex-Fabry d'autres prises de parole ? Madame Tissières.

Intervention de Tissières Isabel: Isabel Tissières pour le groupe socialiste, monsieur le président, Mesdames et messieurs les conseillers généraux, Mesdames et messieurs les conseillers municipaux. Le groupe socialiste prend connaissance du budget 2023 et remercie la Commission de Gestion pour son excellent travail. La marge d'autofinancement est de 2,9 millions. Les investissements nets s'élèvent à 4,7 millions, comme indiqué en 2021 on peut vérifier dans ce budget que les investissements liés à des projets entamés, il y a quelques années, ont bien diminué pour atteindre comme projetés, entre 4 à 5 millions en

CONSEIL GENERAL

2023. À l'examen de ces chiffres, il ne faut pas oublier de prendre en considération l'entrée en vigueur du MCH 2. Néanmoins, nous reconnaissons que 2023 s'annonce comme une année difficile et les chiffres le démontrent, la dette nette par habitant augmente et le taux d'autofinancement est jugé comme mauvais. Toutefois, le groupe PS estime qu'il est encore prématuré de prendre des décisions qui entraîneraient des coupes budgétaires. Nous estimons bien que 2023 sera probablement une mauvaise année. Mais étant donné que les années précédentes étaient bonnes, que nous devons privilégier la stabilité, maintenir le budget tel quel et évaluer pour 2024, si la situation se dégrade, quels changements devront être opérés ?

Nous souhaitons également souligner les décisions visant des améliorations sociales prévues par la Municipalité dans ce budget, notamment l'indexation des salaires des employés communaux, la correction de la progression à froid par l'augmentation du taux d'indexation, l'augmentation progressive des salaires liés aux objectifs, etc. En ces temps difficiles, il faut être attentif à ne pas porter atteinte au pouvoir d'achat. Nous remarquons avec satisfaction que la Municipalité a été dans ce sens, de plus, les conséquences de l'inflation, les conséquences psychologiques et sociales des crises à répétition sont telles qu'il faut prendre soin de ses employés, de ses citoyens. Nous remercions donc la Municipalité de le faire et soutenons avec force et vigueur leur décision.

Le groupe PS constate également avec satisfaction à la lecture de ce budget que notre postulat demandant une augmentation du nombre de places en crèche a abouti. C'est une amélioration significative pour notre commune qui sera rapidement visible. En ce qui concerne un autre postulat accepté par ce plénum que nous avons déposé en 2021 concernant l'octroi d'un AG culturel aux jeunes de la commune lors de leur majorité, l'action du canton qui avait offert L'AG culturel cette année-là, à ces mêmes jeunes de tout le Valais a fait que notre commune a abandonné la démarche. Après renseignements, cette action unique ne sera pas renouvelée par le canton. Nous agissons dans ce budget afin que la Municipalité réactive L'AG culturel dès 2023 et nous y serons attentifs.

Notre groupe a constaté qu'un point important lié aux manifestations et réceptions proposées par la commune n'était pas pris en compte. En effet, lors des manifestations diverses proposées par la commune, aucun budget n'est prévu pour permettre la transmission d'informations aux personnes sourdes et malentendantes et donc leur inclusion dans ces manifestations est compromise s'ils souhaitent participer ils doivent trouver et financer eux-mêmes un interprète. Ceci va à l'encontre de ce qui est préconisé par le Parlement cantonal et nous proposerons donc un amendement pour corriger cela.

Nous constatons encore cette très forte diminution des coûts liés au nettoyage suite au renouvellement des contrats avec de nouveaux prestataires. Tout en restant vigilants, nous nous réjouissons de connaître l'évolution de ces secteurs et la CCT qui en découlera. Quant au réseau de bus MobiChablais qui a apporté de nombreuses améliorations pour les citoyennes et citoyens de notre commune. Il faut le reconnaître, connaît cependant des soucis pour les usagers et certains retours sont très négatifs, des bus tout simplement annulés sans aucune information sur l'application et le client qui attend interminablement, ceux qui ne s'arrêtent pas alors qu'il y a quelqu'un à l'arrêt, des retards sur l'horaire. Tout cela n'est guère tolérable. L'insatisfaction du Conseil municipal se comprend aussi. La COGEST avait déjà formulé des remarques en 2021 trop de coûts pour un service pas toujours satisfaisant et une confiance qui se perd, bien dommageable.

Nous devons encore faire remarquer ce soir au plénum qu'une rubrique du budget, rubrique 9500.4120.80 redevances bas-Bas-Valais énergie, ne dispose pas d'un règlement pouvant faire l'objet d'une modification par le législatif communal. Il s'agit d'un montant de 345'000 francs. En effet, une taxe d'un centime par kilowattheure distribué est prélevé pour l'usage du droit du sol sans base légale dans le règlement communal, quand bien même la convention liant la commune à la SEBV mentionnant cette taxe a été acceptée le 7 juin 2010 par l'assemblée primaire, dite convention entrée en vigueur le 1er janvier 2011, a une durée de 27 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2037 : l'établissement et la conclusion d'une convention

CONSEIL GENERAL

est la compétence de la Municipalité et de ce fait restreint le pouvoir décisionnel du législatif communal. S'agissant du prélèvement et cas échéant de l'affectation d'une taxe publique, la compétence doit revenir au législatif communal. Nous annonçons d'ores et déjà qu'une motion sera déposée pour le prochain plenum pour demander l'élaboration d'un règlement communal pour l'usage du droit du sol qui, au demeurant, ne pourra pas pas concerner seulement l'électricité.

En fonction de ce qui précède, le groupe socialiste accepte le budget tel que présenté avec un coefficient d'impôt d'1,25 et un taux d'indexation de 168. Nous tenons à remercier particulièrement le Conseil municipal pour son travail, qui n'a pas dû être aisé cette année compte tenu du contexte et nous remercions également à nouveau la COGEST. Nous acceptons donc l'entrée en matière. Merci pour votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Tissières. Autres prises de parole dans l'entrée en matière ? Madame Métrailler pour le centre.

Intervention de Métrailler Marie: Bonsoir à tout le monde, Marie Métrailler pour le centre. Alors je vais être un peu plus brève que mes collègues, notre groupe, a finement analysé le budget qui nous est présenté ce soir. Nous ne manquerons pas de revenir sur certains éléments lors de la discussion de détail. Dans l'intervalle, nous remercions le Conseil municipal, l'administration communale, la COGEST et toutes les personnes qui nous ont permis d'avoir des documents de qualité pour travailler ce budget 2023. Nous acceptons l'entrée en matière.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Métrailler. Madame Lucie Fauquet.

Intervention de Fauquet Lucie: Lucie Fauquet pour Les Verts. Bonsoir à toutes et à tous. Donc, le groupe des verts remercie toutes les personnes qui ont travaillé sur le budget et qui se sont mises à disposition pour répondre à toutes les questions. Non remercions également la COGEST pour son rapport. Nous relevons également, comme la plupart des personnes que la marge d'autofinancement serait moins péjorée sans le changement induit par l'introduction du MCH 2.

Le groupe des verts accepte l'entrée en matière pour le budget 2023, mais déplore vivement le manque d'argent budgété pour l'environnement et reviendra sur ce sujet avec 2 amendements.

Comprenons nous bien, on ne parle pas de mettre de l'argent pour mettre de l'argent, ni pour cocher une case dans le thème environnement puisque ça fait tendance. Ce n'est pas du tout dans ce but-là.

On parle bien de se donner les moyens. On se donne les moyens pour mettre en place des mesures concrètes face à l'urgence climatique.

Pour celles et ceux qui font encore un petit peu l'autruche, j'aimerais juste rappeler qu'au-delà de notre petite déception de ne pas aller pouvoir skier à Valerette ce Noël parce qu'il fait bien trop chaud et puis qu'il n'y a plus trop neige, se cache un tournant météorologique qui doit non seulement être pris en compte mais surtout être combattue. Vous allez me dire que ce n'est pas en faisant des crapauds que l'on combattra le changement climatique, mais c'est faux. C'est bien là toute la différence : préserver l'environnement, c'est aider toutes les espèces à survivre au réchauffement climatique, dont le principal bénéficiaire devinez, est l'homme, donnons-nous les moyens pour y arriver ensemble. Merci pour votre écoute.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Fauquet. Y a-t-il d'autres prises de parole dans cette entrée en matière ? Monsieur Angst, Président de la Commission de Gestion.

Intervention de Angst Stéphane: Stéphane Angst, président de la COGEST. Messieurs les présidents, Mesdames, messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, pour conclure ces entrées en matière, je tenais à apporter quelques précisions sur les points qui ont posé problème à la COGEST lors de l'étude des divers amendements déposés. Est-ce à la COGEST de décider de la recevabilité des amendements, d'après certains oui, d'après d'autres non. Nous n'avons trouvé aucun texte de loi pour nous venir en aide, même l'avis de notre juriste communal n'a pas suffi à clarifier concrètement la situation.

C'est pour cela que nous avons juste préavisé ces derniers tout en corrigeant en rouge certains montants incorrects.

Et si nous devons en retirer certains pour quels critères devrait-on le faire ? Pour un amendement déposé sur une rubrique non liée, pour un numéro de compte incorrect pour un montant amendé incorrect ? A quoi devrait-on se tenir, où devrait-on s'arrêter ? Suite à ces diverses lacunes, je vous informe que la COGEST approchera le Bureau afin de définir clairement les rôles de chaque parti dans la validation des futurs amendements et cela dans le but d'éviter que cette situation d'incertitude ne se reproduise à l'avenir. En parallèle, une discussion sur une éventuelle modification du RCO via une notion sera à l'ordre du jour de la prochaine séance de la COGEST, cela afin de déterminer si, à l'avenir, il sera possible d'amender une rubrique d'ordre général pour éviter le dépôt d'une multitude d'amendements, à l'instar de ce soir. Je tenais encore à remercier la Municipalité pour sa bonne collaboration, la COGEST pour son engagement et vous toutes et tous pour votre attention et le bon accueil que vous avez réservé à notre rapport.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Angst, je passe la parole au Conseil municipal.

Intervention de Turin Olivier: Merci. Merci monsieur le président ! Voilà, mesdames, messieurs, je vais répondre brièvement à certaines des interrogations voir certaines questions qui ont été posées dans cette salle lors de cette discussion. J'en profite tout d'abord comme Stéphane Angst président de la COGEST, a pris la parole à l'instant et bien juste déjà pour pour remercier la COGEST et son président de l'excellente collaboration qui prévaut.

Je préfère le dire maintenant parce que peut-être que j'aurais pas l'occasion de le dire à la fin des débats, donc j'en profite maintenant par rapport aux différentes interrogations, je vais commencer par le PLR, par Thomas Birbaum, qui effectivement constate comme nous la problématique de l'augmentation des coûts d'énergie, j'en ai déjà parlé, nous avons 6 gros consommateurs dont les contrats se terminent au 31 décembre et puis nous avons mandaté une agence de courtage énergétique pour négocier les meilleurs prix sur le marché libre, donc sur les marchés financiers.

Nous avons inscrit je vous l'ai dit 50 centimes qui semblaient représenter un scénario moyen pour l'achat d'électricité sur le marché libre. Lorsqu'on l'a mis, nous étions incertains, on ne savait pas à qui se fier c'était un scénario moyen comme je vous l'ai dit. Maintenant, on a quelques chiffres, ils ne sont pas tout récents, les derniers chiffres que j'ai pu obtenir il y a 3 semaines nous étions pour cette année 2023 à actuellement 67% de l'énergie achetée. J'imagine que depuis 3 semaines ça a dû augmenter un peu. Pour 422CHF le megawatt heure, donc 42 centimes le kilowatt heure. A cela il faut encore ajouter les taxes qui sont appliquées par la Romande Energie, et le coût des certificats d'origine d'hydraulique suisse. Donc

CONSEIL GENERAL

force est de constater qu'actuellement on est dans le tir. On a calculé juste, on était ni trop pessimistes ni trop optimistes, on est vraiment dans le tir actuellement. Maintenant comment ça fonctionne.

Comment on collabore avec cette agence, ce Bureau de courtage énergétique ? Avant de vous parler du fonctionnement qu'on a avec cette entreprise j'aimerais d'abord vous parler de ses caractéristiques, on va mandater une entreprise qui s'appelle Powergia et qui s'occupe du suivi administratif, met en place une stratégie d'achat, en adéquation avec les exigences de notre label cité de l'énergie. C'est également des achats qui sont faits en fonction de la situation des marchés financiers donc nous, on n'a pas, comme vous le savez, on a pas de spécialistes en énergie, en achat d'électricité on est évidemment obligés de passer par l'attribution d'un mandat mais pour autant la commande, elle bénéficie d'un suivi qui est professionnel et qui est adapté au contexte actuel qui est un contexte de crise. Mais maintenant, ça nous permet également de minimiser le risque de signer au mauvais moment. Et puis enfin, cela permet aussi de pouvoir profiter de nombreux grands consommateurs pour faire un achat groupé donc, on est pas isolés dans notre problématique de marché libre uniquement nous, la commune mais on peut bénéficier d'un volume intéressant et puis des prix qui sont davantage attractifs.

Voilà donc le fonctionnement maintenant Thomas Birbaum comme ça, je peux le décrire. Donc il s'agit d'abord d'établir une stratégie et que cette stratégie est validée par le Conseil municipal, ensuite notre entreprise prestataire surveille les prix de l'électricité. Lorsque la conjoncture est favorable, selon la stratégie qu'on a élaboré, l'entreprise prend contact avec nous et nous propose des dates d'enchère, vous le savez en fait c'est un marché assez particulier, c'est un peu comme le marché aux poissons, ça va extrêmement vite, l'électricité est achetée en l'espace de quelques minutes alors que l'on peut attendre quelques jours, voire quelques semaines pour avoir ce laps de temps très limité pour acheter l'électricité. Donc, une enchère qui débute à 10h30 qui se termine à 11h15, comme je vous le disais, un employé communal peut suivre la mise aux enchères en direct si le besoin s'en fait sentir. Et puis suite à cela et bien nous recevons le prix qui a été désigné, déterminé et puis soit on l'accepte, soit on accepte pas ce prix d'enchère dans un délai de 15 minutes. Voilà un petit peu le fonctionnement donc je vais pas aller plus dans les détails, j'ai quelques détails encore qui sont donnés ici mais je pense, ça vous suffit pour comprendre le fonctionnement.

D'autres facteurs qui ont été relevés dans les différentes prises de parole, oui par l'UDC, par Romain Gex-Fabry c'est les coûts de l'EMS. Effectivement, les coûts de l'EMS c'est une préoccupation pour nous, je vous l'ai déjà dit dans l'entrée en matière, ce sont des facteurs qu'on ne maîtrise pas dans leur totalité, y'a un facteur cette année, on a perdu un mandat de fourniture de nourriture à un autre établissement. Ce mandat, je crois que c'était sur Aigle, ce mandat nous était précieux parce qu'il nous permettait de gagner 200'000 francs avec nos cuisines. On l'a perdu, non pas parce qu'on n'était pas bon mais surtout parce que eux en fait, étaient en train de construire leur cuisine et dès lors, quelle est construite, et bien forcément ils utilisent la leur. On espère cette année, obtenir un nouveau mandat de livraison de repas. Je rapporte pas plus pour l'instant mais on est encore en lice pour peut-être l'obtenir. Il y a également dans ces facteurs, la masse salariale, qui a augmenté en lien avec l'exigence cantonale d'augmentation de la dotation en personnel avant, on pouvait descendre jusqu'à moins de 10% de dotation. On l'exploitait un peu mais c'était comme ça qu'on arrivait à rester plus ou moins à l'équilibre. Les exigences se sont élevées maintenant, on peut-être plus qu'à moins 5%, raison pour laquelle et bien le budget fait état de 200'000 francs de pertes là-dessus.

Et ensuite, il y a également le taux d'amortissement du bâtiment qui passe de 2 à 3%. Le bâtiment, évidemment, c'est un gros investissement, les amortissements sont conséquents l'impact est de 150'000 francs. Le doublement des charges j'en parle plus, c'est l'aspect de l'électricité qui est aussi d'ailleurs, on a comptabilisé à 50 centimes le kilowattheure donc on sera dans le tir. Et puis enfin, comme je vous le disais en introduction on œuvre, pour que ces différentes problématiques d'exigences cantonales elles

CONSEIL GENERAL

soient assouplies ou qu'on arrive en tout cas à avoir plus de soutien cantonal qui nous permette aussi bien d'être moins impactés par cette exigence en personnel. Une dernière chose : les prestations complémentaires, c'est ce qui nous permet d'arriver dans les prix de pension à la journée à 130 francs, ça veut dire qu'une personne qui n'a pas les moyens d'avoir une place ici peut espérer un maximum de 130 francs lorsqu'il est résident chez nous ici à l'EMS, la problématique c'est qu'on n'a pas l'autorisation d'augmenter, nos prix de pension d'avantage que 130 francs, on doit rester conformes à la prestation complémentaire, pardon. Donc on demande aussi au canton de pouvoir l'augmenter à 135 voir à 140, et puis nous alors on pourrait justement répercuter ces 5 ou ces 10 francs sur le prix de pension journalier. Donc effectivement 10 francs par jour par résident, vous vous rendez compte qu'on pourrait vraiment amortir ou en tous cas baisser notre déficit de cette année. Actuellement, c'est encore en discussion au canton, à ma connaissance, peut-être les députés ont entendu plus de choses que moi, sur ce sujet-là pour l'instant, mais on sait qu'on est, on devrait en tout cas obtenir le 135 francs et peut-être le 140.

Voilà, je crois que j'en ai terminé avec ça. Surtout je relève, et merci au groupe en général qui nous font part de leur confiance. Merci de votre confiance en nous, en tout cas on ne veut pas vous décevoir, on essaye année après année de faire en sorte que les budgets soient équilibrés et puis qu'on fasse pas d'excès ou de décisions qui soient trop hâtives, on réfléchit bien à nos projets. Je vous parle bien sûr beaucoup de MobiChablais, on en parlera plus tard dans les amendements, je n'y reviens pas maintenant.

Thomas Birbaum parle également de... Et bien je ne veux pas m'immiscer dans vos débats au Conseil général, bien qu'effectivement nous ne trouvions que c'est pas judicieux d'amender une rubrique générale, ça ne correspond pas au règlement qui a été voté par la population. On doit tous, tous, se conformer à ce qu'a décidé la population. Puis, dans ce contexte-là, on trouvait que c'était pas judicieux de notre part d'amender les rubriques générales, pas que judicieux mais légal tout simplement, effectivement vous déplorez le fait d'être sur le dernier niveau, rien ne vous empêche je crois que vous l'avez dit d'ailleurs de modifier ce règlement, ce ROC dans le futur pour atteindre vos objectifs. Une petite remarque : vous comparez la problématique de cette dernière rubrique et puis vous prenez l'exemple des frais de nettoyage. Actuellement, les frais de nettoyage pour les écoles sont regroupés. Donc là, l'argument n'est plus valable, on va dire, ainsi que pour les bâtiments communaux, là aussi, c'est regroupé, il y a certainement d'autres exemples qui pourront être judicieux pour vous. Et puis une dernière chose, vous nous dites avoir fait des amendements sur des rubriques non liées. C'est pas totalement juste puisqu'il y avait en tous cas une rubrique qui l'était, c'est la rubrique en lien avec le mandat de communication, à notre Bureau de communication. Là, on peut estimer qu'il est lié ou en tous cas l'a déjà signé, on le signe année après année et là on l'a déjà signé.

Je vous informe également que ce mandat de communication pour nous, il amène une grande satisfaction pour des coûts relativement bas. On a un réel bon, service de communication à la commune sans avoir besoin d'engager quelqu'un. Donc, c'est plutôt positif. J'ai pas fait tout le tour, mais j'ai parlé un peu de la plupart des sujets qui vous importent ce soir. Je vous remercie de votre attention et je reviendrai surtout dans les amendements. Merci à vous.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin, y a-t-il d'autres interventions dans ce débat de cette entrée en matière ? Ce n'est pas le cas. Est-ce que quelqu'un combat l'entrée en matière ?

Ce n'est pas le cas non plus. Maintenant, j'ouvre la discussion de détail sur le coefficient d'impôt et le taux d'indexation. Y a-t-il des prises de parole ? Monsieur Birbaum.

f. Discussion de détail et vote final sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation

CONSEIL GENERAL

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Le PLR propose d'augmenter l'indexation de 5 points de pourcentage au lieu des 3 points de pourcentages proposés, soit passer de 165 à 170. Pour le groupe PLR, le renchérissement prévu des prix de consommation de 3% oblige légalement le Conseil municipal à augmenter l'indexation de l'impôt communal de 3%. Pour rappel, une hausse de l'indexation fait diminuer la charge fiscale sur les contribuables. De plus, la hausse de l'indice des prix à la consommation n'est pas la seule hausse à laquelle les contribuables font face sans avoir leur mot à dire. Prime maladie et coûts de l'énergie augmentent également et fortement.

Les contribuables sont sous pression et ainsi notre groupe demande d'augmenter, de 2 points de pourcentage l'indexation prévue par le Conseil municipal, soit augmenter à 170% au lieu de 165% actuellement pour tenir compte de cette eau des dépenses à la charge du contribuable.

Pour le groupe PLR, cette mesure modeste, il est vrai, permet de soutenir le pouvoir d'achat des contribuables en réduisant leurs charges fiscales.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Birbaum. D'autres prises de parole ? J'ai donc pris note que le PLR demande 170. Monsieur Turin.

Intervention de Turin Olivier: Olivier Turin pour le Conseil municipal, je vais vous donner quelques éléments suite à une analyse fine récente d'ailleurs également par rapport à cette demande d'augmentation du taux d'indexation, de 165 à 170, il a fallu qu'on analyse aussi la possibilité de le faire. Donc l'article 178 de la loi fiscale, les articles 5 et 6 indiquent que chaque fois que l'IPC augment de 3%, les taux d'impôt doivent être automatiquement adaptés si la situation financière l'exigent. Ils peuvent être un adaptés partiellement mais pour cela, il faut que les communes le justifient.

Nous avons donc scrupuleusement appliqué la correspondance reçue par le canton au sujet de ce rattrapage de la progression à froid et donc sans excès de zèle, on y est restés aux 3% demandés. Donc passage de 165 à 168. Vous pouvez donc exiger si on ne l'avait pas fait, si on avait décidé de rester à 165 ou monter juste à 166, vous, conseillères et conseillers généraux, vous auriez pu exiger davantage et aller jusqu'à 168. Donc, aller jusqu'à l'exigence ou la demande du canton. Vous ne pouvez pas par contre demander davantage que les 168 qui correspondent à l'exigence cantonale. Vous comprenez ? Sinon je répète parce que c'est assez simple finalement, si on avait pas été jusqu'à 168, vous auriez pu exiger de monter jusqu'à 168, mais vous pouvez pas nous demander d'aller davantage que les 168 qui ont été exigés par le canton du Valais, on doit donc daigner votre demande parce qu'on a totalement atténué ce renchérissement.

Si bien sûr après ça, c'est une décision que vous avez, vous, vous êtes totalement souverains, vous pouvez accepter cette proposition. Vous pouvez bien sûr en débattre. Mais si elle était acceptée par ce plenum, nous nous serions contraints de faire invalider cette décision par le Conseil d'État. Voilà, vous l'avez donc compris, la commune elle pouvait refuser cette baisse d'impôts si la situation économique l'exigeait. Entre parenthèses, plusieurs communes l'ont fait cette année parce qu'effectivement, leur situation économique était bien moins favorable que la nôtre, et bien de notre côté, on a estimé que cette baisse d'impôts était possible malgré les investissements, malgré les incertitudes qui sont actuellement en cours. Ces incertitudes actuelles, elles nous ont obligé aussi à ne pas aller plus loin que les exigences cantonales, évidemment que de notre côté, on aurait pu aussi se dire oui nous on pouvait monter jusqu'à 170, mais c'était pas non plus l'objectif de monter davantage, je vous donnerai juste quelques chiffres après. Ces incertitudes d'ailleurs, je tiens aussi à relever que je vais pas relire le rapport de la COGEST mais le rapport de la COGEST a d'ailleurs parlé très clairement des incertitudes en citant par exemple, les indicateurs sont

CONSEIL GENERAL

moins favorables que pour le budget 2023. La détérioration observée entraîne de facto une situation financière générale plus difficile pour la commune. De plus, le plan quadriennal présenté par le Conseil municipal indique que la situation financière continuera de se péjorer d'ici 2026, et l'excédent de charges du compte de résultats, de se creuser, etc., etc., c'est bien pour vous dire qu'on comprend, on va pas baisser encore davantage les impôts alors qu'on est dans une période incertaine. On a réagi à ce 3% parce qu'on devait le faire, mais par contre on va pas aller davantage. Et puis, pour conclure, vous parlez de pouvoir d'achat, de soutien au pouvoir d'achat des contribuables, que les contribuables sous pression, c'est juste totalement exact. Par contre, on sait que le fossé se creuse entre les revenus, entre les bas revenus. Cette augmentation des taux d'indexation ne permet pas d'aboutir, quoiqu'il en soit, au soutien ciblé, en termes de pouvoir d'achat, comme vous le présentez. Alors, on peut aussi le considérer comme un arrosoir pour l'ensemble de la population. J'ai juste peut-être quelques chiffres à vous donner pour vous montrer à quelque part pourquoi on peut parler d'un soutien qui n'est pas ciblé. La baisse d'impôts budgétée pour un coefficient à 168 est à 230'000. La baisse d'impôt que vous proposez avec le coefficient 170 c'est 382'000 donc 152'000 francs de plus. On va gagner 152'000 francs de moins dans les recettes fiscales.

Si on regarde j'ai simplement pris 3 revenus, 3 catégories de revenus imposables: le premier, 30'000 francs. Donc ça c'est un revenu imposables faible : la baisse d'impôts si on passe de 165 à 168 c'est 26.40 francs si on passe de 165 à 170 c'est 44 francs, ça veut dire que le passage de 168 à 170 et bien ça fait une baisse d'impôts de 18 francs pour ce contribuable qui a un revenu imposable de 30'000 francs, c'est comme ça, c'est intéressant de voir des chiffres comme ça au moins, c'est clair. Je prends rapidement, aller je résume, j'ai pas pu prendre lui à 60'000, pour vous dire simplement qu'il payera 54 francs de moins d'impôts et puis le contribuable à 90'000 francs de revenu imposable, c'est déjà un revenu correct, on va dire en tout cas pour ce contribuable-là, et bien, lui payera 100 francs de moins avec le passage de 165 à 168 et 170 francs de moins avec un passage de 165 à 170 donc il payera 70 francs de moins si l'on passe de 168 à 170. 70 francs de moins pour ce contribuable-là, 18 francs de moins pour le petit contribuable à 30'000 francs. J'ai pas l'impression qu'on fait un soutien, ciblé au pouvoir d'achat. Voilà ça c'était une remarque personnelle.

Maintenant, pour conclure, vous dire que dans le futur, on a parlé aussi et bien des différentes taxes sur les autofinancés: déchets, eaux claires, eaux usées, ces 3 taxes vous le savez déjà dans le futur, dans un futur qui s'approche, on va devoir, évidemment les augmenter, on a un déficit d'1,3 millions cette année, un déficit, et Stéphane nous l'a bien indiqué, Stéphane Gnos lors de l'analyse du budget, un déficit qui est systémique, chronique avec un point très positif, c'est que ce déficit il n'augmente pas désormais on sait qu'on va toujours rester, pour ces 5 10 prochaines années à un déficit d'1,3 millions annuellement. C'est dans ce contexte-là, lorsqu'on va revoir ces taxes, qu'il faudra justement qu'on fasse un soutien ciblé et là on pourra le faire ce soutien ciblé. Là, on ne peut pas parler d'un soutien ciblé, pour le cas du taux d'indexation. Merci de votre écoute.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin, est-ce que Monsieur Birbaum voudrait répondre ?
Merci.

Intervention de Birbaum Thomas: Merci beaucoup pour ces explications. Thomas Birbaum pour le groupe PLR. C'est vrai que la fiscalité, c'est un point qui est particulier, c'est-à-dire que si vous prélevez plus pour la collectivité publique, il y a moins d'argent dans la poche des citoyens et si vous prélevez moins dans la poche des citoyens, et bien il y a moins d'argent dans les caisses de la commune, donc c'est un subtil équilibre qu'il faut faire si j'avais voulu vraiment créer une différence pour les contribuables qui paient des impôts, j'aurais décidé ou probablement le groupe PLR, aurait décidé de descendre le coefficient à un. Et,

CONSEIL GENERAL

dans ce cas-là, il y aurait eu, je pense que 2 millions de recettes fiscales en moins pour la commune et on nous aurait critiqué en disant que ce que veut le PLR, c'est simplement détruire la collectivité publique, faire du tort aux employés communaux, faire du tort aux personnes qui reçoivent des subventions. Ce n'était pas l'intention ici, et le groupe PLR maintient sa position. Il maintient sa position pour 2 raisons particulières:

La première, c'est qu'on continue à le dire et on le répète, même si peut-être vous ne partagez pas cette et cette opinion que vous soyez au Conseil municipal ou au Conseil général, c'est de dire que c'est une mesure de soutien pour les contribuables, c'est-à-dire pour les personnes qui payent de l'impôt. C'est clair qu'on a à peu près 30% de la population qui ne paie pas d'impôt. Donc ces personnes-là ne verront pas la différence, mais nous souhaitons nous concentrer sur les 70% de la population qui paye de l'impôt, c'est-à-dire un montant supérieur à 10 francs, allant jusqu'à quelque dizaines de milliers de francs au niveau de l'impôt communal. Donc, le groupe PLR maintient sa position, il pense qu'il faut faire également un geste envers ces personnes qui paient des impôts, qui payent leurs charges, leurs charges fixes, primes d'assurance-maladie, coût de l'énergie, etc.

Pour la deuxième raison, c'est que nous demandons de rattraper la progression à froid qui n'avait pas été rattrapée les années précédentes. Vous le savez peut-être le taux d'indexation maximum de l'impôt communal est de maintenant 173%. Certaines communes comme Port-Valais étaient à 170% pendant des années pendant que nous Collombey-Muraz, nous étions à 165%, Monthey était à 160%, ces différences ça s'explique parce que certaines communes avaient décidé d'indexer tandis que d'autres pour des raisons qui leur sont propres mais notamment pour des raisons financières, n'avaient pas indexé leurs taux. Donc, le groupe PLR pense qu'on peut indexer, on peut indexer notamment suite au courrier de l'administration cantonale qui dit, par ailleurs, conformément à l'article 178 alinéa 6 de la loi fiscale, le législatif communal peut décider pour les débuts de chaque année de rattraper la progression à froid qui n'a pas été corrigée. Étant donné que la loi ne se prononce pas sur les adaptations éventuellement par étapes exprimées en pourcentage, les assemblées primaires peuvent en décider librement.

Ainsi, pour le groupe PLR, on peut augmenter, on pourrait même augmenter à 173% pour atteindre le plafond maximum. Si, bien sûr, si nous demandions 175% dans ce cas-là, on dépasserait le maximum autorisé et notre décision aurait pu être invalidée.

Du côté du groupe PLR, on peut donc aller jusqu'au maximum de 173%. On peut aller plus. Une autre preuve, c'est qu'au niveau du canton, on a décidé d'accepter un amendement qui demandait d'augmenter, non pas de 3%, comme il était recommandé comme l'IPC progressait de 3% mais sur une proposition du groupe d'imiter Oberwallis, nous avons augmenté à 4% l'indexation. Donc, du côté du groupe PLR, on maintient pour ces 2 raisons, la première, c'est qu'il s'agit d'une mesure d'achat pour les contribuables. Vous avez raison qui paient de l'impôt, même si c'est à des montants qui sont modestes, mais si nous avons demandé plus, on nous aurait accusé de vouloir couler financièrement la commune. Et pour une deuxième raison, c'est que les possibilités légales, ici la loi fiscale, son article 178 alinéa 6 sous réserve qu'on ne dépasse pas le 173%, le permet également, le groupe PLR maintient donc sa position et demandera le vote sur ce taux merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Birbaum ! Monsieur Romain Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. Merci monsieur le président, pour ces explications de notre côté, nous les avons assez bien comprises. Cette proposition pour nous elle est un peu difficile à comprendre, même si c'est vrai, nous aimerions tous pouvoir dire à notre électorat que nous avons proposé une baisse d'impôts en plénum. Certainement que cette proposition sera

CONSEIL GENERAL

d'ailleurs relayée sur les réseaux sociaux dans un instant si ce n'est pas déjà fait. Cependant, nous sommes particulièrement étonnés de l'argumentaire du groupe PLR. Effectivement, il est difficile à entendre, puisque souvenez-vous, il y a peu, lors d'une certaine votation cantonale concernant l'augmentation des allocations familiales, ce même PLR, fustigeait par là un arrosage à tout va au sein de la population. Le PLR voulait plutôt une action ciblée. Monsieur Birbaum lui-même était en première ligne pour avancer cet argument. Alors je me demande aujourd'hui si cette baisse d'impôts est véritablement ciblée, j'ai pas l'impression, puisque la baisse d'impôts sera véritablement profitable pour les plus hauts revenus en toute logique et puis encore.

Enfin, vous comprendrez que malheureusement, on dira d'un côté, nous combattons cette proposition parce que nous pensons que le moment n'est en tout cas pas opportun. Je vous rappelle aussi que ces 3 points d'augmentation du taux qui sera déjà appliqué dès 2023.

Enfin, en toute logique, le PLR lui-même serait certainement satisfait d'une renonciation de sa propre proposition puisqu'une baisse d'impôts abaisserait encore un peu plus la marge d'autofinancement. Pour ces quelques raisons bien évidentes, le groupe UDC est d'avis de se cantonner au taux de 168%. Merci pour votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Gex-Fabry, d'autres interventions ? Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR, juste pour répondre brièvement en 3 points :

Le premier concernant l'arrosoir, alors évidemment nous nous étions battus contre la hausse des allocations familiales car on donnait à tout le monde le même montant, mais on peut pas comparer la même chose car nous ce qu'on demande, c'est que la commune prenne moins dans la poche des citoyens. C'est vrai que la position du groupe PLR c'est un positionnement qui est toujours libéral, c'est-à-dire qu'on fait confiance aux individus plutôt qu'à la commune ou à l'état. On dit que les individus sont le mieux à même de prendre des choix. Concernant ce point-là après, vous parlez de documentation généralisée, arrosoir, etc., je vous invite également à lire notre prise de position sur la réforme sur la loi fiscale sur les personnes privées et là on demande juste de revoir tout le barème de l'impôt sur le revenu. Donc je pense plus arrosoir que ça on peut pas. Donc, on demande de revoir tous les barèmes d'impôts pour justement alléger pour toutes les classes de contribuables, l'impôt sur le revenu. Donc, je vous inviterai à aller consulter notre prise de position pour la loi fiscale sur la révision des personnes physiques.

Un autre point c'est que vous nous parlez de notre électorat. Alors, bien entendu, si on vote PLR, c'est qu'on veut payer moins d'impôts, c'est qu'on préfère faire confiance à l'individu pour faire les choix plutôt que de donner l'argent à l'état et l'état fera les choix à la place des individus. Donc, c'est comme si vous reprochiez aux verts de déposer des amendements pour protéger un peu plus environnement, vous voyez, ou aux socialistes de déposer des amendements pour réduire les inégalités sociales, ou au groupe de centre de poser des amendements pour soutenir les familles, ou vous-mêmes vous déposez des amendements pour avoir un état, un peu moins gourmand en ressources.

Donc, le PLR est très confiant. On espère trouver une majorité au sein de ce Conseil général pour soutenir notre amendement.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Birbaum, d'autres interventions ? Il y en a pas, nous allons donc passer au vote sur ce sujet en 2 étapes. Je vais demander aux scrutatrices et scrutateurs de se lever.

CONSEIL GENERAL

g. Discussion de détail et vote final sur le budget 2023

Intervention de Sotillo José: Je vais commencer par le coefficient d'impôt d'1,25 inchangé, conseillères et conseillers généraux qui acceptent le coefficient d'impôt d'1,25. Pour le budget 2023 sont priés de se manifester en levant la main. 6 refus. 6 abstentions. À l'unanimité, le coefficient d'impôt de 1.25 pour le budget 2023 est accepté.

Concernant le taux d'indexation pour le budget 2023. Je vais donc opposer les 2 propositions. Je vais commencer par la proposition du Conseil communal. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent le taux de coefficient proposé par le Conseil communal à 168 pour le budget 2023 sont priés de se manifester en levant la main.

Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent le coefficient proposé par le PLR à 170 pour le budget 2023 sont priés de se manifester en levant la main. 6 Abstentions.

Le taux d'indexation de 168% est accepté avec 33 voix contre 8 pour 170%. Donc le taux d'indexation pour le budget 2023 sera de 168%. Merci aux scrutateurs.

Nous arrivons à la discussion de détail sur le budget 2023, nous traiterons en premier lieu les amendements déposés selon l'ordre retenu dans la prise de position de la COGEST et donc bien noté comme quoi le PLR retirait ses 18 amendements et je voulais malgré le temps gagné, je voulais quand même relever le travail qui a été fait pour la mise en place de ces amendements. La procédure que je vous propose est la suivante pour les 9 amendements restants : développement de l'amendement par son auteur, prise de position de la COGEST, prise de position du Conseil municipal. Discussion générale et vote. Y a-t-il des remarques sur cette manière de procéder ? Ce n'est pas le cas.

Suite au retrait des amendements du PLR, il nous reste donc 9 amendements. Nous passons directement à l'amendement numéro 7 numéro correspondant à la prise de position de la COGEST. Budget de fonctionnement, rubrique numéro 1510.3632.12, qui est une rubrique liée. Amendement de l'UDC par son chef de groupe Romain Gex-Fabry sur Part et frais bâtiment CSI Monthey. Montant au budget, 33'000 francs, montant amendé 15'000 francs. Je passe la parole à Monsieur Romain Gex-Fabry s'il veut bien démontrer que ce n'est pas une rubrique liée pour le développement de l'amendement.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. Le groupe UDC est étonné du montant budgété dans cette rubrique puisqu'il est apparemment question de frais d'entretien et de conciergerie pour un bâtiment neuf. C'est pourquoi nous vous proposons de l'abaisser de 33'000 à 15'000 francs. Nous vous rappelons que nous sommes copropriétaires de cette caserne. Nous ne payons donc pas une prestation à la ville de Monthey, contrairement à ce qui est fait en rapport avec la police.

Sachez que nous payons donc un tiers des dépenses liées à l'entretien de ce bâtiment. Nous constatons donc aisément que le budget total des frais d'entretien et de conciergerie se montent en réalité à 99'000 francs.

Le groupe UDC pense de premier abord que ce montant est surévalué. Si ce n'est pas le cas, alors il est primordial de revoir le montant annuel octroyé à ce poste car il nous paraît bien excessif, mais nous écouterons tout de même volontiers les explications de l'exécutif à ce sujet. Même si cette rubrique est annotée d'un petit «L» comme rubrique liée, nous sommes d'avis que la Municipalité reste maître de ces dépenses, particulièrement en termes de contrat d'entretien et de conciergerie. C'est pourquoi nous avons tout de même la possibilité de diminuer ce poste à nos yeux. Merci pour votre attention.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Romain Gex-Fabry. Madame Biolzi, Rapporteur de la COGEST.

Intervention de Biolzi Stéphanie: Le résultat de la COGEST, c'était 2 oui, 3 non et 3 abstentions.

Intervention de Sotillo José: Merci. Parole au Conseil communal.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp pour la Municipalité. Je pense que y'a peut-être eu une petite incompréhension.

Le montant que vous citez, surtout sur nettoyage entretien, c'est pas tout à fait ça y a pas que ça. Dans les frais de la caserne qui se montent à peu près à 100'000 francs comme vous le dites, il y a déjà l'entreprise de nettoyage, il y a les assurances bâtiments et le contenu. Il y a l'alimentation, chauffage à distance eau électricité, il y a l'entretien du bâtiment qui comprend autant les contrats d'entretien de chauffage, les contrats d'entretien de ventilation, les contrats d'entretien d'ascenseurs, les contrats d'entretien de télégestion, le contrat d'entretien de l'éclairage de secours, différents contrats encore et puis, le contrat d'entretien des portes automatiques. Tout ça pour un montant d'une centaine de milliers de francs. Donc, comme vous dites un tiers, il nous appartient. Merci de votre compréhension.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Planchamp. J'ouvre maintenant la discussion générale. Quelqu'un veut-il s'exprimer ? Monsieur David Gaillard.

Intervention de Gaillard David: David Gaillard pour le centre, je vous avoue, je comprends pas pourquoi on discute de ce sujet.

Je vois pas où en est la limite entre les rubriques liées/ pas liées, où on accepte l'application du règlement ? On a pas accepté pour la Commission de Gestion là on accepte, on entre en discussion. Moi, je serais pour à titre personnel, pour en discuter, mais je ne sais pas où est-ce qu'on va s'arrêter dans toutes ces discussions est-ce qu'on applique, est-ce qu'on applique pas. Je vous laisse prendre la décision.

Intervention de Sotillo José: J'ai pris la décision, nous discutons. Monsieur Romain Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. Suite aux explications, nous retirons notre amendement comme ça ça fera gagner du temps à tout le monde et puis David, la fumée elle baisse un petit peu

Cependant, je voulais juste quand même préciser que y'avait une question qui avait été posée par la COGEST et puis c'est vrai qu'on n'a pas du tout ces explications dans les réponses, mais pas du tout. Merci, justement pour ces explications Monsieur Planchamp.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Gex-Fabry, est-ce Monsieur Gaillard voudrait reprendre la parole ? Non. Donc l'amendement numéro 7 est donc retiré.

Nous passons à l'amendement numéro 10 : budget de fonctionnement, rubrique numéro 21.70, qui serait une nouvelle rubrique amendement des verts par sa cheffe de groupe Carole Morisod sur parcs à vélos couverts, montant au budget 0 franc, montant amendé 30'000 francs. Je passe la parole à Madame Morisod.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Morisod Carole: Bonsoir Carole Morisod pour Les Verts. Si l'on veut se doter d'une politique qui encourage la mobilité douce, couvrir les parcs à vélos a tout son sens. En effet, prendre un vélo détrempé à l'issue de la matinée n'est pas agréable et peut dissuader certaines et certains d'utiliser ce moyen de transport.

Mais ce n'est pas tout. Autant les vélos que les trottinettes subissent des dégâts du temps. La pluie ou le gel, par exemple, contribuent à l'usure prématurée de ces engins. Or nous le savons bien, utiliser le plus longtemps possible un même objet, contribue à réduire notre empreinte écologique. Pour que les enfants ou toute autre personne d'ailleurs puisse se déplacer volontiers à vélo, il est donc nécessaire de mettre en place des lieux couverts où il est possible de protéger ces engins des intempéries. C'est pourquoi par cet amendement, notre groupe demande de couvrir les parcs à vélos aux abords des écoles, comme cela d'ailleurs se fait dans de nombreuses communes. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Morisod. Madame Biolzi, pour la Commission de Gestion.

Intervention de Biolzi Stéphanie: Les résultats de la COGEST 3 oui, 4 non et aucune abstention.

Intervention de Sotillo José: Merci. Je passe la parole au Conseil municipal pour sa prise de position.

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz pour le Conseil municipal, monsieur le président du Conseil général, Mesdames et messieurs les conseillers généraux. Le Conseil municipal va combattre cet amendement. En effet, il ne nous semble pas être un argument prioritaire le fait qu'un vélo soit mouillé ou pas pour encourager les enfants à aller à l'école. Donc en plus, on va dire que dans le budget que nous avons, nous avons un budget très serré, il ne nous semble pas que cette mesure soit prioritaire pour nous. Voilà, je vous remercie.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Chervaz. Quelqu'un veut-il s'exprimer ? Madame Métrailler

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour le centre. Donc, conformément à ce qu'a dit Madame Chervaz tout à l'heure, notre groupe la rejoint et ne soutient pas ce postulat. En effet, nous estimons qu'investir un tel montant n'est pas une priorité pour notre commune ou du moins pas à l'heure actuelle. On précise aussi que le montant amendé ne suffirait probablement pas à construire des parcs à vélos couverts dans tous les centres scolaires, contrairement à ce que semble demander cet amendement.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Métrailler. D'autres interventions ? Monsieur Cheryll Clivaz

Intervention de Clivaz Cheryll: Bonsoir à toutes et à tous, Monsieur Cheryll Clivaz pour le parti socialiste. Là je m'exprime un peu avec ma casquette de président de Pro-Vélo Chablais. Si effectivement le montant de 30'000 francs ne suffit pas, il aurait pu y avoir un amendement qui soit déposé pour les investissements, un montant beaucoup plus conséquents, ce qui fait que la dépense au niveau du compte de fonctionnement aurait été nettement moins si ce n'est que le compte de fonctionnement aurait été impacté par un amortissement de 10% par année.

Je crois, c'est quand même important que les enfants puissent avoir un parking couvert quand ils viennent à l'école en vélo, quelque soit le temps qu'il fait et puis surtout si on fait des parkings couverts

CONSEIL GENERAL

suffisamment conséquents, j'entends en grandeur, et bien l'on peut mettre des panneaux photovoltaïques dessus. On a assez parlé du coût de renchérissement d'électricité, et puis ce serait aussi un moyen de contribuer, eh bien ! Tant à réduire la facture d'électricité qu'en faveur de l'environnement. Merci de votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Clivaz. Ce sera peut-être pour un prochain amendement. La discussion est close. Nous allons passer au vote. Je remercie les scrutateurs et scrutatrices. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'amendement sont priés de se manifester en levant la main. Ceux qui le refusent. Merci. Abstentions.

L'amendement est donc refusé avec 29 contre et 12 pour, 0 abstention. Nous passons à l'amendement numéro 11 : budget de fonctionnement, rubrique numéro 2170.3122. Amendement des verts par sa cheffe de groupe Carole Morisod sur les pavillons scolaires. Nouvelle rubrique, montant au budget 0 franc, montant amendé 20'000 francs. Je passe la parole à Madame Morisod.

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour Les Verts. 70'500 kWh , c'est la consommation électrique annuelle des pavillons du Corbier! Ce montant est considérable !

Le mode de chauffage au radiateur électrique direct, est non seulement pas conforme pour ce type d'affectation, mais se situe largement au-dessus des normes en vigueur. En effet, sans thermostat et mal isolés, ces pavillons ne peuvent pas correspondre à des bâtiments répondant aux critères énergétiques nécessaires pour une consommation efficiente.

De plus, on ne peut que constater qu'avec l'augmentation du prix de l'électricité, et qui tend à se confirmer pour l'année à venir, les coûts financiers engendrés par la consommation énergétique de ces pavillons ont explosés (+250%).

Cet amendement demande donc simplement de trouver des solutions indispensables pour pallier à un gros gaspillage énergétique et à des coûts financiers de plus en plus élevés. Mettre en place des thermostats afin d'éviter de chauffer inutilement notamment la nuit et isoler au mieux ces pavillons sont déjà des solutions concrètes et efficaces que notre groupe vous propose.

Pour ces raisons tant énergétiques que financières, nous vous recommandons donc de soutenir cet amendement. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Morisod. La parole à la Commission de Gestion, Madame Biolzi.

Intervention de Biolzi Stéphanie: Le résultat est de 4 oui, 3 non et aucune abstention.

Intervention de Sotillo José: Merci, la parole au Conseil municipal.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet-Parvex pour le Conseil municipal. Le Conseil municipal doit combattre cet amendement ou demander aux initiants de le retirer parce qu'en fait, l'action a déjà été réalisée. En effet, nous avons commandé cet automne des commandes à distance pour ces radiateurs électriques pour un peu plus de 9'000 francs. Et ils ont effectivement pour but d'adapter les consignes de chauffe selon le jour, la nuit, le week-end et aussi les vacances. De plus, elles permettent

CONSEIL GENERAL

d'appliquer les consignes prises dans le cadre de la pénurie d'électricité et selon les simulations qui ont été effectuées, ces commandes de chauffe pourraient déjà être rentabilisées en une année.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Cottet-Parvex. Madame Morisod voulez-vous suivre la demande du conseil municipal ?

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour Les Verts. Alors c'est une bonne nouvelle. Donc, la réponse que j'avais obtenue est datée du mois d'avril, de la Municipalité donc je vois que en tout cas il y a une avancée par rapport à ça, est-ce que vous seriez en mesure de me dire à combien de kilowattheures consommeraient ces pavillons et deuxièmement est-ce que vous envisagez également un assainissement de ces pavillons ?

Intervention de Sotillo José: Le Conseil municipal Madame Cottet-Parvex.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Pour la consommation, je peux pas vous répondre actuellement, donc ces commandes ont été commandées au mois d'octobre.

Ensuite, concernant l'assainissement des pavillons du Corbier, ils sont pas destinés à durer encore longtemps. Donc, je pense pas que c'est prévu en l'occurrence pour le moment de procéder à cet assainissement.

Intervention de Sotillo José: Madame Morisod.

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour Les Verts. Alors nous retirons donc cet amendement du fait que une réalisation va être faite, mais nous resterons attentifs pour savoir la consommation justement de ces pavillons lorsque le système sera mis en place correctement.

Et nous vous remercions de nous informer dès que vous avez les chiffres en l'occurrence. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Morisod. Donc l'amendement numéro 11 est retiré et nous passons à l'amendement numéro 13 : budget de fonctionnement, rubrique numéro 3290.3130.32, Amendement du PS par la première signataire, Madame Delarze, sur manifestations et réceptions.

Je fais une correction matérielle sur le montant au budget, 65'000 francs et le montant amendé 70'000 francs, soit une augmentation de 5'000 francs. Je passe la parole à Madame Delarze.

Intervention de Delarze Madeleine: Madeleine Delarze pour le parti socialiste, monsieur le président du Conseil général, monsieur le président, Mesdames et messieurs les conseillers municipaux, mesdames, messieurs, chères et chers collègues, comme dit dans l'amendement pour les personnes sourdes et malentendantes, la participation sociale est limitée dans de nombreux domaines. Les interactions avec la société sont très compliquées. Environ 15% des habitants de notre commune ont un handicap de l'audition. D'aucuns vont dire que cela ne touche que peu de personnes finalement, pourtant, ce chiffre est en augmentation, et il faut comprendre qu'il est bien question de personnes nées avec une surdité congénitale, mais également de personnes qui sont devenues sourdes plus tard suite à un accident, une maladie ou encore avec un lien avec le vieillissement.

CONSEIL GENERAL

Nous connaissons peut-être des personnes, nous pourrions être concernés maintenant, plus tard, nous, un membre de nos familles, des amis ou connaissances. Je m'attends encore à un retour de votre part concernant le handicap de la surdité et cet amendement. Pourquoi aider les malentendants ? Pourquoi pas les aveugles ou d'autres handicaps ? En travaillant sur le sujet, en se renseignant, on en arrive assez facilement à comprendre la différence de la surdité avec les autres handicaps sensoriels. La surdité prive l'individu de moyens de communication avec les autres. Un isolement se crée véritablement, ce n'est pas la même chose lorsqu'il y a la perte de la vue, du goût ou de l'odorat, et même dans d'autres handicaps d'ailleurs, et ce n'est pas pour minimiser tous ces problèmes et ces souffrances, bien évidemment. Les personnes sourdes et malentendantes sont vulnérables. Elles se retrouvent inévitablement coupées du monde. La langue des signes est une langue officielle à part entière. Le langage parlé complété, n'est pas une langue mais une technique sous forme de codes manuels complétés par la lecture labiale. Ces 2 façons de communiquer forment une sorte de bilinguisme et c'est un apprentissage nécessaire, indispensable même, pour toutes ces personnes. C'est la seule manière pour elles de pouvoir vivre, communiquer être en symbiose avec la société, se sortir de l'isolement.

Vous avez lu le postulat, compris sans doute le défi que les personnes souffrant du handicap de l'audition s'obligent pour sortir de cet enfermement. La chance pour eux d'avoir des personnes qui se sont formées pour devenir interprètes en langue des signes et ils ne sont pas si nombreux qu'ils doivent requérir, réserver et évidemment payer après prestation. Les coûts partent de 145 francs pour 1 heure, il faut compter les déplacements 50 francs et d'autres frais en plus selon nécessité.

J'ajoute quand même encore que l'inclusion des personnes sourdes et malentendantes est pris très au sérieux que ce soit dans le projet de la constituante après la deuxième lecture ou au Parlement cantonal, avec un postulat non combattu et en attente du retour du Conseil d'État.

Et finalement, pour revenir à cette somme de 5'000 francs amendés, cette somme permettra au Conseil municipal de gérer et d'orienter les besoins, afin d'inclure complètement les personnes souffrant de handicap de l'audition dans la vie courante, dans la vie sociale de notre commune. En vous remerciant pour eux de votre attention et de votre soutien.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Delarze. Madame Biolzi, pour la Commission de Gestion.

Intervention de Biolzi Stéphanie: La COGEST accepte à l'unanimité.

Intervention de Sotillo José: Merci, je passe la parole au Conseil municipal.

Intervention de Turin Olivier: Olivier Turin pour le Conseil municipal. Donc ces coûts, sont déjà compris dans le budget manifestations, si besoin est, si nécessaire, quand nécessaire, les personnes concernées nous contactent et nous prenons en charge les coûts inhérents déjà maintenant. Donc, nous combattons cet amendement.

Intervention de Sotillo José: Madame Delarze.

Intervention de Delarze Madeleine: Alors, Madeleine Delarze, pour le parti socialiste, monsieur le président, mesdames, messieurs donc cette offre existe donc nous n'en avons jamais entendu parler et cela démontre un manque évident de communication. Cependant, nous avons déjà vécu des assemblées avec des interprètes en langue des signes et du monde des malentendants venus en nombre. La demande

CONSEIL GENERAL

que nous faisons est différente de ce qui semble exister. Pour ce que je comprends, la personne sourde, ici fait le nécessaire pour engager des interprètes en langue des signes et la commune paie la facture.

L'amendement souhaite que ce soit la commune qui prenne fait et cause pour les personnes sourdes et malentendantes, en leur facilitant l'accès à la vie communautaire de notre société, notre souhait est que la commune gère en orientant cette somme de 5'000 francs pour des manifestations ou informations communales incluant les personnes ayant un handicap de la surdité.

Nous rappelons que la langue des signes est une langue à part entière officielle et devrait être ainsi considérée. En vous remerciant de votre attention et nous maintenons, nous maintenons notre amendement.

Intervention de Sotillo José: Merci d'autres prises de parole. Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Juste ici un petit problème de communication, par exemple la commune pourrait mettre à disposition sur le site internet, un calendrier bien sûr avec les manifestations et puis après une option, éventuellement si une personne malentendante voudrait avoir un interprète langue des signes, elle pourrait cocher cette case-là et cette personne pourrait être directement mandatée, on pense que ce serait une bonne solution, une solution rapide et efficace pour avoir des manifestations accessibles à toute notre population quelque soit leur handicap.

Intervention de Sotillo José: Merci, d'autres prises de parole ? Madame Vetter.

Intervention de Vetter Chantal: Chantal Vetter pour Les Verts. Le groupe des verts soutient l'amendement parce qu'on trouve important que les personnes malentendantes puissent participer à la vie sociale de la commune, au débat public, que ce soit pour les soirées d'information citoyennes, aux divers ateliers, etc. Donc, nous soutenons si l'amendement est toujours maintenu.

Intervention de Sotillo José: D'autres prises de parole ? Monsieur Turin.

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le président, mesdames, messieurs, donc si je comprends bien, l'idée, c'est de faciliter l'accès.

Effectivement, nous n'avons pas fait jusqu'à maintenant de promotion active de nos manifestations pour les malentendants ou en faveur des malentendants, et je ne suis pas sûr d'avoir bien compris ce que Madame Delarze souhaite, mais si je comprends bien en tout cas-là, le résumé qu'en a fait Thomas Birbaum, c'est tout à fait envisageable.

Évidemment que sur notre site internet à l'aide d'ailleurs de notre mandat en communication, nous mettons en avant la possibilité que les personnes malentendantes puissent assister à ces séances. Ça me paraît effectivement une bonne idée, mais cette idée, cette proposition, elle n'a pas besoin d'être assortie d'un montant de 5'000 francs, c'est quelque chose qui peut-être réalisé sans aucun impact financier. C'est juste une bonne idée, quelque chose dont on doit être conscients et travailler là-dessus.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin. La discussion est close et nous allons passer au vote. Je remercie les scrutatrices et scrutateurs de se lever. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'amendement sont priés de se manifester en levant la main. Merci, celles et ceux qui le

CONSEIL GENERAL

refusent. Merci. Abstentions. Merci. Nous ferons une petite pause après cet amendement, de 7 minutes. Merci de reprendre place. L'amendement est donc refusé avec 19 contre 12 pour et 10 abstentions. Je vous propose donc une pause jusqu'à 21h16. Merci de reprendre place.

Nous passons à l'amendement numéro 20. Budget de fonctionnement, rubrique numéro 6230.3634.30, Amendement du PLR par Monsieur Thomas Birbaum : premier signataire sur le trafic régional, MobiChablais. Rubrique liée montant au budget, 1,7 millions montant amendé, 1,1 millions.

Je passe la parole à Monsieur Birbaum pour le développement de l'amendement s'il veut bien démontrer que ce n'est pas une rubrique liée pour le développement de l'amendement.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR, je vais démontrer à la fin de mon argumentation que ce n'est pas une rubrique liée.

Tout d'abord 45%, ce n'est pas seulement le degré d'alcool dans le pastis de Marseille, mais c'est aussi l'augmentation entre le budget 2022 et le budget du 2023 de ce poste. Le résultat est le même, il fait mal à la tête.

Le coût de MobiChablais augmente année après année. Cela entraîne une insatisfaction tant du côté de la COGEST que du Conseil municipal. La COGEST a qualifié l'augmentation du budget d'exorbitante. Le Conseil municipal indique dans sa réponse que l'accroissement des coûts semble incontrôlée. Dans ce contexte, notre groupe et on espère le Conseil général ne saurait accorder un chèque en blanc à MobiChablais, sans des explications claires sur ce surcoût et sur les mesures à prendre pour maîtriser les charges à l'avenir. Le seul moyen adapté pour prendre une décision sereine sur ce budget à ce stade et de réduire le montant soumis, tout en laissant la possibilité à MobiChablais de venir au printemps avec une demande de crédit supplémentaire si besoin.

Le groupe PLR souhaitera donc le Conseil municipal soumettre alors cet objet au Conseil général, selon l'article 84 de la loi sur les communes, je lis: « l'approbation du Conseil général dans la mesure où le crédit supplémentaire dépasse 10% de la rubrique budgétée et 50'000 francs. » C'est une compétence du Conseil général selon l'article de la même loi, 31 alinéa 2. Cela permettra à la COGEST de fournir au plénum un rapport détaillé et aux conseillers généraux de voter le crédit demandé en toute connaissance de cause. En prévoyant au budget 2023 le même budget que pour 2022 MobiChablais ne serait pas alors entravé dans son fonctionnement et la qualité du service aux citoyens ne serait pas affectée. La balle sera aussi dans le camp du réseau de transport MobiChablais pour nous présenter de manière détaillée en quoi ce surcoût important (+ 600'000) apportera des améliorations substantielles pour les citoyens.

Par rapport à la rubrique liée, donc pour le groupe PLR, le montant dépend de l'accord des autres collectivités. C'est donc bien un poste du budget qui peut-être adapté. Pour preuve, le Conseil municipal, avec les autres communes partenaires, ont demandé une adaptation du budget à MobiChablais. Le montant proposé au budget ne sera donc pas le montant final approuvé. Donc, nous ne demandons pas de remettre en question notre pourcentage au sein de la convention. Admettons que nous payons 25%, on demande pas de payer seulement le 20% avec cet amendement. On demande que le montant total soient revus à la baisse cas échéant, soit pour notre participation, revu à la baisse budgétisée, le cas échéant, si notre amendement il passe, je pense que nous dépasserons largement le 1.1 mio que nous prévoyons au budget mais dans ce cas-là, il y aura une demande de crédit supplémentaire qui devrait être soumis en mars ou en juin, 2023. Et à ce moment-là, MobiChablais pourrait arriver avec des précisions en tout cas des explications claires et détaillées sur pourquoi est-ce qu'une augmentation de 600'000 francs se justifie et dans quelle mesure le Conseil général de Collombey-Muraz doit accorder cette rallonge budgétaire. Cet amendement, nous sommes conscients, ne suffira peut-être pas à éviter la gueule de bois mais, dans tous les cas, on espère qu'elle soulagera la douleur pécuniaire de ce service.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Birbaum, Madame Biolzi.

Intervention de Biolzi Stéphanie: Alors, le vote de la COGEST est: à l'unanimité on a voté oui.

Intervention de Sotillo José: Merci, je passe la parole au Conseil municipal.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet-Parvex pour le Conseil municipal. Le Conseil municipal combat cet amendement qui est jugé irrecevable puisqu'il s'agit de charges liées, comme l'a mentionné précédemment Olivier Turin. Effectivement, une convention a été signée entre TPC et les communes partenaires, convention qui fixe la prise en charge des coûts d'exploitation du réseau MobiChablais selon une clé de répartition entre les communes. Accepter cet amendement créerait un précédent pour toutes les charges liées qui sont au budget. Cependant, le Conseil municipal souhaite apporter les éléments suivants : concernant l'augmentation massive du budget ces 2 dernières années, les communes membres de MobiChablais ont toutes fait part de leur mécontentement. Elles ont également fait part de leur insatisfaction concernant la communication tardive du budget qui est due au fonctionnement interne des TPC qui élabore d'abord le budget global et ensuite le budget du réseau de bus. Afin d'améliorer cette situation, les communes vont exiger à l'avenir d'avoir des informations chiffrées plus rapidement, mais un budget prévisionnel dans le courant de l'année afin de pouvoir analyser et intégrer des chiffres plus réalistes dans les budgets communaux.

Les communes sont également tombées d'accord pour dire que nous ne pouvons plus continuer de la sorte et pour amener une certaine stabilité au budget et au fonctionnement, il a été décidé à l'unanimité de stopper l'extension du réseau MobiChablais pour les prochaines années, à un horizon de 5 ans afin de stabiliser les coûts et ceci même si d'autres communes de la région ont fait part de leur intérêt à intégrer ce réseau.

Mais, par contre, aussi important de relever que l'augmentation du budget a une explication: il s'explique par l'extension continue du réseau de bus depuis ses débuts et en particulier par l'extension importante en 2022, avec l'accueil de 4 nouvelles communes et l'augmentation conséquente du personnel roulant. Environ 25 nouveaux chauffeurs. Cette augmentation n'a malheureusement pas pu être appliquée correctement au budget 2022 qui était dès lors fortement sous-estimé le budget consolidé du MobiChablais, parvenant trop tardivement aux communes pour les raisons évoquées plus haut. A noter enfin que la demande d'amendement du budget à 1,1 millions équivaldrait à revenir à la situation d'avant l'extension du réseau à fin 2021 et donc de réduire de façon conséquente la desserte MobiChablais, alors même que la volonté des communes partenaires était d'étendre l'offre du réseau.

En conclusion, bien qu'insatisfait de la situation actuelle liée au budget MobiChablais, le Conseil municipal combat cet amendement pour la raison principale qu'il est jugé irrecevable car touchant des charges liées également considérant les éléments suivants : les communes partenaires ont pris les mesures afin de permettre une stabilisation des coûts en bloquant l'extension du réseau pour les prochaines années. Et, enfin, réduire le budget de façon drastique engendrerait une réduction importante de l'offre en conséquence.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Cottet-Parvex. Nous avons donc le groupe PLR qui démontre à sa manière comme quoi la charge n'est pas liée le Conseil communal, comme quoi ce sont des charges liées. J'ouvre la discussion. Monsieur Clivaz.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Clivaz Cherryl: Cherryl Clivaz pour le parti socialiste, le but de mon intervention, c'est pas de prendre la parole de savoir si c'est lié ou pas lié.

Moi ce qui m'intéresse beaucoup là-dedans, Thomas l'a dit, et bien on a parlé de bus, sans pilote, de coûts incontrôlés .

Donc en 2021 la COGEST, elle a demandé d'avoir un détail des coûts du MobiChablais parce que qu'est-ce qui s'est passé, c'est qu'on avait un peu plus d'1.1 millions de déficit, on a fini avec 1.4 millions on avait quasiment plus 30%.

Et donc est-ce qu'il en est résulté de ces coûts. Et bien ce qui m'inquiète là-dedans, les réponses qui ont été données par les TPC déjà au niveau des recettes.

Donc, les TPC sont soumis à l'OCEC c'est-à-dire, c'est l'ordonnance du DETEC, cela contact pour la comptabilité des entreprises concessionnaires, donc au niveau des recettes par exemple, ils doivent donner le détail de chaque position.

Et ça, ça n'a pas été fait et si on regarde par exemple ce qui était présenté comme coûts, je veux dire comme recettes, moi, je me pose des questions parce qu'au niveau des communes et bien en 2021 on avait la gratuité pour Monthey et Collombey-Muraz, et bien si l'on prend ces chiffres-là, ça correspond même pas aux chiffres que TPC nous a communiqué pour MobiChablais. Si on prend les abonnements jeunes et adultes, on a 84'000 francs et par exemple, la commune de Collombey-Muraz pour les abonnements pour les jeunes pour prendre pour se déplacer pour les écoles, c'est plus 60'000 francs au niveau déjà des recettes à mon avis il y a des sérieux manquements, je regardé, j'ai fait une comparaison depuis 2019, on était à 90 centimes, pour dire l billet est à 3 francs, on était à 90 centimes de recettes par passagers. En 2020-2021 on est montés à 1 franc 20. Et puis maintenant, avec l'extension du réseau, on descend à 1 franc. Donc, pour pourquoi d'un coup ça baisse de 20 centimes. Je me pose la question, moi, c'est sérieusement, c'est de savoir si tous les usagers sont en train de payer le bus parce que moi c'est la sérieuse question que je me pose, déjà il y a peut-être un manquement au niveau déjà simplement des encaissements et ça, c'est un point important. Est-ce que la Municipalité a des relevés sur les frais par rapport aux fréquentations, ce qui est payé, ce qui n'est pas payé, et quels sont les contrôles qui sont faits dans les bus parce que s'il n'y a pas de contrôle, les gens ont compris qu'on peut prendre le plus sans payer c'est tellement facile.

Maintenant une deuxième chose, c'est par exemple, aux coûts : dans les comptes 2021 on avait 165'000 francs de frais pour des taxis pour des tiers. Un taxi pour faire Monthey, Aigle, Collombey, c'est 50 francs, ça veut dire que chaque jour y a 9 personnes, 365 jours qui ont pris le taxi pour se déplacer à la place de prendre MobiChablais. Si on prend ceux qui sont soumis à l'OTV c'est l'ordonnance sur le transport des voyageurs quand un train est en retard c'est 25% s'il a 60 minutes et c'est 50% du prix du billet, s'il a plus de 120 minutes. Donc là on est dans des transports, même si vous ratez votre bus, une heure c'est 3 francs le billet, ils devraient vous payer 1 franc 50 au maximum, pourquoi on arrive à des sommes pareilles.

Et puis il y a d'autres positions aussi. Moi, je me demande le contrôle qui est fait sur, par exemple, comment le Copil et puis surtout encore une chose, c'est qu'en 2020, ils ont décidé de nommer un comité d'audit au sein du Conseil d'administration des TPC qui, entre autres, regarde les comptes, regarde le budget. Donc ils se réunissent, comment on peut arriver à des aberrations pareilles quand on nous présente, moi je ne sais pas on a mis l'extension en ligne, vous avez validé cette extension en ligne, donc TPC, c'est une entreprise qui fait du transport ferroviaire, du transport routier, comment on peut arriver d'un coup de passer de 7 millions à 12 ou 13 millions, moi de dire qu'on a reçu tardivement le budget, je veux bien, c'est pas une excuse parce que le budget il doit être fait correctement, comment on peut arriver à des dépassements pareils sans que personne ne s'en rende compte, ni au Conseil d'administration, ni à

CONSEIL GENERAL

la direction, il y a un comité d'audit il y a un copi et puis d'un coup on arrive ici et puis c'est la COGEST qui pose des questions et puis on tire la sonnette d'alarme, on se rend compte, je m'excuse, mais qu'on est dans le bac à sable.

Maintenant encore une autre chose par rapport à ces coûts, qu'est-ce que vous comptez faire surtout ? Voilà comment vous comptez les maîtriser ? Si on prend les comptes, 2021 il y a 700'000 francs qui sont mis à charge de l'exercice 2021 qui concernent l'extension du réseau de 2022, alors que l'extension a rapporté seulement 92'000 francs, donc il y a plus de presque 700'000 francs qui ont été à la charge des communes alors que l'extension était pour l'année suivante. Donc, pourquoi ces fronts ont été mis en 2021 et puis ils n'ont pas été mis en 2022 dans les comptes, puisque c'était pour l'extension pour payer la formation des chauffeurs, etc., il y a vraiment au niveau du suivi, des manques de sérieux. Puis je pense que la Municipalité elle a intérêt, et pas seulement la nôtre, toutes les municipalités et le Copil, on a vraiment intérêt à regarder ces comptes, à se poser la question: Si vu qu'il y a des subventions cantonales des 2 cantons, s'il faudrait pas un contrôle pour l'état de Vaud, du contrôle cantonal des finances ou l'inspection cantonale des finances pour le canton du Valais sur la manière dont les comptes sont établis par TPC.

Intervention de Sotillo José: Monsieur Clivaz. Pour toutes ces infos y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Morisod.

Intervention de Morisod Florent: Florent Morisod pour le groupe des verts. Donc, le groupe des verts comprend l'insatisfaction liée au dépassement de budget exprimé par le groupe PLR par la Municipalité mais nous estimons que l'encouragement à ce réseau de transports publics reste essentiel. Le réseau MobiChablais connaît certes des failles et je pense que personne ici peut le nier, mais il s'agit d'un réseau de transports en commun ambitieux et particulièrement développé et nous ne souhaitons pas voir l'offre actuelle réduite.

Pour le reste, nous nous rallions à la position de la Municipalité sur le sujet et à sa volonté, de concert avec les autres communes impliquées de mettre une certaine pression sur les TPC. Nous rejetons donc cet amendement merci.

Intervention de Sotillo José: Merci. D'autres interventions ? Madame Métrailler

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour le centre. Notre groupe n'est pas satisfait de l'augmentation des coûts budgétés comme d'autres groupes dans cette salle d'ailleurs. Ce thème a d'ailleurs suscité de vives discussions au sein de notre groupe jeudi soir. Nous sommes finalement arrivés à la conclusion qu'accepter cet amendement serait un moyen efficace d'exprimer notre mécontentement et d'appuyer le Conseil municipal lorsqu'il fait part de son insatisfaction au Copil, même si c'est le Conseil municipal qui décide des dépenses liées et non pas le Conseil général.

Chacun votera donc en son âme et conscience, mais c'est la réflexion qui est sortie de notre séance de groupe.

Intervention de Sotillo José: Merci. Intervention de Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Birbaum Thomas pour le groupe PLR. Concernant la recevabilité, l'avis du groupe PLR j'exprimais avant, on pense que c'est recevable, Aigle l'a fait, pourquoi pas nous ? Alors à

CONSEIL GENERAL

moins qu'on ait pas signé la même convention mais comme le Conseil général n'a pas vu cette convention, je ne peux pas dire si oui ou non c'est lié des 2 côtés chez nous également. Et chez eux. J'ai entendu les propos du Conseil municipal pour les chiffres.

Ils espèrent avoir des chiffres plus réalistes donc on vote en fait sur un budget 2023 avec des chiffres qui sont pas réalistes. Moi ça me gêne aussi un petit peu d'où le dépôt de cet amendement.

Concernant 2022, vous avez dit : l'augmentation des coûts était déjà pas implémentée, pas prévue dans le 1.1 millions donc on va peut-être se trouver je ne sais pas à 1.5-1.6 millions sur 2022, alors, ça m'inquiète en tout cas d'un point de vue de la responsabilité des deniers publics sur la commune.

Donc, ça change rien si on vote la rallonge qu'on devrait voter en mars 2023 par un crédit supplémentaire, nous ce qu'on veut, c'est que ce soit lié. Pardon on veut que ce soit limité à 1,1 millions pour qu'ensuite vous puissiez vous, en l'occurrence, MobiChablais justifier de combien ça va coûter et qu'à peu près en 2023 pour 2023, en mars 2003 car j'espère que le budget sera quand même défini sera plus réaliste en printemps 2023, s'ils arrivent pas à ce qu'ils soit réaliste en décembre 2022. Donc, pour peut-être répondre à Monsieur Morisod, on veut pas réduire actuellement le service tel qu'il est actuellement, on est d'accord avec le Conseil municipal de limiter l'extension, histoire d'équilibrer les coûts. Mais on estime que le groupe PLR est prêt à payer le service mais on veut voir concrètement qu'est-ce qui est prévu en plus et bloquer 1,1 millions pour le budget 2023, ça permet de voter éventuellement une rallonge avec des chiffres plus réalistes que le 1,7 millions qui est proposé actuellement qui tombe un petit peu du ciel quand je pense qu'on peut vraiment le dire parce que personne ne peut dire si ça sera vraiment 1.7/1.8/1.9/2/2.1/2.2 ou 2.3 millions pour 2023.

Donc faut pas voir cela comme une attaque contre le réseau en lui-même les courses, les villages qui sont desservis, mais plus comme une envie de vouloir maîtriser le coût puis enfin de faire le point est-ce que oui ou non, ça va nous coûter 1,7 millions pour 2023. Donc, c'est un petit peu pour stopper cette fuite en avant et pour avoir vraiment un bilan clair, financier sur le service et c'est aussi notre rôle comme responsables des deniers publics de cette commune, c'est à nous de, oui ou non, donner l'autorisation de dépenser l'argent. Car c'est notre responsabilité qui est garantie par la loi et par la Constitution cantonale.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Birbaum, Madame Arlettaz.

Intervention de Arlettaz Pauline: Pauline Arlettaz pour le centre. Avant vous avez dit, puis on a aussi vu dans la presse comme quoi il y avait déjà une grosse augmentation de budget par rapport au budget 2022 qui avait déjà été annoncée. Et puis je voulais savoir si vous aviez déjà le montant précis ou le plus précis possible, quand est-ce que vous en avez eu connaissance aussi ?

Et puis, suivant la période à laquelle vous en avez connaissance, pourquoi est-ce qu'on a pas eu cette information avant, qui nous est parvenue ?

Intervention de Sotillo José: Merci, le Conseil municipal est interpellé.

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le président, mesdames et messieurs, nous avons effectivement été interpellés, c'est le sujet j'imagine le plus chaud de la soirée. Donc je vais quand même prendre le temps de répondre à différentes questions, mais d'abord vous dire que MobiChablais fait l'objet d'une convention.

CONSEIL GENERAL

Dans ce cadre-là et au vu de l'aspect contractuel, et bien donc contractuel issu de la convention, la dépense qu'est la dépense de MobiChablais est une dépense liée et elle ne doit donc pas faire l'objet d'une demande de crédit supplémentaire.

Première information : elle est claire, elle est précise, je crois qu'il faut simplement l'accepter telle qu'elle est, je réponds à Marie Métrailler aussi, j'ai compris effectivement on a tous toutes et tous la même envie, c'est d'exprimer notre mécontentement, la commune d'Aigle, je crois que c'est Thomas Birbaum qui l'a fait en baissant, je crois, si j'ai bien lu la presse, peut-être la presse pourra le confirmer, je crois 200'000 francs de moins, sauf erreur sur leur budget qui est relativement comparable au nôtre. 200'000 francs de moins c'est pour exprimer le mécontentement d'une commune partenaire de MobiChablais mais une commune vaudoise, qui ne répond pas à la même législation. En discutant avec les autorités communales d'Aigle, pour eux c'est clair, c'est simplement une façon de pousser MobiChablais à être plus efficient, être meilleurs dans leur gestion et puis à nous proposer des tarifs qui soient plus bas. Mais, nous, on est Valaisans, la loi sur les communes, elle est pas faite de la même manière. Nous si maintenant on décide de baisser l'enveloppe qui est demandée par MobiChablais on va pas pouvoir ensuite dire, oui va finalement ils ont quand même fait des efforts on va les pardonner cette année, l'année prochaine on sera encore plus méchants et puis on accepte de remonter ce budget en faisant une demande de crédit supplémentaire. Non, c'est pas le cas, ce sera pas comme ça chez nous. Raison pour laquelle je vous demande de combattre cet amendement, de pas suivre cet amendement.

Maintenant j'aimerais juste revenir en arrière. Et puis vous donner les enjeux concrets, précis de MobiChablais. Qu'est-ce que ça représente, MobiChablais pour notre région, pour notre agglomération. MobiChablais c'est un réseau de transports publics qui a grandi très rapidement depuis sa mise en service depuis 2018 jusqu'à aujourd'hui. Ce service qui au commencement, desservait, souvenez-vous, 4 communes avec 10 lignes. Il est présent aujourd'hui sur 8 communes avec 19 lignes distinctes.

La flotte de bus et le nombre de chauffeurs a suivi une même tendance, vous imaginez bien, avec en 2018 comm je vous disais 6 bus et 23 conducteurs, actuellement 21 bus, 60 conducteurs pour tout le réseau MobiChablais. Ça explique évidemment comme l'a dit Sandra, en grande partie l'augmentation des coûts qui est en constante hausse depuis sa création, c'est une extension continue, notamment en 2022, le budget consolidé, qui nous a été donné pour 2022 ne reflétait pas la réalité qui a été discutée l'an passé ici-même. Pour imaginer la croissance encore quelques chiffres, en 2018: 363'000 voyageurs en 2022 : on a plus de 1 million de voyageurs: 1,022 millions voyageurs, ça ça peut-être une petite réponse aussi à Cheryl Clivaz par rapport à sa question. Par rapport aux recettes voyageurs en 2019, elles se montaient à 394'000 francs en 2022, on va atteindre à peu près 1 million de francs. L'agglomération du Chablais, et je vous l'ai dit en introduction, je le répète, autrement encore, l'agglomération du Chablais, elle n'est pas compacte, c'est une agglomération atypique, elle est intercantonale, multipolaire, et elle est dotée d'un cœur agricole, les transports urbains doivent traverser une zone à cœur agricole pour aller d'un côté à l'autre. MobiChablais ça doit être planifié comme une mobilité urbaine, et puis elle doit aussi être planifiée comme un seul espace fonctionnel mais malheureusement, ce n'est pas le cas, voyez bien comme c'est comme notre agglomération, elle est constituée et ses caractéristiques. Donc ces liens entre les polarités, elles sont assurées grâce au développement des transports publics et à la mobilité douce, cette stratégie elle vise justement à considérer notre territoire comme une seule ville malgré les particularités. En 2018, en 2008 pardon, c'est pas si vieux, nous avec les communes partenaires, on a signé la volonté, d'avoir, un destin commun et puis le ciment de ce destin commun c'est MobiChablais, c'est rien d'autre. Donc, c'était avec des grandes ambitions, on avait l'ambition d'avoir une agglomération multipolaire connectée avec une haute qualité de vie et puis également des activités économiques qui soient favorisées grâce à MobiChablais. L'établissement de ce réseau de transports publics, cohérent et sur une couleur et avec une gouvernance commune, c'était la condition sine qua non au financement fédéral des mesures des générations de projets d'agglomération qui se sont

CONSEIL GENERAL

succédés actuellement on est à la numéro 5. Faut aussi ne pas l'oublier, le fait d'avoir mis en place le réseau MobiChablais, ça nous a permis d'obtenir les subventionnements, certainement pas assez, mais on a réussi à obtenir ce subventionnement et puis la prise en considération de la Confédération qu'on était une réelle région. Ça, c'est important de le dire. Je voudrais pas qu'on remette en cause la cohésion de Chablais aggro à cause de MobiChablais, même si MobiChablais on n'est pas content actuellement de leur façon de gérer les transports publics. Les TPC ont informé les communes qu'une phase de stabilisation était souhaitable aussi de leur côté durant les 2 prochaines années, sans introduire de nouvelles communes sur ce réseau, sans introduire de nouvelles lignes, avant que la demande sur ces nouvelles lignes, elle soit objectivement présente, ça, c'est important de le dire. Donc pour pour améliorer les recettes, la création d'une communauté tarifaire, quelle qu'elle soit d'ailleurs pour l'instant elle n'est pas encore définie malheureusement sur l'entier du territoire couvert par MobiChablais, c'est une priorité pour qu'on puisse offrir des prix de billets et abonnements, comparables à ceux des autres agglomérations de Suisse.

Actuellement, vous le savez, dans notre région, c'est pas le cas, on a des systèmes distincts de chaque côté du Rhône. Je vous rappelle aussi la clé de répartition entre les communes, un tiers au nombre d'habitants deux tiers au nombre d'heures de circulation sur la commune. Ça influence bien sûr aussi l'augmentation budgétaire de notre commune en particulier bien que ce service à la population ne soit pas remise en cause, du fait de son lien fort et nécessaire entre les communes de notre région. Nous sommes aussi préoccupés par cette augmentation des prix et on cherche des solutions. On cherche des solutions en commun avec les autres communes pour que le prestataire offre une meilleure stabilité financière.

On cherche aussi à ce qu'il optimise le réseau pour réduire les coûts et puis qu'il arrive aussi à avoir de meilleures recettes voyageurs parce que ça va aussi, bien sûr, faire en sorte de diminuer le déficit couvert par les communes membres. Je souhaite également vous dire, ça c'était une préoccupation de Cheryl Clivaz qui souhaitait le détail des coûts de MobiChablais, qui avait été demandé par la COGEST oui et bien le rapport d'exploitation en 2018-2022 de MobiChablais sera disponible en début d'année, 2023 et vous sera remis à la Commission de Gestion dès qu'il sera en possession de la Municipalité. Le montant facturé à la commune est établi aux coûts réels et donc on vous encourage vivement, à refuser cet amendement. Je voulais aussi donner un complément à Pauline. Pauline nous a demandé si on avait déjà maintenant l'estimatif des comptes 2022 pour Mobi Chablais.

Effectivement, on les a, on les a reçus au dernier Copil du 14 novembre passé, c'est 1,56 millions francs.

Voilà donc vous voyez que finalement, on se rend compte-là que le budget 2022 était totalement sous-estimé et on le déplore.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin. Est-ce que Madame Arlettaz a eu ses réponses ? Oui, vous pouvez intervenir 2 fois.

Intervention de Arlettaz Pauline: Pauline Arlettaz pour le centre, alors, personnellement, vous avez des chiffres au mois de novembre, je trouve pas ça très rassurant d'arriver en fin d'année et de se rendre compte que le budget est dépassé. Je trouve ça pas rassurant du tout en fait. Et puis le deuxième point c'est sur le caractère lié de la dépense, je suis d'accord avec Thomas sur le fait que ça ne doit pas être considéré comme une dépense liée. Parce que si on prend l'ordonnance sur la gestion financière des communes ça dit qu'une dépense est considérée comme liée si: «Le principe de la dépense et son montant sont prescrits par une disposition légale ou un jugement.» Donc ce n'est pas le cas pour MobiChablais. Ensuite, «lorsqu'elle est absolument indispensable à l'accomplissement d'une tâche administrative prescrite par la loi» ce n'est pas le cas pour le MobiChablais. Et puis, «lorsqu'elle découle impérativement

CONSEIL GENERAL

de l'exécution d'un contrat approuvé par l'organe compétent. Et ici, c'est indiscutable, mais vu que la convention, apparemment, elle couvre que la clé de répartition. Et bien je partage vraiment l'avis de Thomas de dire que le montant au budget il n'est pas tenu par ce contrat.

Pour moi c'est le budget de MobiChablais, doit être validé par le Copil ou je ne sais pas quel organe cela a été défini, je sais pas où, j'espère à quelque part, et après ce budget il est intimement lié avec le budget qui est voté par les communes. Ce montant n'est pas indiqué dans le contrat ou dans la convention, la convention elle traite que de la clé de répartition et pas de la base de calcul. Donc, pour moi le caractère de «lié», je pense qu'il n'est pas justifié et je trouve dommage aussi que sur un critère subjectif, parce qu'autant le degré de la rubrique de budget et le montant de 30'000 francs ne sont pas des éléments subjectifs, mais là on est sur les dépensiers sur des éléments subjectifs, définis par le Conseil municipal et je trouve assez dommage que vous rentriez pas en discussion, comme c'était fait dans les précédentes législatures.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Arlettaz, d'autres interventions ? Bien, la discussion est close et nous allons passer au vote ayant des arguments d'un côté et de l'autre, je vais laisser la décision au plénum de savoir si cette rubrique est liée ou pas. Je remercie les scrutateurs et scrutatrices de se lever. Nous allons donc voter pour cet amendement. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent cet amendement du PLR au montant amendé d'1,1 millions sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Les conseillères et conseillers généraux qui refusent cet amendement sont priés de lever la main. Merci, et les abstentions ! Merci. Résultats.

L'amendement numéro 20 est accepté avec 23 pour, 14 contre et 4 abstentions. Nous passons à l'amendement numéro 24 : budget de fonctionnement, rubrique numéro 7791.31 nouvelle rubrique, amendement des verts pour sa première signataire, Madame Chantal Vetter. Pour des mesures concrètes en faveur de la protection de l'environnement, montant au budget 0 franc, montant amendé 30'000. Je passe la parole à Madame Vetter.

Intervention de Vetter Chantal: Chantal Vetter pour Les Verts. Qu'elle n'a pas été notre surprise de voir que compte 7791 «Protection de l'environnement» aucun montant n'est prévu pour mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de la protection de l'environnement en 2023, alors que c'est dans ce volet qu'on peut justement investir réellement pour le long terme.

Nous ne sommes pas les seuls offusqués. Si cette mauvaise nouvelle leur venait aux tympans respectivement aux antennes, les grenouilles et les petites abeilles déserteraient le territoire communal par vagues migratoires successives mais ininterrompues ou finiraient par sombrer dans la dépression par absence de perspectives d'avenir. Alors quel avenir voulons-nous ? Le contexte objectif et factuel de notre amendement, vous l'avez toutes et tous déjà lu, vu le temps de l'avent c'est aussi un peu le temps des contes et histoires, je prends ce temps de parole pour vous raconter 2 versions de notre avenir. En 2030 et quelque poussières d'avenir.

Sans action concrète, le peuple humain réussira à semer la pagaille chez nos chers compatriotes les insectes, les petits animaux arbres, fleurs et compagnie. De plus en plus, ils se retrouvent bloqués par des murs de béton infranchissables, des piscines qui miroitent comme des étangs translucides et chlorés, des tondeuses poursuivant impitoyablement leur chemin. Le peuple des hérissons est appelé à rester chez soi, l'infirmerie face à la surcharge de cas n'a plus de lits pour la prochaine victime, «ne sortez pas, pensez aux hérissons à risque !»

Le guide de bonnes pratiques depuis longtemps déjà ont été brûlés sur les bûchers, faisant suffoquer le dernier papillon qui tentait de polliniser une plante en plastique. Les oiseaux n'ont même plus la force de

CONSEIL GENERAL

plaffent le matin pour réveiller les humains du quartier, leur bec étant comme ce pays: beau mais trop sec. L'eau se fait rare dans cet îlot de chaleur ultra moderne qu'est devenu le nouveau quartier résidentiel. Les voisins et voisines continuent à imposer leur pelouse artificielle d'un verre pétant grâce au nouvel Green Up et se réjouissent que les enfants ont enfin un espace de jeux propre, un safe-space sans fourmis qui chatouillent et abeilles qui piquent. C'est quand même génial l'époque moderne, un nouvel air un peu chaud parfois, mais au moins, aujourd'hui, on peut admirer les mirages sur les avenues d'asphalte sans que notre émotion soit heurtée par la vue de grenouilles écrasées.

Deuxième petite histoire, alertés les citoyens et citoyennes ont fait part de leurs craintes à la commune qui a pris les choses en main. Grâce aux 30'000 francs mis au budget 2023, elle a pu mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de la protection de l'environnement. Elle s'est inspirée du «guide nature en ville et village» des autres publications mises en ligne par les scientifiques et que les collaborateurs et collaboratrices de l'administration ont lu et relu avec grand intérêt vu qu'ils ont reçu cela sous leur sapin de Noël. La commune a commencé par identifier des espaces clés pour garantir la continuité des corridors écologiques et des espaces propices à la formation d'îlots de fraîcheur. Les employés communaux ont continué sur la même lancée en aménageant des prairies fleuries extensives pour embellir les villages et valoriser les espaces résiduels. Les citoyens et citoyennes ont régulièrement été interpellés grâce à des communications expliquant les bénéfices de l'arrêt de pesticide, comment utiliser l'eau de manière rationnelle, comment lutter contre les néophytes, etc. Lors des ateliers thématiques mis en place pour les écoles et la population, les collaborateurs et collaboratrices ont eu un grand plaisir de partager le savoir acquis durant les formations continues sur la protection de l'environnement, les jeunes et moins jeunes ont ensuite pu proposer des mesures que la commune a facilement pu mettre en place vu qu'elle avait un budget pour ça. A vous aujourd'hui et maintenant de choisir votre scénario préféré.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Vetter. Madame Biolzi pour la Commission de Gestion.

Intervention de Biolzi Stéphanie: Alors, 2 pour 4 non une abstention

Intervention de Sotillo José: Merci, je passe la parole au Conseil municipal.

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, donc, je vais répondre cet amendement intitulé pour des mesures concrètes en faveur de la protection de l'environnement.

Lorsqu'on parle de l'environnement mais Chantal Vetter le sait autant que moi, on parle pas, on parle effectivement de l'environnement vert de tout ce qui est biodiversité mais également de l'environnement gris tout ce qui concerne l'énergie, l'eau, le sol, l'air, donc je vais quand même vous répondre de manière plus globale que par rapport à ce que toutes ces mesures, toutes les mesures qui ont été planifiées cette année et les années précédentes dans le cadre de la protection de l'environnement, dans le cadre de la cité de l'énergie et de la rénovation énergétique des bâtiments, je reviendrai à la fin effectivement également à ce qui touche spécifiquement à la protection de la biodiversité.

En 2023 nous avons décidé de raccorder l'ancienne cure au chauffage à distance 55'000 francs. 2023 plan lumière qualité, 40'000 francs, là on parle de biodiversité parce qu'on intègre aussi la biodiversité dans cette étude. 2023 encore Valais rénove, 16'000 francs, atelier durable 5'000 francs, appel d'offres groupées pour le photovoltaïque, 44'000 francs, cours de remise en selle pour les collaborateurs 1000 francs, subvention pour les audits énergétiques, 5'000 francs. 2022, il y avait Valais rénove, j'arrête de dire les chiffres, c'est chaque fois 10-20'000 francs : Valais rénove, festival durabilité, détartrage des chauffe-eau, planification énergétique territoriale, l'agriculture intégrée, subventions pour les vélos électriques,

CONSEIL GENERAL

subvention pour les audits énergétiques. 2021 appel d'offres groupées, festival de durabilité, planification énergétique territoriale, 50'000 francs, programme de subventions vélos, etc. 40'000 francs.

Une petite remarque aussi par rapport aux formations push puisque vous parlez de ces formations push, les collaborateurs et collaboratrices de Collombey-Muraz avait participé à cette formation push sur les prairies fleuries qui avait été organisées à Monthey d'ailleurs, là notre déléguée à l'énergie a également participé à cette formation il y a moins de 3 semaines sur le thème, non à une autre formation pardon sur le thème des achats durables dans l'administration. Voilà en termes d'environnement on fait quand même pas mal chaque année, en termes de sensibilisation, aussi le «Colombes et Murailles» vous le savez, compte dans chaque édition 2 pages qui est liée au développement durable. Donc 2 pages, c'est beaucoup par rapport à d'autres communes et cela laisse bien sûr, la place pour les entretiens qu'on appelle éco-gestes qui permettent de promouvoir certaines pratiques.

On, on a également investit des montants assez solides dans le festival de la durabilité, des campagnes également importantes par rapport à des actions concrètes dans ce festival construction d'un hôtel à insectes, etc.

Comme discuté donc également on parlait auparavant du RCCZ et du PAZ, dans quel également et vous verrez, on a déjà mis quelques éléments en lien avec cette protection de l'environnement et de la biodiversité. Ce sera certainement encore sujet à amendement de votre part, mais je trouve que c'est déjà une première étape qui a été faite.

Pour ce qui est de la biodiversité, maintenant, on a mis en place de nombreuses actions concrètes en lien avec l'environnement de la biodiversité dans ce budget 2023, et je crois que vous l'avez pas vu, le canal des Glariers, vous savez on a fait l'étude maintenant, l'année prochaine, on fait l'étude en vue de la mise à l'enquête, c'est un processus qu'on fait pour tous les projets. On fait d'abord l'étude de base voir si c'est possible et ensuite on fait l'étude pour la mise à l'enquête. Canal des Glariers plus de 1000 mètres linéaires. Un investissement qui sera extrêmement conséquent et qui prendra vraiment en considération l'environnement, il n'y aura pas de prise de terre en SDA, ça restera sur le canal lui-même, canal des Glariers et puis bien sûr tout ce qui concerne la fonction de base qu'est le drainage sera assurée. On arrivera à faire un super projet qui mettra vraiment en avant la biodiversité, c'est un projet qui va être extrêmement conséquent, qui sera heureusement financé en grande partie par le canton du Valais et par Chablais nature.

Ensuite la compensation EuroTube, on a enfin réussi à trouver une compensation, il reste plus qu'à convaincre le service de l'agriculture. La compensation EuroTube c'est une surface très intéressante, très importante qui sera vraiment dédiée à la biodiversité. Ca c'est ce qu'on fait cette année c'est aussi un investissement. J'ai pu le chiffre en tête, peut-être 40'000 francs, il me semble que c'est 40'000 francs. Donc, si on prend tous ces éléments, au vu de tout cela moi je trouve qu'on fait déjà pas mal. Pour ce qui est de la protection de l'environnement, de la biodiversité et raison pour laquelle nous vous proposons de refuser cet amendement.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin, d'autres interventions ? La discussion est close nous allons donc passer au vote. Merci aux scrutatrices scrutateurs de s'approcher du Bureau. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'amendement des verts sont priés de se manifester en levant la main. Merci, celles et ceux qui le refusent. Merci, abstentions. Résultats.

L'amendement numéro 24 est donc refusé avec 28 contre, 12 pour et une abstention.

Il est 22h04. Cela fait 3 heures que nous sommes en plenum et comme le veut le règlement, avant de passer au point suivant formellement, je vais vous faire voter pour la poursuite de la séance puisque je vous rappelle que les séances durent 3 heures au maximum. Selon l'article 30 du règlement, nous les avons

CONSEIL GENERAL

atteint. Je vais donc passer au vote. Scrutatrices, scrutateurs. Je vous rappelle que nous sommes lundi 19 décembre. Les conseillères et conseillers généraux qui désirent poursuivre la séance sont priés de lever la main. Merci. Celles et ceux qui désirent s'arrêter et poursuivre demain. Merci de lever la main. Abstentions. A l'unanimité, nous continuons la séance, Merci.

Nous passons à l'amendement numéro 25, budget de fonctionnement, rubrique numéro 7791.3132.50, une nouvelle rubrique. Amendement Les Verts, par Florent Morisod sur le réchauffement climatique, montant au budget 0 franc, montant amendé 30'000 francs. Je passe la parole à Monsieur Morisod.

Intervention de Morisod Florent: Florent Morisod pour le groupe des Verts. Donc comme on vient de l'entendre tout à l'heure, on oppose souvent à nos propositions que la commune est déjà exemplaire et s'engage activement pour l'environnement et la durabilité.

Alors oui, certaines mesures et certains projets ont été réalisés par notre commune, notre président en a cités tout à l'heure. Ces différentes mesures, évidemment nous les saluons, mais, comme vous pouvez vous en douter, et bien nous estimons que l'on peut en faire davantage et que notre commune peut aujourd'hui en faire davantage.

D'une part, la plupart des exemples cités auquel on pourrait ajouter le festival de la durabilité ou des projets d'ambassadeurs ambassadrice durable dans l'administration, l'extension du chauffage à distance, etc. ne concernent pas spécifiquement la lutte contre le réchauffement climatique et, d'autre part, de nombreux autres travaux restent à réaliser. Par exemple, une étude sur les îlots de chaleur n'a pour l'heure toujours pas été réalisée par Collombey-Muraz.

Autre point l'obtention du label cité de l'énergie gold.

On mentionne un critère qui est la lutte contre le réchauffement climatique, l'adaptation au réchauffement climatique mais c'est un critère qui est facultatif. Et selon nos informations, la commune de Collombey-Muraz ne respectera ce critère que s'il lui apporte des points quand même dans l'obtention du label et sinon elle ne fera pas de mesures particulières dans ce domaine. Donc, on note quand même une ambition relative disons en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Pour une commune qui se veut à la pointe sur les questions d'environnement et de climat, pour une commune dont les principaux partis se vantent toujours d'en faire beaucoup, il ne me semble pas excessif, de dédier quelques milliers de francs à des projets et études sur le sujet. L'amendement propose donc de budgéter un montant de 30'000 francs pour la lutte contre le réchauffement climatique. Concrètement, la mesure prévoit une étude sur les îlots de chaleur, un plan de communication sur impacts que peuvent avoir les habitantes et habitants de la commune sur le climat, une stratégie pour viser la neutralité carbone de notre commune ou encore mener d'autres réflexions en matière d'agriculture et d'aménagement du territoire. Alors là aussi, on l'entendra et on le sait, la révision du RCCZ conduira à des discussions sur le sujet. Pour d'autres idées on peut notamment renvoyer au site, «monplanclimat.ch» qui illustre ce qu'il est possible de faire pour un canton ou pour une commune. Actuellement les cantons du Valais, de Vaud, de Genève et de Fribourg ont rejoint ce projet. Les cantons de Neuchâtel et du Jura vont le faire prochainement. Et un grand nombre de communes ont déjà montré ce qu'elles appliquaient et notamment les différents plans climat qui ont été votés et qui sont en cours d'élaboration ou d'application sur leur territoire.

On nous reproche parfois d'être trop précis de cibler un domaine qui est déjà étudié ou qui est en cours d'étude. On nous dit que les labels coûtent cher, qu'on en veut pas dans notre commune, que les critères d'obtention, ne correspondent pas forcément aux objectifs ou aux projets concrets que la Municipalité est en train de mettre en place. Donc, aujourd'hui, on change d'angle d'attaque et on vous propose un amendement ouvert. Donc 30'000 francs que la commune aura le loisir d'utiliser dans un domaine lié au

CONSEIL GENERAL

réchauffement climatique. La Municipalité pourra se tourner vers les adaptations nécessaires ou vers les émissions inutiles. A elle donc de décider. Aujourd'hui donc pour une commune telle que Collombey-Muraz présentant le budget qu'elle nous présente ce soir il ne me semble pas satisfaisant de dire, nous en faisons assez en matière de climat et d'environnement car non, nous n'en faisons pas assez. Et avec 30'000 francs de plus nous n'en ferons toujours pas assez. Mais nous ferons au moins un pas de plus vers une diminution des émissions de gaz à effet de serre, à l'instar du Valais, avec ses projets de plan climat cantonal et de loi climat. Merci donc pour le soutien.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Morisod, Madame Biolzi pour la Commission de Gestion.

Intervention de Biolzi Stéphanie: L'amendement est refusé par la COGEST par 5 non et 2 oui.

Intervention de Sotillo José: Je passe la parole au Conseil municipal.

Intervention de Turin Olivier: Oui merci Monsieur le Président, Mesdames et messieurs, le thème du réchauffement climatique est compris dans plusieurs études, c'est un thème transversal, par exemple la comptabilité énergétique des bâtiments communaux qui permet de rendre compte de façon précise des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments. La planification énergétique territoriale qui nous renseigne sur les émissions de gaz à effet de serre émises par la production de chaleur, donc chauffage et eau chaude sur le territoire qui propose aussi une stratégie pour réduire les impacts sur l'environnement et il faut aussi dire que le scénario choisi et ambitieux de cette planification dépasse les objectifs actuellement entre la société à 2000 watts en 2050. La commune, elle agit pour stimuler la consommation locale au travers de son étude sur la dynamisation des cycles courts. L'analyse de l'éclairage public également va contenir une partie de protection de la biodiversité. Le triage forestier aussi, le triage forestier on l'oublie souvent. Notre triage inclut cette problématique également dans sa gestion forestière et des mesures y relatives. Et enfin le plan mobilité qui vise à encourager la mobilité active: vélo, marche au détriment des transports individuels motorisés. Donc, en définitive, même si, on ne dispose pas d'une étude transversale qui analyse les risques et les adaptations au changement climatique. On inclut toute cette thématique dans toutes ces problématiques transversales dans d'autres études spécifiques. Soulignez qu'on est à bout touchant, on reçoit ce mercredi le rendu du rapport sur l'arborisation qui découlait du postulat de l'année dernière qui avait été déposé par vous Les Verts, et qui avait été accepté. Cette étude sur l'arborisation communale avait été plus loin que ce que vous demandiez dans le sens où on avait aussi demandé justement d'analyser les îlots de chaleur dans la commune et puis de proposer des solutions pour que l'arborisation soit pérenne. Je ne vais pas m'étendre plus longtemps là-dessus, notre temps est compté.

Je vais juste conclure en vous parlant également du RCCZ qui va comporter, en vrac, un indice des surfaces vertes sur le bâti, qui va également proposer des pénétrantes paysagères, qui permettront de faire respirer le bâti et puis qu'on pourra aussi arboriser.

Un autre élément, c'est qu'on ne va pas agrandir les zones à bâtir. Et puis, enfin, on va exiger une arborisation sur les parkings. Voilà un petit peu les différentes mesures et les différentes études qu'on a fait et qu'on fait pour réussir évidemment à notre hauteur, à lutter contre le réchauffement climatique. Donc, au vu de tout ce qui précède, nous vous proposons de combattre cet amendement.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin ! J'ouvre la discussion générale. Monsieur Romain Gex-Fabry.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. Nous l'avions dit dans l'entrée en matière, on refuse donc ces études supplémentaires qui nous sont proposées ce soir. De plus, j'aimerais juste rappeler à ce plénum que cette proposition, elle a déjà été refusée. Et oui. Cet amendement au budget n'est rien de moins qu'une habile manière de contourner la volonté du Conseil général en date du 14 juin 2021, puisque nous avons voté ce jour-là un postulat intitulé «le plan climat». Il avait été donc refusé.

Donc, je vous invite à refuser également cet amendement. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Romain Gex-Fabry, y a-t-il d'autres interventions? Madame Tissières.

Intervention de Tissières Isabel: Isabel Tissières pour le groupe PS. Après réflexion, le groupe PS a décidé de ne pas soutenir cet amendement car bien que d'accord sur la nécessité d'y consacrer un fonds afin de pouvoir développer des projets dans un futur proche, nous estimons qu'un postulat serait plus approprié.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Tissières, autres interventions ? Ce n'est pas le cas. ? Ah Madame Fauquet, brièvement.

Intervention de Fauquet Lucie: Lucie Fauquet pour Les Verts. Une petite intervention.

Un petit point là sur tout ce qu'on dit par rapport aussi à l'amendement précédemment qui a été refusé. Un moment donné, c'est un peu comme les économies d'énergie, si on veut vraiment faire une économie, il ne suffit pas de mettre le couvercle sur la casserole. C'est qu'un moment donné, il faut faire beaucoup plus d'investissements pour pouvoir, par exemple, isoler tout un bâtiment et que ce soit durable sur le long terme. On vise le long terme en fait, et puis comme disait Monsieur Turin, notre président «à notre hauteur» mais visons beaucoup plus haut, je ne comprends pas pourquoi c'est refusé par le Conseil municipal, c'est des coups de pouce, c'est pour donner plus de poids et de pouvoir à notre avenir. Enfin Encore une petite déclaration. Si, tout d'un coup, vous hésitez si vous dites non, mais peut-être que finalement c'est pas si pire, peut-être qu'il faudrait quand même faire quelque chose, n'hésitez pas à vous abstenir aussi. Voilà, merci.

Intervention de Sotillo José: Très bien. Merci de ne pas influencer de cette manière le plénum. Bien, la discussion est close et nous allons passer au vote. Merci aux scrutatrices et scrutateurs. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'amendement sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Les conseillères et conseillers généraux qui refusent cet amendement sont priés de lever la main. Merci, des abstentions demandées ? Merci, résultats.

L'amendement est donc refusé avec 32 contre, 7 pour et 2 abstentions. Nous passons à l'amendement 27 : budget de fonctionnement rubrique numéro 8790.3130.35 : amendements du centre par sa cheffe de groupe Marie Métrailler qui délègue la parole à Monsieur David Gaillard sur prestations de tiers pour la promotion économique. Montant au budget: 60'500 francs, montant amendé:16'500. Je passe la parole à Monsieur Gaillard.

Intervention de Gaillard David: Monsieur le président, Messieurs les présidents, Mesdames, messieurs les conseillers, le groupe du centre tient immédiatement à préciser qu'il est favorable au développement

CONSEIL GENERAL

des énergies renouvelables et est particulièrement satisfait de la campagne qui a été développée pour la promotion des panneaux photovoltaïques l'année précédente. En effet, 44 ménages sont allés au bout de la démarche et nous pouvons nous en féliciter, ainsi que remercier la Municipalité pour l'initiative. Lors du lancement de ce projet, les principaux points qui étaient mis en avant étaient les suivants : sensibiliser les gens à la pose des panneaux solaires, permettre des avantages financiers par la commande groupée d'installation, simplifier les démarches administratives pour les personnes intéressées. A ce jour, nous pensons que la sensibilisation à la pose de panneaux n'est plus d'actualité. Etant donné la situation du marché électrique, il faut vraiment ne rien comprendre pour ne pas envisager le recours à cette possibilité. Pour ce qui est de l'argument des avantages financiers, force est de constater que je n'ai trouvé personnes me donnant des chiffres concrets sur la ristourne obtenue par le fait d'être passé par cette offre. Comme chaque propriétaire a reçu plusieurs offres, la commande groupée n'a pas pu être exploitée.

Enfin, le fait d'avancer que les démarches administratives ont été faites pour une entreprise, n'est pour moi pas un argument percutant. En effet, chaque entreprise sérieuse qui propose la pose de panneaux, s'occupe de toutes les démarches administratives sans avoir besoin d'une entreprise tierce pour vérifier leur travail.

Nous pensons donc qu'à ce jour où la commune se trouve dans la position de devoir faire attention à ses dépenses, il serait bon de prendre un peu plus de temps pour analyser les résultats de cette campagne. Il serait bon de se poser la question si nous nous trouvons toujours dans le même contexte qu'il y a une année. Enfin, revenir l'année prochaine avec une proposition suite à l'analyse fine de l'exercice. Je donne par exemple, une sensibilisation pour les copropriétés ou les PPE.

Je le répète, pour conclure, nous ne sommes en aucun cas opposés à cette promotion, mais nous aimerions un bilan détaillé de l'expérience. Je vous remercie pour votre écoute et vous encourage à nous suivre.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Gaillard, je passe la parole à Madame Biolzi.

Intervention de Biolzi Stéphanie: L'amendement est accepté par 4 oui, 3 non.

Intervention de Sotillo José: Merci, la parole est au Conseil municipal.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet-Parvex pour le Conseil municipal. De par ses objectifs ambitieux liés aux actions cités de l'énergie et en particulier à l'efficacité énergétique et à la promotion des énergies renouvelables, le Conseil municipal n'est pas favorable à cet amendement pour les raisons suivantes : le but du mandat pour un appel d'offres groupées pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques est d'apporter une solution clé en main, aussi bien au niveau technique qu'administratif pour les personnes hésitantes et qui auraient des réticences à le faire de leur propre initiative et de les aider ainsi à faire le pas. Cette action vise essentiellement cette population-là de personnes. Ensuite, cette action a connu un très bon succès avec la présence de 150 personnes pour la première séance d'information, qui est ouverte à toutes et tous et constitue déjà en soi une réelle action de sensibilisation. Ensuite, 89 personnes se sont inscrites pour la démarche et 48 installations solaires ont été réalisées, représentant la consommation électrique de 108 ménages. A préciser que pour les 21 projets qui n'ont pas pu être réalisés, pour quasiment la moitié des cas, il s'agit de personnes qui n'ont finalement pas eu les fonds à disposition et qui ont dû reporter leurs projets pour des questions financières et techniques et en particulier liées à des découvertes d'amiante dans leurs toits. Il est également à noter que les personnes qui ont participé à cet appel d'offres groupées ont posé des installations excédant leurs besoins, contribuant ainsi à assurer l'approvisionnement en énergie de la commune.

CONSEIL GENERAL

Le Conseil municipal propose ainsi de reconduire cette action au vu des éléments suivants, d'une part le contexte énergétique actuel et le besoin toujours croissant de promouvoir les énergies renouvelables, d'autre part le potentiel photovoltaïque sur la commune n'est pas encore atteint.

En effet, selon le rapport de ré-audit de cité de l'énergie 2019, cela faisait partie des faiblesses de la commune qui bénéficie encore d'une bonne marge de manœuvre pour promouvoir le solaire et plus spécifiquement cet appel d'offres groupées 2023 pourrait se faire en partenariat avec d'autres communes chablaisiennes et ainsi les synergies pourraient maximiser l'impact de cette démarche.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Cottet-Parvex. J'ouvre la discussion générale. Madame Tissières.

Intervention de Tissières Isabel: Isabel Tissières pour le groupe PS. Donc, le groupe PS soutient cet amendement qui vise à supprimer du budget la somme de 44'000 francs, prévue pour un nouvel appel d'offres groupées pour le photovoltaïque. Cet appel d'offres a pour objectif principal d'inciter les citoyens qui hésiteraient à installer des panneaux sur leur maison, en leur donnant des informations et en les mettant en lien avec des entreprises. Cette démarche pourrait, j'insiste sur le conditionnel, avoir des avantages, que ce soit administratifs ou financiers pour le citoyen qui y participe.

Nous soutenons cet amendement car nous estimons que la situation a nettement évolué depuis 2021, et que cette démarche ne correspond plus aux besoins, ni des citoyens, ni des entreprises concernées. En effet, l'argument de vouloir inciter les citoyens au vu de l'évolution des marchés énergétiques ne tient plus la route.

De plus, les entreprises font face à une telle augmentation de la demande qu'il y a des délais d'attente conséquents pour obtenir un devis. Délai encore plus long pour l'exécution des installations et qui vont peut-être encore évoluer étant donné les pénuries de certains matériaux. Les prix également vont évoluer, peut-être varier, notamment ces prochains mois pour les différentes raisons précitées. Faire miroiter donc une plus-value financière via cet appel d'offres est plutôt risqué. Pour toutes ces raisons, notre position est donc que ce montant devrait être réattribué afin de répondre aux besoins actuels de la population. Nous soutenons donc cet amendement et invitons la Municipalité à réfléchir à un autre projet pour l'année prochaine, par exemple via la mise en place d'une subvention.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Tissières, d'autres interventions ? Madame Vetter.

Intervention de Vetter Chantal: Chantal Vetter pour Les Verts. Nous sommes contre cet amendement parce qu'on parle d'urgence énergétique alors on aimerait soutenir la Municipalité à reconduire à nouveau cet appel d'offres dans cette deuxième année consécutive, de continuer sur cette lancée.

On a vu qu'il y a quand même une majorité donc plus de 50%, des projets qui ont abouti. Imaginons qu'il y a peut-être des voisins qui ont hésité, qui ont pas participé et qui, maintenant voient que le voisin d'à côté a finalement installé ces panneaux photovoltaïques et dit: «Ok je me lance cette année». Et bien dommage, il n'y a plus. Alors, non, soutenons justement ces personnes qui aujourd'hui, voudraient se lancer aussi et concernant les délais, effectivement ça prend du temps mais si on commence pas, ça va encore prendre plus de temps vu que vu que l'on va commencer dans 2 ou 3 ou 4 ans. Donc, autant commencer aujourd'hui et puis faire déjà les commandes, faire les mises à l'enquête etc. Et en plus pour l'administration, ça va demander un peu moins de temps un peu moins d'efforts vu qu'ils savent maintenant comment faire, ils ont déjà fait tout le processus. Donc, c'est juste une formalité encore à

CONSEIL GENERAL

refaire. Ils ont déjà fait l'information, ils peuvent refaire ça comme l'année passée, peut-être en améliorant justement comme ça a été proposé en ciblant peut-être un peu plus le public avec les PPE, etc., mais je pense que dans l'urgence énergétique où on se trouve on peut que soutenir ce genre de projet et c'est pour ça qu'on est contre cet amendement. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Vetter, d'autres interventions ? La discussion est close et nous allons passer au vote. Merci aux scrutatrices et scrutateurs. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent cet amendement sont priés de se manifester en levant la main. Merci, les conseillères et conseillers qui le refusent plus. Merci, abstentions. Merci

L'amendement est donc refusé avec 20 contre, 16 pour et 5 abstentions.

Nous passons au dernier amendement numéro 28 budget d'investissement. Rubrique numéro 6150.5010.00, amendement du PS par Monsieur Cherryl Clivaz, sur renoncer aux travaux pour le réaménagement de la rue du vieux pont ouest à Illarsaz. Je fais une correction matérielle montant au budget 438'000 francs, montant amendé. 88'000 francs. Ces montants sont ceux mentionnés dans l'explication de l'amendement. Je passe la parole à Monsieur Clivaz.

Intervention de Clivaz Cherryl: Cherryl Clivaz pour le groupe parti socialiste. La raison pour laquelle j'ai déposé cet amendement, c'est parce que le tronçon routier concerné mesure entre 80 et 100m ça dépend depuis où on fait le départ, l'arrivée elle est connue, c'est au niveau de la dernière maison en direction de la gare CFF de Vionnaz.

Alors maintenant mettre 350'000 francs, j'ai juste fait un petit calcul, ça nous revient plus cher au m2 que le tronçon entre Clos-Novex et puis au niveau des Perraires Clos-Novex et puis Pré-Raye et puis aussi surtout pourquoi faire ce petit bout là ? On vient de faire une place d'aménagement sur eux, le centre du village d'Illarsaz.

La mesure la plus simple et puis la plus efficace et puis aussi la moins chère c'est que si l'on mettait cette route au lieu de la mettre en zone 30, en zone 20 et bien toute la sécurité au niveau du passage des piétons serait assurée sans faire un aménagement avec un trottoir haut. Actuellement, il y a même pas la ligne jaune. Là, j'ai fait des photos, il n'y a même pas la ligne jaune pour les piétons. Donc simplement de mettre en zone 20 surtout qu'on a une place du village et puis des fois les enfants peuvent déborder de cette place et puis c'est vrai que les automobilistes devraient faire attention.

Maintenant un autre point c'est que moi, j'avais posé la question à l'époque pour le passage à niveau de pré-Giroux en direction le long de la gouille des Chauderets, etc. La route s'est beaucoup dégradée. J'ai posé la question en 2020 à la Municipalité, pourquoi elle ne faisait pas d'entretien ? La réponse qui a été apportée, c'est qu'en vue du projet EuroTube la route sera sollicitée et puis après, elle va demander nécessairement une remise en état. Donc cette route-là pour aller en direction de la gare, il y aura la station d'arrivée du projet EuroTube pour autant qu'il soit réalisé. Donc pourquoi pas ne pas demander à EuroTube aussi de participer à la réfection de cette route puisqu'elle va être utilisée dans le futur que ce soit via la route cantonale qui passait devant la ferme des Savoleyres de la famille (**Inaudible**) soit directement par le village d'Illarsaz. Il faut savoir qu'EuroTube c'est 30 millions, il faut savoir aussi que quand il y a eu la présentation publique par Vincent Pellissier, chef de la mobilité, c'était clair qu'ils devaient aussi déposer la garantie pour après le démantèlement des tubes. Donc refaire cette route, c'est à peu près 1 million peut-être un petit peu plus. Donc, par rapport au budget total d'EuroTube, je veux pas dire que c'est une goutte d'eau dans la mer mais s'ils arrivent à trouver l'argent, ils peuvent aussi trouver pour participer à cet autre.

CONSEIL GENERAL

Maintenant, ce qu'il faut aussi savoir, c'est apparue dans les journaux cette semaine, c'est qu'ils vont refaire l'île des Clous, c'est une mesure anticipée entre Yverne et Vouvry pour le Rhône. L'itinéraire de déviation pour la mobilité douce va emprunter cette route. Donc là, je m'adresse à la Municipalité parce que cette route elle mérite d'être au moins au niveau de son revêtement, il doit y avoir des réfections parce qu'il y a énormément de trous etc. surtout que c'est un itinéraire qui est LIM, c'est-à-dire, c'est la loi sur les itinéraires de mobilité et de loisirs. La commune a mis à l'enquête et qui a été adopté surtout qu'elle fait la liaison entre la via Rhona et puis la montée sur Torgon suite à l'arrivée du Tour de Romandie, qui était arrivé y a 2 ans donc ils ont demandé parce que depuis Vionnaz, on est en itinéraire avec la via Rohna tandis que ce bout-là n'y était pas donc au moins de boucher les trous parce qu'il y en a quelques-uns et puis surtout pour un futur itinéraire de déviation et surtout que ça sera aussi pour les rollers, donc ça sera pas tellement intéressant de rouler en roller là-dessus. Voilà les raisons pour lesquelles, j'ai déposé cet amendement.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Clivaz. Madame Biolzi.

Intervention de Biolzi Stéphanie: L'amendement est accepté par la COGEST à l'unanimité.

Intervention de Sotillo José: Merci. Parole au Conseil municipal.

Intervention de Turin Olivier: Oui Olivier Turin pour le conseil Municipal. J'en profite pour excuser ce soir Monsieur Mikaël Vieux, notre collègue du Conseil pour des raisons de santé.

Il s'agit de la finalisation du secteur de la place d'Illarsaz jusqu'à la limite de la zone bâtie, tels que vous avez pu, vous pouvez encore d'ailleurs, eux le voir sur l'écran. Il nous a semblé judicieux de terminer ce secteur de manière propre entre guillemets, mais de ne pas poursuivre cet aménagement jusqu'à la gare pour des raisons budgétaires. Il s'agit donc de montants, je vous l'ai bien dit, pour réaliser la fin de la route bâtie et aussi d'engager une réflexion ultérieure pour la suite de ce projet jusqu'à la gare. Raison pour laquelle, nous combattons aussi cet amendement.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin. J'ouvre la discussion générale. Monsieur Zürcher.

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher, j'interviens en mon nom personnel. Alors moi j'habite de l'autre côté de la rue, celle qui va direction le pont.

Je pense qu'avant d'aménager celle-ci où il y a finalement que très peu de personnes qui vont, il y a une route qui attend d'être effectivement mis en zone vrai 30 juste pas des peintures au sol. Les gens passent facile à 50-60 voire même plus des fois sur ces zones-là. J'ai remarqué qu'il y avait eu un radar préventif sur celle-là je me suis demandé si on se moquait pas de moi. Mais voilà avant d'investir dans ce côté-là, je pense qu'il faudrait finir de l'autre. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Zürcher, d'autres interventions ?

Intervention de Turin Olivier: Excusez-moi, juste pour répondre à Monsieur Zürcher. Pour vous dire que effectivement, cette route, on la prend au sérieux. La preuve, c'est que cette année, on a mis une étude dans le pipeline des études pour justement réussir à cette étude pour la mise à l'enquête. Voilà on a déjà

CONSEIL GENERAL

fait l'étude de base, c'est le dessin du projet, maintenant on fait l'étude pour la mise à l'enquête pour qu'en 2024-2025 on puisse faire ce tronçon.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin, d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La discussion est donc close et nous allons passer au vote. Scrutatrices et scrutateurs merci de vous approcher. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent cet amendement sont priés de se manifester en levant la main. Merci, celles et ceux qui le refusent. Abstentions Merci Résultat.

Merci aux scrutatrices et scrutateurs l'amendement est donc accepté par 38 voix pour, 0 contre et 3 abstentions. Nous avons donc terminé la discussion sur les amendements et nous passons maintenant à la discussion de détail sur l'ensemble du budget pour être le plus efficace possible, je vais passer le budget rubrique par rubrique générale. Si vous avez des questions, je vous prie d'être attentifs et d'annoncer le numéro de la rubrique concernée et la page.

Avez-vous des questions ou des remarques concernant le message du Conseil municipal page 3 à 12 ?

Avez-vous des questions des remarques sur le plan financier quadriennal 2023-2026 à la page 14 ? Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ?

Sur les principaux éléments du budget 2023 page 16 à 22. Budget de fonctionnement : compte 0, administration générale page 24 à 29 ? Madame Rudaz.

Intervention de Rudaz Lisa: Lisa Rudaz pour le parti socialiste. Bonsoir à tous. Alors à la page 25 à la rubrique 0120.3130.17 frais de réceptions à 70'000 francs. Donc on pense être dans la bonne rubrique. Concernant le Postulat AG culturel pour les jeunes ayant atteint leur majorité qui a été accepté en 2021 la Municipalité décidait de l'activer cette même année, cependant l'action du canton, offrant cet AG culturel à ces mêmes jeunes de tout le Valais cette année-là, a fait que notre commune a dû abandonner la démarche. Nous nous sommes renseignés auprès du canton, il ne renouvellera pas l'action. Ce fut un présent pour une seule année. Donc, nous demandons à la Municipalité de réactiver L'AG culturel dès 2023.

Intervention de Sotillo José: Merci, parole au Conseil communal

Intervention de Turin Olivier: Oui Monsieur le Président, Olivier Turin pour le Conseil municipal. Vous avez une idée du prix de cette mesure ? Justement on n'a pas reçu de prix, on n'a pas reçu de montant. Vous parlez d'un amendement ou c'était juste une question ? C'est juste pour bien comprendre votre intervention.

Intervention de Sotillo José: Madame Rudaz, pouvez-vous répéter votre question et votre demande exacte ?

Intervention de Rudaz Lisa: C'est pas un amendement même mais c'est une remarque plutôt.

Intervention de Turin Olivier: Ah c'était une remarque pardon. On comprend mieux là parce qu'effectivement on s'attendait à un chiffre suite à cette remarque. Merci.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Monsieur Romain Gex-Gabry

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour l'UDC. Juste une question concernant les comptes pages 27, Compte 0220.3090.00 il y a une position, c'est «formation MSST 5'000 francs» et puis un petit peu plus bas. C'est pour la santé et la sécurité au travail et puis un petit peu plus bas, nous avons sur le compte 0220.3132.00 c'est une prestation qui est fournie par la ville de Monthey, donc je voulais savoir qui est-ce qui est formé au sein de l'administration peut-être ou bien je ne sais pas. Alors pourquoi d'un côté, il y a ces 5'000 francs de formation puis de l'autre côté, il y a 12'000 francs de prestations à la ville de Monthey.

Intervention de Sotillo José: Merci, parole au conseil municipal.

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le président, mesdames et messieurs, effectivement, les 5'000 francs concernent donc la formation de notre responsable de la santé et sécurité au travail à la commune et puis les 12'000 francs, donc du compte 31 32 00 Il s'agit que de toutes les mesures connexes d'affichage et de communication en lien avec la santé sécurité au travail.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin. Y a-t-il d'autres interventions ici dans ces pages 24 à 29 ? Monsieur Clivaz.

Intervention de Clivaz Cheryl: Cheryl Clivaz pour le parti socialiste. C'est concernant la rubrique 0290.3144.90 c'est les nettoyages concierge. Moi c'est une question générale que j'ai à la Municipalité.

Parce que lors des derniers appels d'offres y avait une entreprise qui avait soumissionné les travaux puis après s'était désistée parce que l'offre qu'elle avait présentée, finalement les prix qui avaient été calculés étaient trop bas. Donc, ma question consiste à savoir donc y a 4 lots sur 6 qu'ont été adjugés à une entreprise de Crissier, est-ce qu'il y a une clause qui est prévue dans un contrat en cas de renoncement ou de dénonciation prématurée du contrat pour préserver les intérêts de la commune. Merci de la réponse.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Clivaz. Monsieur Turin.

Intervention de Turin Olivier: Merci Monsieur le Président, mesdames, messieurs, donc ces entreprises de nettoyage dont déjà en fonction actuellement, la question est de savoir si il y a une clause en cas de négligence ou de travail mal réalisé, mal exécuté: non, il n'y a pas de clause à notre contrat, néanmoins s'il y avait un problème quelconque, et bien nous devrions recourir à une procédure civile.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin. Nous passons au compte numéro 1: «ordre et sécurité publique, défense» page 30 à 37. Madame Tissières.

Intervention de Tissières Isabel: Isabel Tissières pour le groupe PS. Page 30, c'est le numéro 1110.3111.00. Le groupe PS souhaiterait savoir s'il existe une base légale claire qui permettrait la vidéosurveillance sur notre territoire communale.

Intervention de Sotillo José: Merci, Parole au Conseil municipal.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp pour la Municipalité. Vous savez, ou vous avez certainement lu dans la presse qu'il y a une loi cantonale qui est en élaboration. Donc pour l'instant l'influence que ça a chez nous, en tout cas sur la commune c'est que nous allons remettre à niveau en tout cas notre parc de vidéosurveillance, au moins que celles que nous avons déjà qui ont toujours fonctionné jusqu'à maintenant, puissent continuer à fonctionner. Par contre, on n'investit pas dans une seule caméra de plus tant que le règlement cantonal n'a pas été finalisé.

Intervention de Sotillo José: D'autres interventions dans ces pages 30 à 37 ? Madame Tissières, oui.

Intervention de Tissières Isabel: Au vu de la réponse apportée, nous estimons que la situation juridique est floue, des recours seraient possibles et donc notre position est que cet investissement, déjà pour 2023 est prématuré.

Donc, l'achat ou le remplacement de matériel peut-être reporté à l'année prochaine. Nous déposons donc un amendement afin de supprimer ce montant de 40'000 francs du budget.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp pour la Municipalité, je crois qu'on s'est peut-être mal compris.

La somme que nous avons déjà mis déjà cette année, on a fait 3 degrés d'urgence. Vraiment dans les préaux des écoles et tout ça, il faut absolument que ces caméras puissent fonctionner. Après ce que nous avons mis comme budget dans la fin 2023, c'est simplement la phase 2 de réadaptation des caméras. Il n'y a pas de nouvel achat. Très clair. On a des caméras qui ne sont plus actuelles, ou qui manque une pièce, ou il y a des choses comme ça qui ne fonctionnent plus et on veut les remettre à niveau, c'est tout. Ça ne va pas plus loin que ça.

Intervention de Tissières Isabel: Merci pour les explications, nous avons très bien compris, mais remplacer du matériel qui ne pourra peut-être pas être utilisé car il n'y a pas de base légale. Voilà on estime que c'est peut-être un peu prématuré.

Intervention de Sotillo José: Merci. J'ai pris note que vous vouliez déposer un amendement. Je suspens la séance 5 minutes et je demande au Bureau de venir vers moi. Merci

Voilà je vous demande de prendre place. Concernant cet amendement proposé par le PS, j'aimerais juste mettre en avant une directive de 2014 signée par Monsieur Bertrand Fontannaz : à ce moment-là président du Conseil général dans ce processus d'adoption du budget rubrique par rubrique avec justement les différents amendements qui doivent être déposés à la Commission de Gestion, afin d'être, discutés et votés. Est-ce que le parti socialiste maintient son amendement ?

Intervention de Tissières Isabel: Isabel Tissières pour le groupe socialiste. Oui nous maintenons cet amendement qui se base sur des bases juridiques permettant de procéder ainsi.

Intervention de Sotillo José: Merci. Monsieur Côme désire prendre la parole.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Merci Côme Vuille, à titre personnel. Donc, j'aimerais ici rejoindre les propos qui ont déjà été exprimés, notamment par Monsieur Gaillard, par Madame Arlettaz, partager mon sentiment d'insatisfaction sur la procédure du budget ce soir. J'aimerais demander au Bureau, à la COGEST, au Conseil municipal de revoir la procédure de budget et des amendements. Par le passé, on avait un gentleman's agreement, il y a eu peu de problèmes. On a fait notamment cette directive pour cette question de l'amendement qui vient ce soir en séance, une directive interne pour permettre justement de pouvoir se préparer dans nos séances de groupe pour permettre à la COGEST d'analyser les propositions qui ont été faites et puis d'éviter qu'on vienne avec des amendements en séance plénière. Alors ce soir on l'entend mais avec des amendements en séance plénière, alors si c'est le cas avant, je pense qu'on peut peut-être laisser tomber cette procédure. Avant la procédure elle a marché depuis 2014, comme vous l'avez dit parce que tout le monde la respectait. Alors peut-être qu'il y a un manque d'informations de cette procédure et c'est justement dans ce sens-là que je pense que c'est urgent de réunir le Bureau, la COGEST et le Conseil municipal et sur d'autres questions. Moi, je suis très insatisfait ce soir quand on vote sur le taux d'indexation puis qu'on remette en question : est-ce qu'on peut voter ou pas sur le taux d'indexation ? J'aimerais juste rappeler que ça fait 10 ans qu'on vote sur le taux d'indexation et qu'il n'y a aucun souci, alors si réellement il y a un problème, et bien il faut l'enlever de l'ordre du jour, faut savoir si on est compétent ou pas. Moi je rejoins les propos qui ont été dits par Monsieur Birbaum. Je pense que le Conseil général est compétent et si cette question elle doit être tranchée, alors il faut faire une analyse juridique et puis qu'on le sache avant la prochaine séance et pas se poser la question, en séance qu'on dise oui d'un côté et non de l'autre côté.

Les rubriques liées ou non liées: j'aimerais dire la dernière législature il y a une délégation de la COGEST avec le Conseil municipal qui ont passé toutes les rubriques, qui ont regardé qu'est-ce qui était lié et qu'est-ce qui était lié cantonal qu'est-ce qui était lié partiellement.

Maintenant, aujourd'hui, on sait pas si y'a un «L» oui, mais alors si c'est une convention, est-ce qu'on peut effectivement, c'est lié ou pas, on a 2 sons de cloche puis finalement, c'est insatisfaisant au moment de se prononcer. Donc je pense que là, il y a un travail aussi de concertation qui doit être fait pour les prochains exercices.

Une nouvelle rubrique. On a voté les nouvelles rubriques à 30'000. On nous dit que les nouvelles rubriques doivent avoir le dernier degré de précision. On a voté des nouvelles rubriques avec des XXX, est-ce que c'est accepté, est-ce que c'est pas accepté ? La dernière législature on avait accepté mais je pense que cette question on doit la mettre sur la table, ensuite ça doit être décidé oui/non. Nouvelles rubriques à moins de 30'000 francs, on a voté ce soir une nouvelle rubrique à 20'000 francs par exemple, on a discuté, personne a soulevé la recevabilité. La dernière législature, c'était clair qu'on ne pouvait pas amender en dessous de 30'000 francs, même des nouvelles rubriques, on avait pris cette position-là.

Alors, je demande juste que sur toutes ces questions qui sont soulevées, je dis pas qu'est-ce qui est juste qu'est-ce qui est faux, je veux juste qu'il y ait une concertation, que ça soit clair pour la COGEST, que ça soit clair pour les chefs de groupe, que ça soit clair dans nos séances de préparation et puis que ça soit clair ce soir pour éviter qu'on puisse arriver en disant «Alors, on va dans un sens, on rétro pédale dans l'autre» et puis finalement qu'on sache pas vraiment ce qu'on vote ce soir, si on est compétent, si on ne l'est pas, si on a respecté la procédure si on l'a pas respectée et si l'ancienne directive elle s'applique ou pas. Là, je trouve que c'est très insatisfaisant et je voulais faire part de mon mécontentement et c'est pour ça que je vais m'opposer à cet amendement, pas sur le fond simplement parce qu'il respecte pas la procédure formelle qu'on avait acceptée d'un gentleman's agreement. Voilà merci.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Vuille pour ces différentes informations et clarifications. Alors, je ferai en sorte avec le Conseil communal et avec la COGEST, qu'on fasse une séance dès le début de l'année 2023, afin de clarifier ces différentes informations par rapport au budget.

Nous allons donc voter sur cet amendement proposé par le PS, j'aimerais que vous re-clarifiez cet amendement.

Intervention de Tissières Isabel: Isabel Tissières pour le groupe PS. Donc, nous estimons qu'actuellement, la situation juridique est floue, donc y a pas de base légale claire qui permettrait justement de utiliser ces caméras, donc les remplacer finalement si on ne peut pas les utiliser, ça sert à rien pour l'instant.

Donc, c'est quelque chose qu'on peut réévaluer peut-être pour l'année prochaine. Donc, nous aimerions supprimer ce montant de 40'000 francs.

Intervention de Sotillo José: Donc montant au budget 40'000 francs, montant amendé 0. Je demande aux scrutatrices et scrutateurs de se lever. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent cet amendement déposé en plénum par le PS, sont priés de lever la main. Merci, celles et ceux qui le refusent. Vous pouvez relever la main, s'il vous plaît, celles et ceux qui le refusent. Merci, abstentions. Merci, Bulletins. Et aux scrutatrices et scrutateurs de reprendre vos places.

Cet amendement est donc refusé avec 23 voix contre 11 pour et 7 abstentions. Continuons au compte numéro 2 formations page 38 à 46. Madame Morisod.

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour Les Verts. C'est le numéro 2170.3144.48 entretien des casiers scolaires. Menuiserie peinture 10'000 francs.

J'ai 2 questions : est-ce que c'est chaque année ce même montant qui est mis au budget ?

Et, si oui, je pense qu'il y a un problème d'éducation et de faire quelque chose.

Intervention de Sotillo José: Merci, Conseil municipal.

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz pour la Municipalité. Monsieur le président, Mesdames et messieurs les conseillers généraux, donc effectivement ce montant de 10'000 francs n'est pas un montant récurrent. C'est-à-dire qu'avant les casiers qui étaient cassés étaient réparés par Monsieur Lambiel, qui est maintenant à la retraite et donc on doit faire des réparations par quelqu'un d'extérieur. Donc là y'en avait pas mal à faire et c'est un montant qui va varier mais effectivement chaque année, il y a des casiers qui seront endommagés. De par l'usure puisque quand même, ces casiers existent depuis le début et effectivement de la part aussi d'actes d'incivilité.

Intervention de Sotillo José: Merci. Madame Morisod ?

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour Les Verts. Est-ce qu'il y a un contrôle quand même dans les couloirs ? C'est pas quand même à la collectivité à payer des dégradations qui sont faits par des jeunes qui ne savent pas se tenir donc ce serait quand même juste bon de savoir si quelque chose est fait pour lutter la contre. Madame Chervaz veut répondre ? Pour l'instant il n'y a pas de solution.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: D'autres interventions ? Compte numéro 3 «Culture, Sports et Loisirs, Eglise» page 47 à 56.

4 «Santé», page 57 à 59.

5 «Sécurité sociale» page 60 à 66.

6 «Transports et télécommunications» page 67 à 72. Monsieur Ruiz.

Intervention de Ruiz Noé: Noé Ruiz pour le centre. C'est donc la page 72, le 6230.4250.40, c'est les ventes de cartes MobiChablais: 12'000 francs, je voulais juste savoir actuellement, on a les cartes papier, elles vont disparaître si j'ai compris au 1er janvier 2023.

Pouvez-vous m'expliquer le mode de facturation des futures cartes, dites magnétiques ou électroniques ? Et quand seront-elles fonctionnelles ? Merci.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Oui, Sandra Cottet pour la Municipalité. Alors effectivement ces cartes vont être fonctionnelles et sont actuellement en test. On les teste avec une cinquantaine de personnes sur la commune de Collombey-Muraz ont commencé au mois de novembre et ces tests sont prévus de durer jusqu'à fin janvier.

Et puis ensuite, elles devraient être mises en service ces cartes incitatives d'une valeur de 120 courses à partir du mois de février, selon les dernières informations qu'on a reçues des TPC. Et ensuite pour la facturation, donc c'est chaque fois les courses effectives qui sont faites qui sont envoyées/facturées à la commune par les TPC.

Intervention de Sotillo José: Merci. D'autres interventions ? Monsieur Clivaz.

Intervention de Clivaz Cherryl: Cherryl Clivaz pour le groupe parti socialiste. Sandra a partiellement répondu, c'est la page 72, c'est la rubrique d'avant c'est la promotion abonnement MobiChablais pour 144'000 francs, donc la 6230.3637.40.

Moi, j'avais 2 questions : la première, c'est la validité de ces cartes. Parce qu'il avait été question, on avait des informations contradictoires, c'est de savoir si elles sont valables pour une année civile ou si elles sont valables jusqu'à quand et 120 courses qui figurent dessus ont été validées et puis donc facturées par les TPC.

Puis la deuxième question, elle a été répondue donc, c'est chaque fois que l'utilisateur va valider sa carte dans le bus.

Et puis encore une réflexion, c'est qu'on avait avant des tickets qui étaient valables jusqu'au 31 décembre 2022. Donc on a supprimé la gratuité, ce serait peut-être bien de faire une annonce, comme quoi les gens qui n'ont pas utilisé ces tickets peuvent les ramener à la commune parce que quand on a eu la séance d'information avec les TPC, ils ont été clairs que les tickets qui sont rendus et qui n'ont pas été utilisés seront remboursés. Voilà, merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Clivaz, Madame Cottet-Parvex.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet-Parvex donc pour la validité de la carte, elle est prévue d'être valide sur une année civile actuellement. Alors concernant la fin de la validité des tickets papiers, effectivement, donc c'est la fin de cette année au 31 décembre, il a pas été prévu spécialement que les personnes ramènent leurs tickets, par contre l'information est donnée déjà à ces personnes qui viennent maintenant chercher les tickets, qu'effectivement, ce sera valable jusqu'à la fin de cette année.

Intervention de Sotillo José: Merci. Nous passons au compte numéro 7 «Protection de l'environnement et Aménagement du territoire» page 73 à 82. Monsieur Ruiz.

Intervention de Ruiz Noé: Noé Ruiz pour le centre. Donc à la page 77: 7300.3130.78 : l'enlèvement GastroVert. Si j'ai bien lu il y a une baisse de 26'000 francs. Pourquoi cette baisse de budget ? Et surtout suite à l'interpellation de plusieurs citoyens, il s'avère que surtout l'été, les points GastroVert exhalent un parfum plus proche du rat mort que de Coco Chanel. C'était la pointe d'humour.

Cette baisse de budget implique tel un ralentissement des enlèvements ou a-t-on la possibilité d'accentuer les enlèvements en été ou de mars à novembre et de les réduire en hiver. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Ruiz.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Oui, Sandra Cottet-Parvex pour la Municipalité. Par rapport à la baisse du budget, je crois que ça avait déjà été répondu dans les questions pour la COGEST. Effectivement, la baisse du budget, elle vient du fait que le chiffre en fait est basé sur les chiffres réels sur les 9 premiers mois de l'année 2022. Donc c'est pour ça qu'on a procédé à cette baisse du budget.

Ensuite, par rapport à l'enlèvement des bacs, donc c'est prévu, la SATOM peuvent le suivre à distance selon le taux de remplissage des bacs. Maintenant, si ça devait poser problème en particulier l'été, je pense qu'il y ait effectivement des aménagements à faire pour que ça puisse être remplacé de façon plus fréquente à certains endroits. Je crois que c'est tout à fait négociable avec l'entreprise.

Intervention de Sotillo José: Merci. Madame Métrailler.

Intervention de Métrailler Marie: Oui, Marie Métrailler pour le centre. J'ai une question concernant le compte 7300.3130.85 à la page 87.

Ca concerne la surveillance des eco-points et des Moloks. Il y a un montant de 10'000 francs qui est mis au budget déjà pour l'année 2022 et je voulais savoir si ce montant il avait été utilisé cette année ou pas, merci.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp pour la Municipalité. Cette année, en tout cas le montant a été utilisé partiellement. Tout d'un coup on voit qu'il y a une situation d'urgence et puis on mandate une société de surveillance pour faire des contrôles. On fait coup par coup en réalité.

Mais quand on voit que ça commence à devenir un peu difficile, on mandate cette société et on a le budget pour le faire.

Intervention de Clivaz Cherryl: Moi c'est concernant la page 86 la rubrique «Electricité»

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Il me semblait que nous étions encore au compte 7. (7382)

Intervention de Clivaz Cherryl: Ah excusez-moi alors, j'ai anticipé.

Intervention de Sotillo José: D'autres interventions 7382 ? Donc 8 «Economie publique» page 83-87, Monsieur Clivaz.

Intervention de Clivaz Cherryl: Cherryl Clivaz pour le groupe parti socialiste c'est concernant la rubrique 8710 «Electricité en général». Ce soir, il a beaucoup été question des panneaux photovoltaïques. Dans les documents que la Municipalité a mise à la disposition de la COGEST dont vous avez tous pu prendre connaissance, la question coche deux parle des panneaux photovoltaïques, donc il est mentionné qu'en 2018 il y a eu une analyse potentielle des toitures qui a été faite.

Et puis au niveau des toits communaux où il y a eu des panneaux photovoltaïques qui ont été installés, c'est donc en 2020, et bien ici où nous sommes à la nouvelle école sous l'église puis en 2021 à l'UAPE, les vestiaires. Et dans la question 2 à laquelle ils ont répondu, la Municipalité nous a répondu au niveau des gros consommateurs, il est fait mention des Corbiers.

Donc, les Corbiers, est un gros consommateur et puis apparemment il n'y a pas de panneaux photovoltaïques qui seraient installés. Moi ma question, c'est qu'on une déléguée de l'énergie qui nous coûte 60'000 francs par année, j'aimerais savoir déjà par rapport à son travail si chaque année ou si par rapport aux toits aussi si y'a un suivi de cette analyse des toits solaires qui a été fait puis par rapport au renchérissement de l'électricité, etc. s'il y a une mise à jour s'il y a des demandes qui sont faites pour installer des panneaux photovoltaïques et puis on a refusé l'amendement pour la société Planer il y a 300'000 francs qui sont au budget pour le futur local de l'UAPE, le toit il fait 420 m2 à peu près faut compter 300 francs pour installer des panneaux photovoltaïques, ça veut dire qu'on est entre 120 et 130'000 francs, c'est alimenté par une PAC. On a l'éclairage de cette structure.

Donc, je m'étonne que la commune, quand elle parle de faire des des mesures en faveur de l'environnement, elle ait pas contacté le propriétaire et puis avec la déléguée à l'énergie d'arriver avec une offre dire ben voilà maintenant et bien l'estimation de consommation elle est de tant, pour tant chauffage que pour l'électricité, si vous investissez en panneaux avec le renchérissement on va payer, on va payer 35 centimes, voire 40 centimes le kilowattheure.

Il y a le rachat à quasiment 20 centimes par RE (Romande Energie). Pas plus tard que cette après-midi j'étais en contact avec un copropriétaire. Ils ont installé, ils ont fait les calculs, en moins de 10 ans l'installation est amortie. Donc ils nous ont répondu que le loyer c'était sans les charges, donc ça veut dire que la pac et puis les charges on va le payer. Avec le renchérissement on a signé pour 10 ans. Si on installe des panneaux photovoltaïques sur le toit et bien c'est tout à fait rentable. Quand on parle d'économie tant au niveau énergie que financier, il me semble que la Commune devrait se mettre en exemple parce qu'à mon avis à ce niveau-là elle n'en fait pas assez.

Intervention de Sotillo José: Merci, est-ce que le Conseil municipal veut-il répondre ?

Intervention de Turin Olivier: Oui Olivier Turin pour la Municipalité. Monsieur le Président, mesdames et messieurs, si nous comprenons bien la question, c'est pourquoi nous n'avons pas planifié de placer des panneaux solaires sur la nouvelle UAPE à Clos-Novex ? Et bien tout simplement parce que nous ne sommes pas propriétaires, nous sommes uniquement locataires de cette UAPE et puis que le propriétaire peut

CONSEIL GENERAL

effectivement décider de son côté d'installer des panneaux solaires s'il estime que la rentabilité est suffisante.

Intervention de Sotillo José: Merci d'autres interventions, 8387 ? Brièvement, Monsieur Clivaz.

Intervention de Clivaz Cherryl: Cherryl Clivaz pour le parti socialiste c'est toujours à la page 86 à propos de Valais rénove. C'est la rubrique 8790.3130.35. Donc au budget 2022, il y avait déjà 22'000 francs au budget 2023 il y 16'000 francs je ne sais pas si vous avez fait attention, mais il y a eu une grande campagne publicitaire de Suisse énergie pour chauffer renouvelable, qui a passé dans les journaux qui vient de passer encore récemment pendant la coupe du monde de football à la télévision, donc c'est un service qui est fourni gratuitement par la Confédération. C'est-à-dire que vous avez des spécialistes qui viennent et qui vous demandent votre consommation énergétique au niveau énergie, au niveau électricité, etc. et puis ils vous font un bilan énergétique de votre maison, de l'immeuble et puis à partir de là ils vous présentent ce bilan et puis il y a des des mesures prioritaires à mettre en place si vous voulez économiser de l'énergie.

Moi mon souci, c'est qu'avec Valais Rénove est-ce que ce n'est pas un doublon par rapport à ce projet et puis surtout comme il y avait ce montant en 2022 dans les comptes, quel a été le résultat puisque c'est pour inciter les propriétaires à aller de l'avant au niveau assainissement des bâtiments pour lutter comme on en a causé avec Les Verts sur l'effet de serre etc., est-ce que vous avez un retour là-dessus ou pas du tout ?

Parce que c'est avec l'État du Valais c'est un projet-pilote, comment ça fonctionne ?

Vous pouvez nous présenter éventuellement plus tard un budget, je veux dire un bilan, excusez-moi.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Clivaz. Au Conseil municipal.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Oui Sandra Cottet-Parvex pour la Municipalité. Effectivement ce projet est un projet qui est basé sur 2-3 ans qui a été initié maintenant qui est un projet-pilote du canton du Valais qui le finance d'ailleurs à 50% et les communes qui participent à ce projet sont les communes de Collombey-Muraz et puis de Monthey.

C'est effectivement aussi pour développer cette incitation pour augmenter le développement de l'assainissement des bâtiments énergétiques qui sont, pour une grande part dans la consommation énergétique et c'est en cours donc actuellement maintenant la partie d'interpellation auprès et ça, ça concerne essentiellement les petits et moyens immeubles locatifs qui sont visés dans cette étude et c'est aussi une collaboration avec le Crem qui va maintenant établir ce bilan sur les 2 communes, à savoir quels types de bâtiments sont concernés et pourraient bénéficier de cette rénovation de l'enveloppe énergétique et là aussi l'idée, c'est de pouvoir accompagner les PPE au niveau administratif et technique, donc c'est vraiment en cours et bien sûr que quand on pourra avoir un bilan ils vous seront volontiers communiqués au Conseil général.

Intervention de Sotillo José: Merci. On passe au compte numéro 9 «Finances et impôts» page 88 à 100.

Nous passons au budget d'investissement.

Compte 0 «Administration générale», page 96

Compte 1 «Ordre et sécurité publique, Défense» page 96

Compte 2 «Formation» page 97

CONSEIL GENERAL

Compte 3 «Culture, Sports et loisirs, Eglise» page 98.

Compte 4 «Santé» page 98

Compte 5 «Sécurité sociale» page 99

Compte 6 «Transports et télécommunications» page 100 à 102. Monsieur Joris.

Intervention de Joris Lionel: Lionel Joris pour le centre. Alors c'est le compte 6150.5010.65 «Rénovations éclairage public» il y a un montant de 200'000 francs pour la mise en place d'un système de télégestion.

Je voulais savoir la part de l'éclairage public qui pourrait être gérée par ce nouveau système avec ce montant de 200'000 francs pour essayer d'avoir une estimation sur le total qu'on devra investir ces prochaines années pour que tout le parc d'éclairage soit géré ainsi. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Joris

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le président, mesdames, messieurs, il s'agit du total de la somme qui est nécessaire pour remplacer ces différentes armoires qui permettent de gérer les candélabres par secteur.

Donc en l'occurrence, ça a été planifié sur une année parce qu'on a planifié directement la totalité pour répondre rapidement à ce défi d'économie énergétique, entre autres, et c'est dans ce contexte-là qu'on a mis ces 200'000 francs.

Intervention de Sotillo José: Merci

Compte 7 «Protection de l'environnement et aménagement du territoire» page 103 à 107.

J'ouvre maintenant le débat final sur l'ensemble du budget. Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ? Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR pour le débat final.

Le groupe PLR est satisfait de la discussion que nous avons eu sur l'amendement MobiChablais.

On pense que le débat est pas terminé, on en discutera lors du compte 2022 lorsqu'on verra ces dérapages budgétaires au niveau du taux d'indexation, on regrette le soutien manqué pour les contribuables donc c'est vrai qu'il y a deux possibilités de faire de la politique, la première c'est de distribuer de l'argent, et la deuxième, c'est d'éviter d'en prendre dans la poche de ceux qui en gagnent, donc nous on était plutôt pour la deuxième option. Concernant peut-être juste les billets MobiChablais, alors je sais pas son si on a bien compris la réponse de Madame Cottet-Parvex mais pour celles et ceux qui viennent chercher maintenant y a une carte qui est valide jusqu'au 31 décembre 2023. J'en ai une sous les yeux, donc je vous le confirme. Donc en fait, on peut apparent toujours les utiliser sur l'année 2023. C'est aussi dans les cars postaux et les trains CFF sur la zone 10 et 20.

Concernant la prestation de communication, Monsieur Turin avait dit que la rubrique était liée, en fait dans le budget, dans la version que j'ai vue il n'y avait pas de «L» donc je me pose la question si c'était vraiment lié ou bien si c'était juste une erreur ou il manquait le «L» ? Et donc on remercie la Commission de Gestion, le Conseil municipal et les employés qui ont travaillé pour ce budget 2023.

CONSEIL GENERAL

6. Motion : Modification du règlement du Conseil général en lien avec la prise des PV de chaque assemblée plénière

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Birbaum, d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas.

Nous allons donc passer au vote sur le budget 2023. Je prie les scrutatrices et scrutateurs de se lever. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent le budget 2023 tel qu'il résulte de nos débats sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Celles et ceux qui le refusent. Abstentions. Merci aux scrutatrices et scrutateurs.

Le budget 2023 est donc approuvé à l'unanimité.

Nous passons au point 6, à moins qu'il y ait quelqu'un qui désire que l'on fasse une interruption de séance pour une pause. Nous passons au point 6 de l'ordre du jour concernant la motion. Je vous donne la procédure concernant les motions en général. Je passe la parole au premier signataire pour le développement de la motion. La discussion générale est ouverte. Combattez-vous ou pas la motion ? Si la motion n'est pas combattue lors de la discussion générale par un membre du Conseil général ou par le Conseil municipal, la motion est acceptée tacitement. Si la motion est combattue, je clos la discussion et peuvent encore s'exprimer le premier signataire et le Conseil municipal avant le vote. Motion du Bureau par son président de modification du règlement du Conseil général en lien avec les prises de PV de chaque assemblée plénière. Je délègue la parole au vice-président, Monsieur Patrick Oberson.

Intervention de Oberson Patrick: Vu comme vous la connaissez tous, cette motion, j'imagine, je ne vais pas m'attarder donc je vais relire le texte de la motion.

Donc, afin de diminuer la charge importante de travail lié à la retranscription du PV mot-à-mot l'administration communale a approché le Bureau afin de trouver une solution. Une commission a été mise sur pied afin de proposer une solution. Un rapport nous a été présenté lors de la séance plénière du mois de juin. Dès lors, sur la base du rapport de la commission, nous proposons de voter une motion afin de modifier le règlement du Conseil général, et d'y incorporer la solution du PV audio ou autre. Conclusion. Par la présente motion, il est demandé au Conseil général de revoir les articles du RCG en lien avec la prise du PV et ainsi diminuer la charge de travail de l'administration. Merci de votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Oberson, j'ouvre maintenant la discussion générale. Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ? Monsieur Vuille.

Intervention de Vuille Côme: Oui, monsieur le président, chères et chers collègues, je m'exprime ici à titre personnel.

Je souligne qu'il est difficile d'intervenir maintenant à cette heure-ci c'est aussi pour ça que c'était pas forcément adéquat de mettre d'autres sujets lors des sessions de décembre sauf si elles revêtent un caractère urgent ce qui ne me semble pas être le cas de cette motion.

Enfin, j'étais intervenu en juin au nom du groupe PLR pour demander de pouvoir avoir à disposition les différents modèles proposés afin de se faire une opinion. Les membres du groupe PLR s'exprimeront sur cet objet selon ce qu'ils en auront apprécié.

A titre personnel, je fais les constats suivants. Aujourd'hui, nous savons ce que nous avons, qui est un procès-verbal de qualité et sur lequel tout un chacun, soit le Conseil municipal, soit les Conseillers généraux, mais aussi le public ou la presse, peuvent retrouver retranscrites, de manière aisée, les délibérations du Conseil général.

CONSEIL GENERAL

Oui, cette tâche de retranscription fidèle prend du temps. Elle n'en prend pas qu'à l'administration cependant elle en prend également au législatif. A l'époque où je présidais ce Conseil général, mais je suis sûr qu'il en va toujours ainsi la Secrétaire du conseil général passait également de nombreuses heures à relire le PV mot-à-mot et, dans le doute, allait même consulter les enregistrements pour s'assurer de la retranscription fidèle. Nous avons en effet connu des enregistrements défectueux, des problèmes de micro, des accents de certains intervenants etc., qui faisaient que cette relecture était nécessaire. Comme Président, je passais également environ 8 heures par Conseil général, sans indemnisation supplémentaire par ailleurs, pour relire les PV. Cela pour vous dire qu'effectivement la qualité prend du temps et a un coût.

Nous avons la proposition d'un audio communiqué. Or, l'audio, qui a toujours été existant, devrait continuer de servir d'appui au PV écrit, mais pas le remplacer. Une recherche sur de l'audio n'apparaît non seulement pas adéquate, mais également insatisfaisante. Si je cite ici une déclaration d'un Conseiller général d'il y a 2 ans, vous pouvez la retrouver facilement dans le PV pendant que je parle. Vous comprenez que cela n'est pas possible avec de l'audio.

Vous me direz que la version brute proposée permet de faire des recherches par mot-clé. Laissez-moi en douter. En lisant la seule liste des présences sur le PV brut de ce soir on s'aperçoit que M. Clivaz n'est pas « excusé », mais « ecclésiaste » par exemple. Peut-être l'est-il mais ça n'est pas ce qui s'est dit. Et les recherches ne pourront pas se faire dans une qualité suffisante et sérieuse. Cette version entre-deux est illisible, non utilisable et elle existe pour laisser l'illusion d'un PV mot-à-mot fidèle.

Je m'étais également déjà exprimé en juin sur la version partiellement corrigée qui aboutit au final à un texte qui ne fait que reprendre les textes préparés par les conseillers généraux et envoyés à l'administration, mais sans forcément les propos qui ont effectivement fait l'objet du débat. Cette version serait non seulement inadéquate mais bien fautive, ce qui est encore pire car ce PV aurait l'apparence du vrai et tronquerait nos débats.

La commission était d'avis qu'il ne fallait pas abolir tout texte. En conséquence, elle ne devrait donc pas être pour la motion, qui aboutira dans les faits à ce résultat.

Si la question est simplement d'augmenter le budget du Conseil général pour qu'il se charge lui de cette tâche, nous pourrions encore en discuter. Mais il est à mon sens mal avisé de raboter sur des outils de travail et d'aide à la décision, qui nous serviront et qui serviront les suivants lors des prochaines législatures.

Ce n'est pas sur une question de coûts pour l'administration que l'on se prononce avec cette motion comme cela est indiqué mais bien sur notre outil de travail et nos archives. Et comme par exemple de retrouver certaines questions de procédures qui se sont posées lors d'exercices passés sur des budgets par exemple.

C'est pourquoi je m'opposerai à titre individuel à cette motion et je vous invite à en faire de même. Je vous remercie de votre attention.

7. En cas d'acceptation du point 6, création d'une commission ad'hoc

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Vuille, y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas.

La motion est donc combattue, je clos la discussion et peuvent encore s'exprimer le premier signataire et le Conseil municipal avant le vote. Ce n'est pas le cas. Scrutatrices scrutateurs. Les conseillères et conseillers généraux qui approuvent cette motion sont priés de lever la main. Merci, celles et ceux qui refusent cette motion. Merci, abstentions. Résultat.

Résultat: la motion est donc acceptée par 20 voix pour, 16 contre et 5 abstentions.

En cas d'acceptation du point 6, création d'une commission ad'hoc

CONSEIL GENERAL

On passe au point 7 en cas d'acceptation du point 6 «Création d'une commission ad hoc». Je rappelle donc selon l'article 19 de notre règlement sur proposition du Bureau ou de 5 membres, le Conseil général peut se prononcer sur l'opportunité de créer une commission ad hoc qui est chargée d'examiner d'autres objets que ceux confiés aux commissions permanentes. En cas d'acceptation, le Conseil général donne mandat au Bureau qui constituera la commission ad hoc, désigne les commissaires sur proposition des groupes, établit le mandat que la commission doit exécuter. Celui-ci sera convoqué à une première séance où le président du Conseil général dirigera la séance jusqu'à l'élection du président et du rapporteur. J'ouvre donc la discussion générale sur ce point. Ce n'est pas le cas, nous allons donc passer au vote. Merci aux scrutatrices et scrutateurs Conseillères et conseillers généraux qui acceptent la création d'une commission ad hoc pour la modification du règlement du Conseil général en lien avec la prise de PV de chaque assemblée plénière sont priés de se manifester en levant la main. Merci, celles et ceux qui la refusent. Merci, abstentions. Merci aux scrutatrices. La création d'une commission ad hoc est donc approuvée à l'unanimité ,avec une abstention. Je demande donc aux différents chefs de groupe politique de me transmettre les candidats pour cette commission ad hoc ces prochains jours par mail en sachant que le groupe PS proposera un candidat, le groupe UDC en proposera 2, ceci afin de garder l'alternance décidée en début de législature sur les commissions ad hoc.

8. Réponse au postulat du 16.08.2021, "Pour des infrastructures funéraires adaptées à notre population" accepté en séance du Conseil général du 27 septembre 2021

Intervention de Sotillo José: Je passe au point 8 : réponse au postulat du 16 août 2021 pour les infrastructures funéraires adaptées à notre population, acceptée par le Conseil général le 16 août 2021. Je passe la parole au Conseil municipal pour la présentation de sa réponse.

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le président, mesdames, messieurs, à cette heure avancée, je vais être le plus bref possible pour vous résumer la réponse qui vous a été transmise.

Oui, vous nous demandiez d'étudier le développement d'infrastructure funéraire et la création d'une salle de cérémonie laïque, adaptée aux besoins de la population grandissante de la commune de Collombey-Muraz, ne dispose pas de ce type de bâtiments actuellement, nous avons aussi analysé la possibilité de pouvoir en construire un mais vous imaginez bien que l'investissement est très important, trop important même.

En l'état actuel, il est jugé en tout cas trop important, autant en termes d'investissements qu'en termes de fonctionnement. Pour autant, on est pas opposé à la création d'une telle infrastructure. C'est pourquoi on a toujours accueilli de manière positive, bienveillante la création de ce type d'infrastructure par des privés. On a eu 2 privés qui sont venus jusqu'à maintenant que étaient intéressés, on leur a proposé un terrain, le terrain qui est sur les secteurs de la chaloupe si cela vous dit quelque chose, un terrain en DDP pour 10 francs le m2, afin qu'ils puissent trouver l'emplacement pour s'y établir. Malheureusement, jusqu'à maintenant, aucun projet n'a pu voir le jour. L'idée maintenant et bien c'est d'explorer d'autres possibilités, on a eu l'opportunité d'en discuter avec Monthey et puis avec le curé qu'on partage avec Monthey, Jérôme Hauswirth, qui avec son dynamisme habituel a une idée, une solution qu'il nous a proposée pour implanter ce type de lieux, d'infrastructure, sur un territoire qui serait bien pour nos 2 communes.

Pour ce faire et bien nous poursuivons cette démarche, nous avons déjà eu une discussion avec la commune de Monthey. Reste maintenant à avoir des précisions par rapport à ce projet et que ces réflexions elles parviennent à un budget et puis à une description des modalités de collaboration qu'on

CONSEIL GENERAL

pourrait avoir entre les 2 communes, voire même d'autres communes environnantes pour ce type de lieux de recueillement laïque. Merci de votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin, est-ce que Madame Ecoeur désire s'exprimer ? Bien sans autre demande de discussion générale. Je clos ce point je passe au point 9 informations du Conseil municipal.

9. Informations du Conseil municipal

Intervention de Turin Alexis: Monsieur le président, mesdames, messieurs les conseillères et conseillers généraux, chers collègues, juste pour vous dire que j'ai le plaisir de vous annoncer au nom du Conseil municipal qu'on a déposé au canton le projet de modification totale du règlement communal des constructions et des zones et du PAZ, selon l'article 33 alinéa 2 LAT pour qu'il donne son avis de principe. Voilà, j'en profite pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année et une année 2023 pleine de petits bonheurs. Merci pour votre attention.

Intervention de Sotillo José: Y'a-t-il d'autres informations ? Il n'y en a point nous passons au point 10 questions. Y a-t-il des questions dans l'assemblée ? Monsieur Zürcher.

10. Questions

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher. J'aimerais savoir si la déchetterie d'Illarsaz va être déplacée.

Il y a une deuxième question, en fait une remarque, c'est que le chemin a été mis en bordier autorisé, du coup pour l'école et pour la déchetterie, ça devient un peu compliqué.

Intervention de Sotillo José: Merci, parole au conseil Municipal

Intervention de Turin Olivier: Olivier Turin pour le Conseil municipal. En l'état, on peut pas vous donner une réponse, évidemment qu'on reviendra à vous dès qu'on aura des précisions et on vous donnera des réponses concrètes.

Intervention de Sotillo José: Merci. D'autres questions ? Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut à titre personnel, juste pour faire durer le plaisir. Vous avez refait le passage sous-voie au Corbier qui est remarquable, je vous en remercie.

Par contre, si vous regardez les façades du Corbier, et les murs qui sont sous le pont du remblai à Collombey, leur état est déplorable, alors serait-il possible aussi d'aller dans la même ligne que le passage sous-voie puis de refaire ces murs. Parce que c'est pas terrible, voilà, c'est tout merci.

Intervention de Sotillo José: Merci

CONSEIL GENERAL

Intervention de Turin Olivier: Oui, Olivier Turin pour le Conseil municipal juste en quelques mots, on va pas prolonger la séance juste pour dire qu'effectivement, nous avons une fresque qui était prévue à cet endroit-là mais qui a malheureusement été refusée par le plénum du Conseil général... C'est pas là ?

Intervention de Sotillo José: Côté Sud de la salle de gym.

Intervention de Chervaz Véronique: Oui Véronique Chervaz pour le Conseil municipal, alors, monsieur le conseiller général, effectivement, il y a eu 5'000 francs l'année dernière qui ont été mis. Ces 5'000 francs ont été reproduits l'année prochaine. Donc, on a encore pas décidé le lieu où serait la nouvelle fresque, mais c'est vrai que c'est un lieu qui pourrait tout à fait être envisagé et nous regarderons avec Monsieur Bérode pour voir s'il y a une possibilité de le faire là.

Intervention de Sotillo José: Merci y'a-t-il d'autres questions ? Monsieur Romain Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry, c'est une question pour Madame Chervaz, je pense qu'elle sait de quoi je vais parler, c'est les changements d'horaire des bus, non pas scolaires mais de la ligne publique des Neyres qui transporte les élèves. Et puis la semaine passée il y a eu les changements d'horaire, gros branle-bas de combat on va dire concernant les parents d'élèves et les élèves concernés. Je voulais savoir on sait qu'il y a eu un retour à la normale, effectivement, vous avez envoyé, vous avez pris contact directement avec CarPostal, tout va bien entre guillemets mais est-ce que, on se contente, on va dire, du retour à la normale ou bien est-ce qu'il y a des mesures, des éventuelles mesures qui sont envisagées ou envisageables ou pas.

Intervention de Chervaz Véronique: Oui, donc Véronique Chervaz pour la Municipalité, monsieur le conseiller général, je vous remercie pour cette question. Effectivement, les habitants des Neyres, ont eu la mauvaise surprise lundi avec le changement d'horaire, de voir que les enfants n'avaient plus que 38 minutes pour manger donc même 34 minutes donc 18 minutes en moins qu'habituellement ce qui n'était pas possible. On a directement contacté CarPostal pour qu'il y ait un retour à la normale, ce qui a été fait dès jeudi. Maintenant, on a aussi demandé à CarPostal et on est dans une réflexion avec eux pour voir s'il y a la possibilité de revoir ces horaires avant, le 10 décembre bien évidemment, parce que c'est cette ligne qui est une ligne postale, c'est pas une ligne pour les enfants. Elle est surtout fréquentée par des enfants, et par Madame Knubel. Et donc, effectivement, on pourrait imaginer enfin en tous cas CarPostal est en train de travailler sur le sujet, de revoir tous les horaires de la journée pour que les enfants aient 1 heure, ce serait l'idéal pour qu'ils puissent manger. Donc là on serait bien.

Maintenant, l'idée d'avoir une ligne qui soit dédiée aux transports scolaires, si on arrive à aboutir à rien avec CarPostal, on fera cette étude-là. Je crois que ça avait déjà été fait mais les coûts sont vraiment très très importants. Mais on travaille vraiment avec CarPostal pour que effectivement, on puisse avoir une solution plus pérenne avec une cadence qui permette aux enfants d'avoir plus de temps pour manger.

CONSEIL GENERAL

11. Divers

Intervention de Sotillo José: Merci. D'autres questions ? Nous passons aux points divers. Y a-t-il un divers dans l'assemblée ? Il n'y en a pas. Je clos donc cette séance plénière du Conseil général en vous remerciant pour votre dynamisme et votre engagement qui sont essentiels pour nos débats. Je vous donne rendez-vous en mars 2023 pour notre prochain plénum.

Enfin, je vous souhaite à vous toutes et vous tous, ainsi qu'à vos proches d'excellentes fêtes de fin d'année et un joyeux Noël. Je vous propose de continuer cette soirée, un petit moment quand même de manière conviviale autour d'un verre et je remercie l'administration pour son organisation, bonne fin de soirée.